Commune de Villers-sur-Coudun

09/10/2024

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

# PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

## ARRET PROJET

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 14 octobre 2024

P.L.U. Villers-sur-Coudun

# SOMMAIRE


PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION 1

1

1 Avant-Propos 3

1.1 Contexte législatif et administratif 4

1.2 Contenu du Plan Local d'Urbanisme 6

1.3 Limites de la méthodologie 11

2 Diagnostic Socio-économique 12

2.1 Fiche d'identité de Villers-sur-Coudun 13

2.2 Les dynamiques démographiques 16

2.3 Les dynamiques résidentielles 22

2.4 Les dynamiques socio-économiques 30

2.5 Les équipements 34

2.6 Accessibilité et déplacements 42

2.7 Profil socio-économique de Villers-sur-Coudun 56

3 Etat initial de l'environnement 57

3.1 Les caractéristiques physiques du territoire 58

3.2 L'environnement naturel 71

3.3 La commune face aux risques 82

3.4 L'environnement agricole 91

3.5 L'occupation et les perceptions du territoire communal 95

# 1
# AVANT-PROPOS

# 1.1 CONTEXTE LEGISLATIF ET ADMINISTRATIF

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers-sur-Coudun s'effectue en application des articles L.153-31 et suivants et des articles R153-11 et suivants du Code l'Urbanisme qui fixent le cadre administratif de la procédure.

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect des objectifs généraux, tels que déclinés dans les articles L.101-1 et suivants, qui constituent le préambule du Code de l'Urbanisme :

### Article L101-1

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.
Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.
En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

### Article L101-2

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

## Article L101-3

La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.
La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire français, à l'exception des collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution, de la Nouvelle-Calédonie et des Terres australes et antarctiques françaises, conformément aux dispositions spécifiques régissant ces territoires.

# 1.2 CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme est constitué de 5 pièces, dont le contenu est défini par les articles L.151-1 et suivants :

- Le Rapport de Présentation ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Le Règlement, composé d'une partie graphique et d'une partie écrite ;
- Les annexes.

## 1.2.1 LE RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »*

Les articles R.151-1, R.151-2 et R.151-4 viennent préciser ce contenu.

Dans son article 37, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) a modifié cet article de la manière suivante :

« I.-A la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, les mots : « l'approbation du » sont remplacés par les mots : « l'arrêt du projet de ». II.- Le I :

1° N'est pas applicable aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant la publication de la présente loi ;
2° Est applicable à l'élaboration du plan local d'urbanisme ou à la prochaine révision du plan local d'urbanisme effectuée en application des articles L. 153-31 ou L. 151-34 du code de l'urbanisme »

Le présent rapport de présentation intègre l'évaluation environnementale du PLU.

Le contenu de l'évaluation environnementale est défini par l'article R.151-3 du Code de l'urbanisme :

« *Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :*

*1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'*article L. 122-4 du code de l'environnement *avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;*

*2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;*

*3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'*article L. 414-4 du code de l'environnement *;*

*4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article* L. 151-4 *au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;*

*5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;*

*6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article* L. 153-27 *et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article* L. 153-29*. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;*

*7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.*

*Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.* »

L'intégration du contenu de l'évaluation environnementale au rapport de présentation permet de mettre en avant la démarche itérative, qui intègre la question environnementale le plus tôt possible dans la définition du projet politique porté par le PLU. Cela répond notamment aux attendus du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), qui la définit ainsi :

*« L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amonts des réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné. L'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment, en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts.*

*L'évaluation environnementale s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre des principes de prévention, d'intégration, de précaution et de participation du public. »*

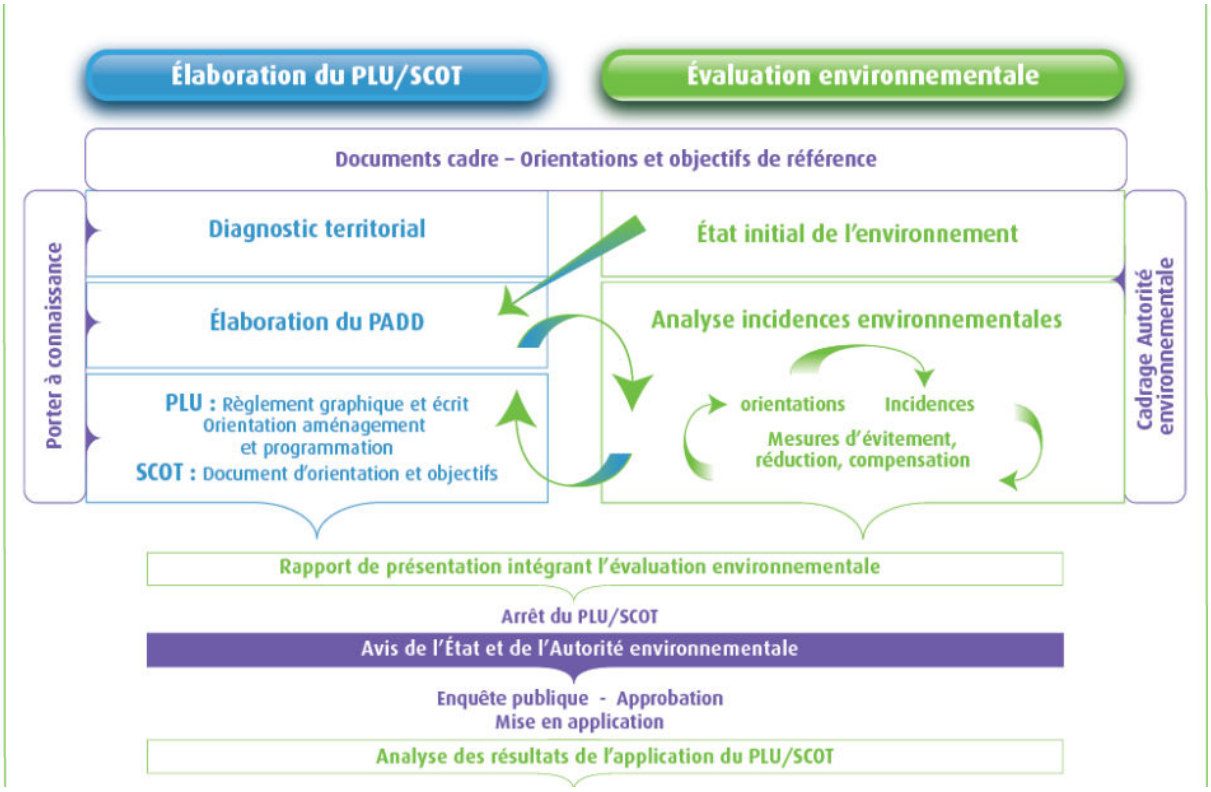


*Démarche itérative de l'évaluation environnementale. Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire*

Est associé au document de présentation, le résumé non technique qui synthétise les points suivants :

- ✓ Présentation du projet et des enjeux du territoire
- ✓ Synthèse des différentes phases de l'évaluation environnementale
- ✓ Glossaire des termes techniques employés
- ✓ Documents iconographiques superposant les zones de projets aux enjeux

## 1.2.2 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Tel que réglementé par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD ont été débattues lors du Conseil Municipal en date du 13 juin 2022

### 1.2.3 LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Repérées au plan de zonage, et faisant l'objet d'un document spécifique, les OAP comprennent « *en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.* » (Article L.151-6 du Code de l'Urbanisme).

Tout projet d'aménagement réalisé sur un secteur couvert par une OAP devra être compatible avec les orientations qui y sont développées.

Aucune OAP n'a été définie sur la commune de Villers-sur-Coudun.

### 1.2.4 LE REGLEMENT

« Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés aux articles L. 101-1 à L. 101-3. » (Article L.151-8 du Code de l'Urbanisme). La démarche d'évaluation environnementale a contribué à encadrer la rédaction du règlement, notamment au regard de la consommation d'espace, de l'imperméabilisation des sols et de la protection des espaces important pour la biodiversité.

Il se compose :

- d'une partie graphique, sous la forme d'un plan de zonage et de cartographies annexes.
- d'une partie écrite, qui détaille l'ensemble des règles auxquels sont soumis les différents secteurs identifiés par le règlement graphique.

## 1.2.5 LES ANNEXES

Elles sont composées d'un ensemble de documents complémentaires, à valeur règlementaires ou informatives, qui viennent compléter le PLU. Elles comprennent obligatoirement « *les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol* » (article L.151-43 du Code de l'Urbanisme), ainsi que, s'il y a lieu, les éléments énumérés aux articles R.151-52 et R.151-53 du Code de l'Urbanisme.

# 1.3 LIMITES DE LA METHODOLOGIE

La réalisation du diagnostic nécessite la consultation et l'utilisation d'un nombre important de données, provenant de différents organismes. Pour exemple, l'analyse démographique est fondée sur les recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2019 de l'INSEE[1]. Des informations peuvent apparaître non cohérentes ;

Ainsi, pour permettre une analyse croisée entre plusieurs types de données, il pourra être observé une différence entre la date de production de ces données.

[1] A ce jour, les données du recensement de 2021 n'ont pas été rendues publiques

# 2
# DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

# 2.1 FICHE D'IDENTITE DE VILLERS-SUR-COUDUN

Villers-sur-Coudun est une commune de l'Est du département de l'Oise, en région Hauts-de-France. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Compiègne. Elle est limitrophe des communes de Braisnes-sur-Aronde, Coudun, Girancourt, Marest-sur-Matz, Mélicocq, Vandelicourt et Vignemont.

On retrouve des traces de la commune à partir de 1250, où elle était appelée Villare Subtus Cosdunum, puis en 1583 où elle était connue sous le nom de Villaribus sus Coudun. Elle tient son nom de la commune voisine : Coudun.

Villers-sur-Coudun fait partie de la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS). Créée le 1er janvier 1997, elle regroupe 48 communes et environ 22 000 habitants. La CC du Pays des Sources dispose d'un Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT), approuvé le 23 décembre 2013. Suite à son évaluation, conformément à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a décidé le 19 juin 2019 de maintenir le SCoT en l'état jusqu'au prochain bilan, prévu avant juin 2025.

Les communes ont délégué à la structure intercommunale les 18 compétences suivantes :

- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ✓ Aménagement de l'espace ;
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Assainissement non collectif ;
- ✓ Collecte et traitement des déchets ;
- ✓ Collèges ;
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- ✓ Culture
- ✓ Développement économique ;
- ✓ Etudes, assistance et conseil
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- ✓ Identité, la promotion et la communication ;
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ✓ Tourisme ;
- ✓ Très Haut Débit ;
- ✓ SIG.

| | |
|---|---|
| *Région* | Hauts-de-France |
| *Département* | Oise |
| *Arrondissement* | Compiègne (603) |
| *Aire urbaine* | Compiègne (078) |
| *Zone d'emploi* | Compiègne |
| *Altitude maximum* | 156 mètres |
| *Superficie* | 6,39 km² |
| *COMMUNE DE VILLERS-SUR-COUDUN* | |
| *Code INSEE* | 60 689 |
| *Code postal* | 60 150 |
| *Population* | 1 390 hab (2018) |
| *Densité* | 217,5 hab/km² |
| *INTERCOMMUNALITE* | |
| *Communauté d'agglomération* | Communauté de Communes du Pays des Sources (48 communes) |
| *Composition (au 1er janvier 2021)* | Amy (60011), Antheuil-Portes (60019), Avricourt (60035), Baugy (60048), Beaulieu-les-Fontaines (60053), Belloy (60061), Biermont (60071), Boulogne-la-Grasse (60093), Braisnes-sur-Aronde (60099), Candor (60124), Cannectancourt (60126), Canny-sur-Matz (60127), Conchy-les-Pots (60160), Coudun (60166), Crapeaumesnil (60174), Cuvilly (60191), Cuy (60192), Dives (60198), Ecuvilly (60204), Elincourt-Sainte-Marguerite (60206), Evricourt (60227), Fresnieres (60258), Giraumont (60273), Gournay-sur-Aronde (60281), Gury (60292), Hainvillers (60294), Laberlière (60329), Lagny (60340), Lassigny (60350), Lataule (60351), Mareuil-la-Motte (60379), Margny-aux-Cerises (60381), Margny-sur-Matz (60383), Marquéglise (60386), Monchy-Humières (60408), Mortemer (60434), Neufvy-sur-Aronde (60449), La Neuville-sur-Ressons (60459), Ognolles (60474), Orvillers-Sorel (60483), Plessis-de-Roye (60499), Ressons-sur-Matz (60533), Ricquebourg (60538), Roye-sur-Matz (60558), Solente (60621), Thiescourt (60632), Vignemont (60675), Villers-sur-Coudun (60689) |
| *Population* | 22 079 (2019) |
| *Superficie* | 351 km² |
| *Densité* | 62,9 hab/km² |

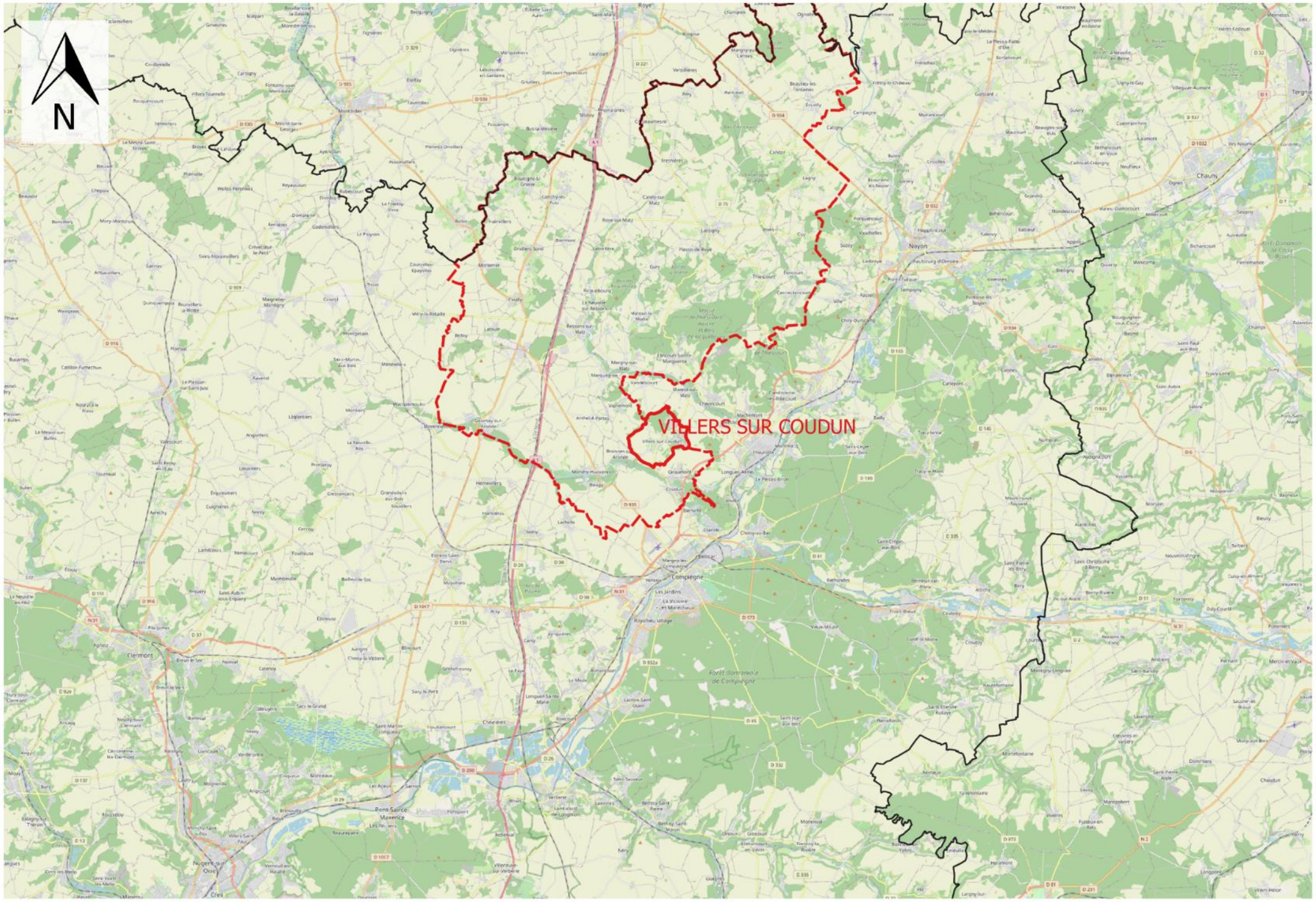


**Légende**

- Limites départementales
- Limite communale
- Limites intercommunales

**LOCALISATION DE LA COMMUNE**

Echelle: 1 / 300 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, OpenStreetMap

VERDI

# 2.2 LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

## 2.2.1 LE POIDS DEMOGRAPHIQUE DE VILLERS-SUR-COUDUN

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 | 2013 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population | 354 | 590 | 1 008 | 1 121 | 1 286 | 1 409 | 1 382 | 1 390 |

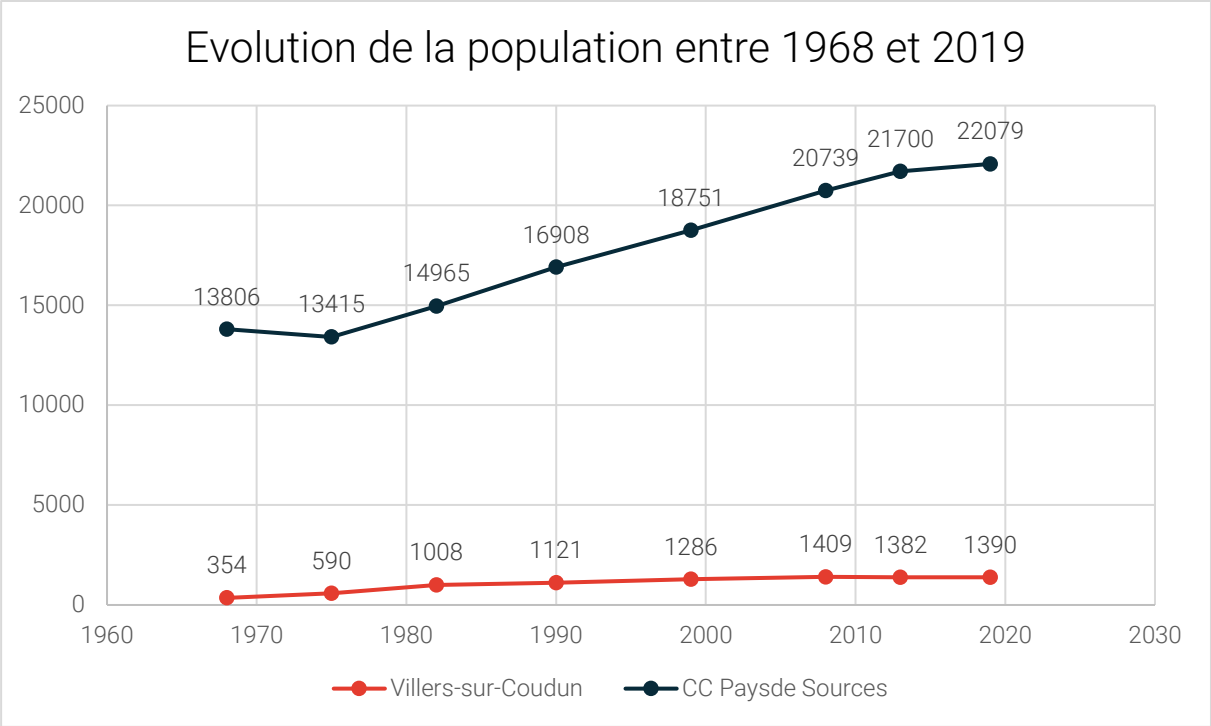


*Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.*

*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.*

La population de Villers-sur-Coudun a connu une forte augmentation entre 1975 et 1982 (+70,8%). Entre 1982 et 2008, la commune a connu une croissance stable, avec environ +100 habitants par période intercensitaire. Depuis 2008, le nombre d'habitants est resté relativement stable, restant autour de 1400 habitants. Sur la dernière période intercensitaire, on recense une augmentation de +8 habitants. Néanmoins, les premières données provisoires du recensement INSEE 2022 indique une population de 1370 habitants, soit 20 habitants de moins qu'en 2019. **L'un des objectifs de ce PLU est alors de maintenir et d'encourager cette croissance.**

En 2019, Villers-sur-Coudun représente **6,3%** de la population de son intercommunalité.

## 2.2.2 ANALYSE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Les variations de population sont liées aux variations des soldes naturels et migratoires.

Les données présentées ci-avant confirment les premières observations qui ont été faites avec les effectifs bruts, et précisent l'ordre de grandeur des variations, ainsi que l'origine de celles-ci.

Il est donc distingué :

- ✓ la variation due au solde naturel, qui est la variation des populations dite « naturelle », conséquence des phénomènes de natalité et de mortalité,
- ✓ et la variation due « au solde apparent des entrées/sorties » qui va refléter les emménagements et déménagements (ce phénomène est également appelé immigration ou émigration dans la littérature).

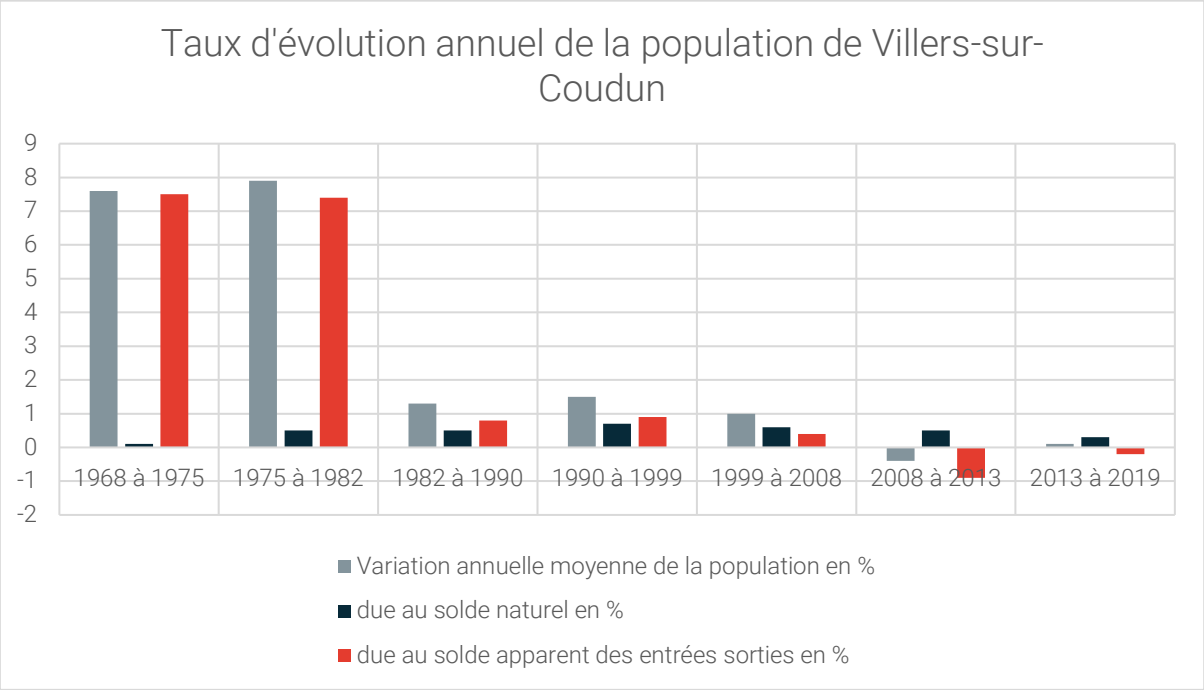


| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2008 | 2008 à 2013 | 2013 à 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | 7,6 | 7,9 | 1,3 | 1,5 | 1 | −0,4 | 0,1 |
| *due au solde naturel en %* | *0,1* | *0,5* | *0,5* | *0,7* | *0,6* | *0,5* | *0,3* |
| *due au solde apparent des entrées sorties en %* | *7,5* | *7,4* | *0,8* | *0,9* | *0,4* | *−0,9* | *−0,2* |

*Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.*

*Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.*

L'évolution de ces deux soldes conditionne l'évolution démographique de la commune. Le solde naturel est resté relativement stable et constant depuis 1975. La variation annuelle moyenne de la population a donc été conditionnée principalement par le solde migratoire (ou

solde apparent des entrées sorties). Après les années 2000, on observe une inversion de la tendance puisque c'est désormais le solde naturel qui porte la croissance de la commune. En effet, depuis 2008, le solde migratoire est négatif, ce qui peut traduire une perte d'attractivité.

Retrouver une meilleure attractivité constitue ainsi un enjeu important dans le PLU.

## 2.2.3 LA STRUCTURE PAR AGE

Sur une période de 11 ans (entre 2008 et 2019), la commune s'inscrit dans la tendance de vieillissement nationale de sa population. On constate en effet que la population âgée de plus de 60 ans a augmenté (+3,3%), au détriment des populations plus jeunes

Cette tendance est encore plus flagrante sur la commune de Villers-sur-Coudun, où les 60-74 ans ont augmenté de 9,6%, au détriment des populations plus jeunes (-12,5% pour les 0-59 ans). On peut noter que les 15-29 ans font exception, puisque leur part est restée relativement stable, passant de 12,9% en 2008 à 12,3% en 2019.

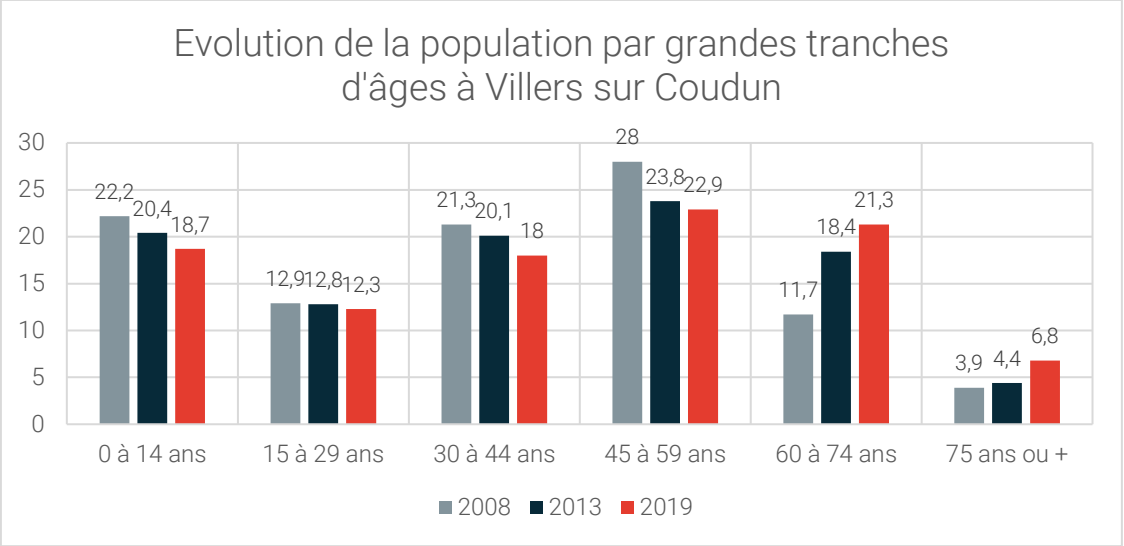


On observe des tendances similaires sur l'intercommunalité. Cependant, les variations sont moins marquées. La CC du Pays des Sources a enregistré une hausse de +5,2% des 60-74 ans et une baisse de -5,8% des 0-59 ans. Cette population légèrement plus jeune au sein de l'intercommunalité peut s'expliquer par la présence de communes étant des pôles d'emploi et d'activités plus importants.

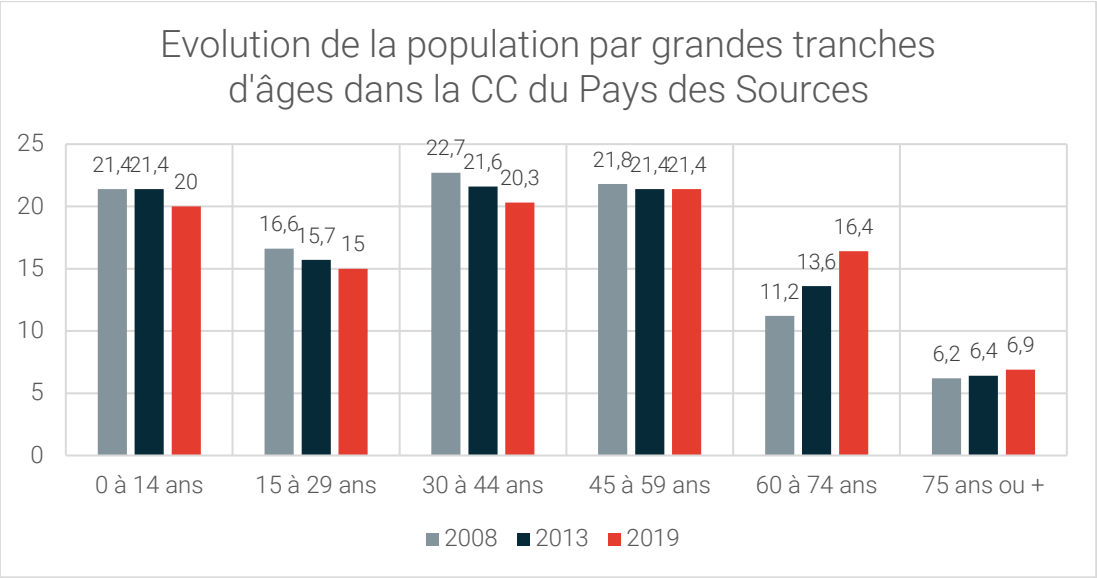


*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

Le vieillissement de la population devra être pris en compte dans l'élaboration du PLU. En effet, il faudra à la fois prévoir des équipements adaptés aux populations âgées, tout en favorisant l'arrivée d'une population plus jeune afin de conserver une croissance démographique positive.

## 2.2.4 LES MENAGES

Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quel que soit le lien qui les unit. Il peut se réduire à une seule personne.

En plus du phénomène de vieillissement de la population, les changements sociétaux à l'œuvre ces dernières années à l'échelle nationale (séparations, familles monoparentales, décohabitation) engendrent une diminution globale de la taille des ménages. La taille d'un ménage est définie comme le nombre moyen de personne par ménage.

Ainsi, la commune de Villers-sur-Coudun voit la taille moyenne de ses ménages diminuer, passant de 3,44 en 1968 à 2,51 en 2019. La diminution de la taille des ménages est une tendance observée à l'échelle nationale (3,06 en 1968 contre 2,19 en 2019) et intercommunale (3,25 en 1968 contre 2,46 en 2019), elle accroît significativement la demande en logement et participe largement au dynamisme de la construction neuve depuis plusieurs années. Malgré le mouvement des opérations immobilières récentes sur la commune, les évolutions sociales en cours impliquent une accentuation des besoins en logements sur le territoire.

Au regard de la tendance actuelle, une taille de ménage de 2,3 à l'horizon 2035 est une hypothèse réaliste[2].

Le PLU doit donc permettre la production d'une offre de logements adaptée à cette diminution de la taille des ménages.

[2] Modèle basé sur les données INSEE entre 1968 et 2018, selon une courbe de tendance linéaire.

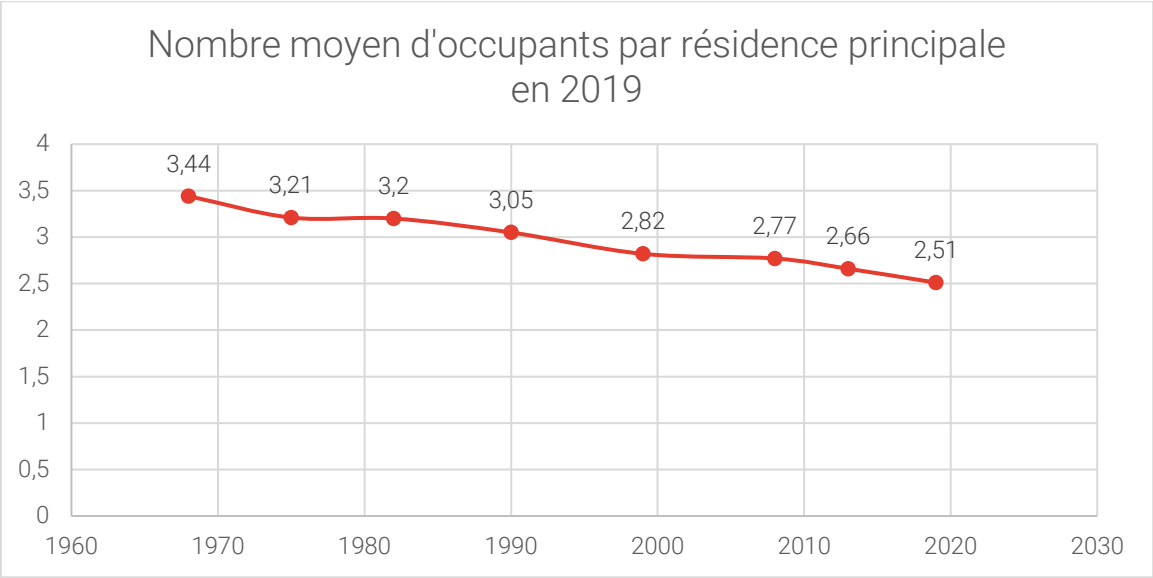


*Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.*

*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.*

## 2.2.5 LA FIXITE DE LA POPULATION

La fixité de la population s'évalue en mesurant le nombre d'habitants restés dans la même commune et dans le même logement d'un recensement à l'autre.

Elle traduit :

- ✓ Le degré d'attachement des habitants à leur ville et à leur logement ;
- ✓ L'adéquation du parc de logements avec les besoins des habitants qui évoluent notamment en fonction :
  - Du nombre de logements sur le marché ;
  - De la fluctuation des prix de vente et de location ;
  - Du type de logements disponibles, adaptés ou non à la transformation des familles (décohabitation, naissance, …).

Plus de la moitié des habitants (64,1%) de Villers-sur-Coudun sont installés depuis au moins 10 ans sur la commune.

Le PLU devra prévoir une offre de logements adaptés aux ménages installés depuis peu, afin de leur permettre de poursuivre leur parcours résidentiel sur la commune.

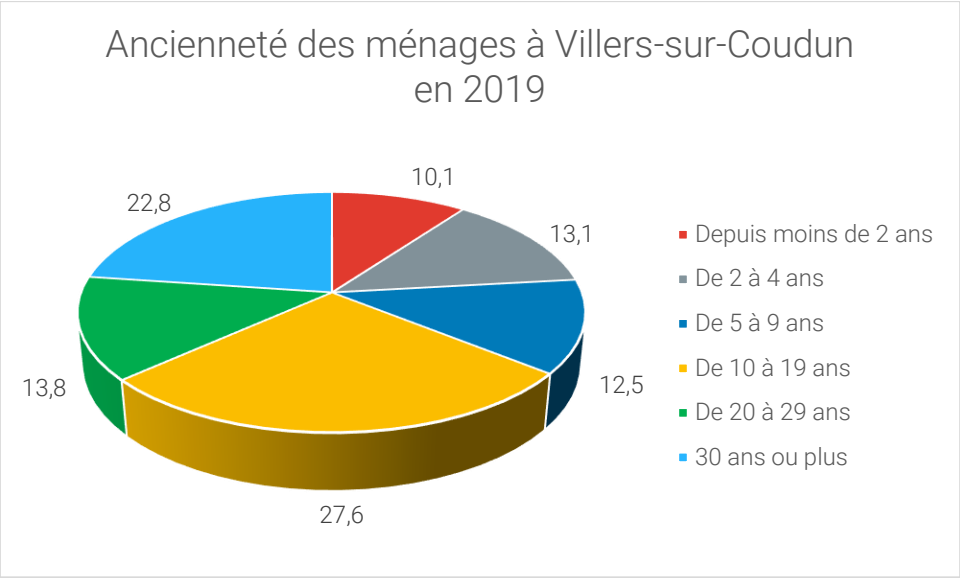


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.*

# 2.3 LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

## 2.3.1 EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 | 2013 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **129** | **285** | **441** | **481** | **533** | **580** | **589** | **621** |
| Résidences principales | 103 | 184 | 315 | 367 | 451 | 508 | 519 | 555 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 17 | 79 | 110 | 104 | 67 | 52 | 41 | 34 |
| Logements vacants | 9 | 22 | 16 | 10 | 15 | 19 | 28 | 33 |

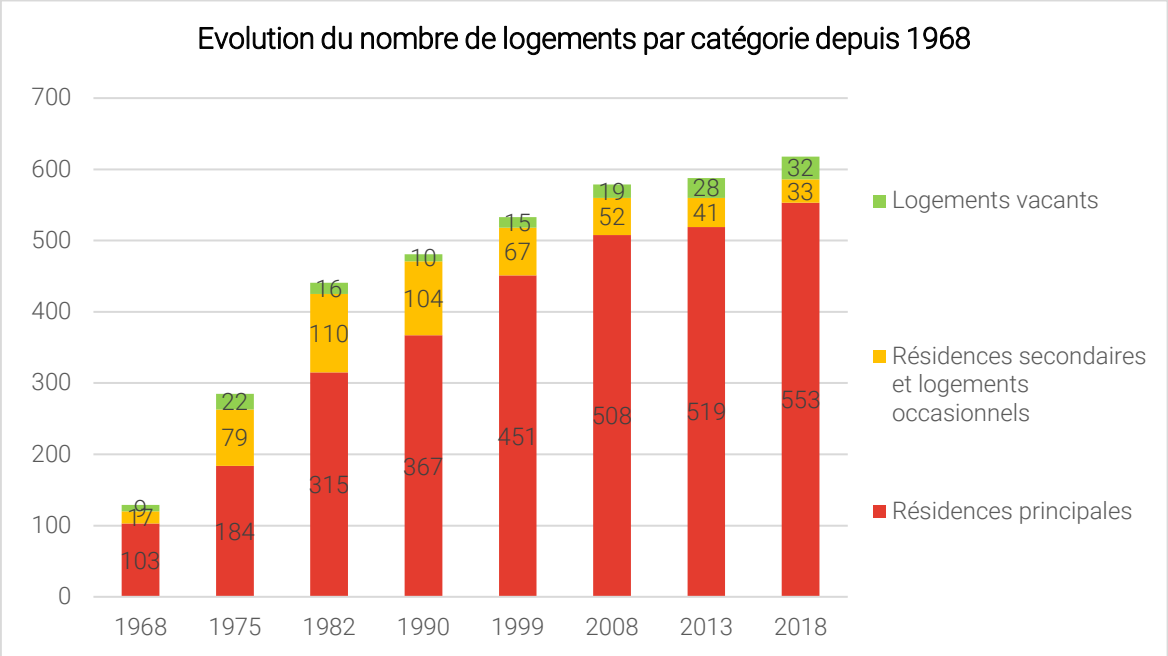


*Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.*

*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.*

Depuis 1968, le nombre de résidences principales croît continuellement. Cette augmentation s'explique par deux facteurs principaux :

- ✓ L'augmentation du nombre d'habitants ;
- ✓ La diminution de la taille des ménages, qui implique, qu'à population égale, le nombre de logements augmente.

En 2019, le taux de vacance sur la commune de Villers-sur-Coudun est de 5,2%. De manière générale, il est considéré qu'un taux de vacance de l'ordre de 5% est nécessaire pour

assurer une bonne rotation de la population au sein du parc de logements. Le taux de la commune est donc en adéquation avec ces recommandations.

On peut noter que le taux de résidences secondaires a diminué depuis les années 1980 : en 2019, elles ne représentent plus que 5,4% du parc total, ce qui est cependant plus élevé qu'à l'échelle intercommunale (4%).

## 2.3.2 LE RYTHME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

| | Construction de logement entre 2010 et 2019 | |
|---|---|---|
| | Logements commencés entre 2010 et 2019 (Source : Sitadel) | Données commune |
| 2010 | 0 | 2 |
| 2011 | 1 | 4 |
| 2012 | 4 | 5 |
| 2013 | 0 | 2 |
| 2014 | 5 | 5 |
| 2015 | 1 | 2 |
| 2016 | 0 | 1 |
| 2017 | 0 | 5 |
| 2018 | 0 | 2 |
| 2019 | 0 | 3 |
| **TOTAL** | **11** | **29** |
| 2020 | 2 | 6 |
| 2021 | | 9 |
| **TOTAL** | - | **44** |

On constate un écart important entre les données SITADEL et les données issues du service instructeur de la commune.

Toutefois, ces dernières sont plus cohérentes avec les données INSEE (+32 logements entre 2013 et 2019).

## 2.3.3 TYPOLOGIE DES LOGEMENTS EN RESIDENCES PRINCIPALES

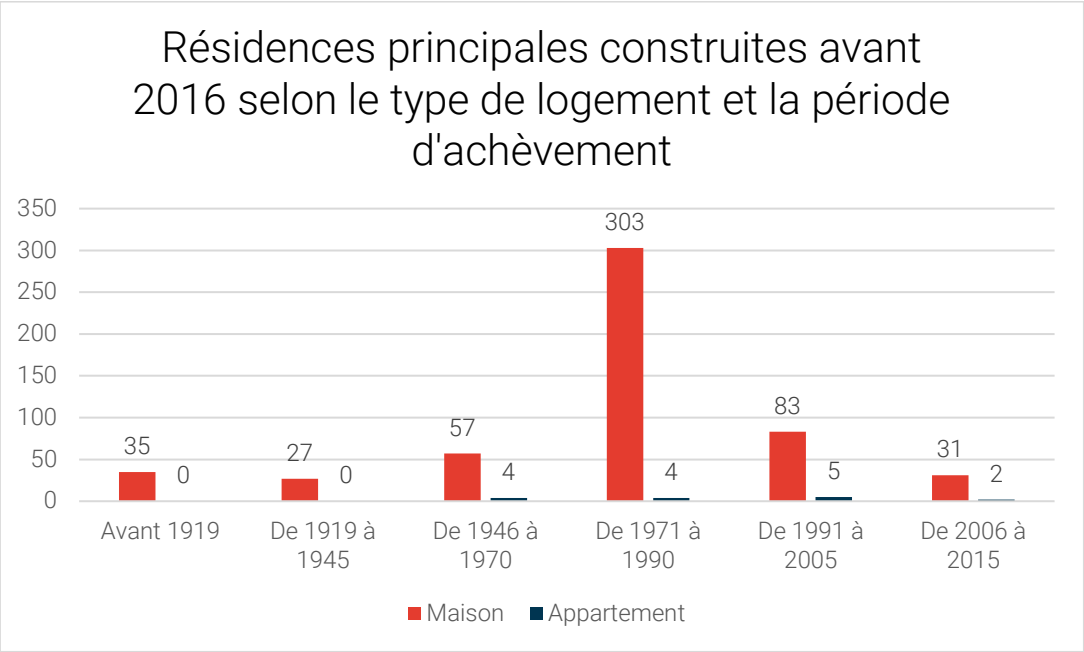


| | Maison | Appartement |
|---|---|---|
| Avant 1919 | 35 | 0 |
| De 1919 à 1945 | 27 | 0 |
| De 1946 à 1970 | 57 | 4 |
| De 1971 à 1990 | 303 | 4 |
| De 1991 à 2005 | 83 | 5 |
| De 2006 à 2015 | 31 | 2 |

*Résidences principales construites avant 2016.*

*Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.*

Le patrimoine immobilier ancien (avant 1945) ne représente que 11,4%. Les autres périodes de construction sont :

- Entre 1946 et 1970, avec 11,1% ;
- Entre 1971 et 1990, où plus de la moitié des logements ont été construits, avec 55,6% ;
- Entre 1991 et 2005, avec 15,9% ;
- Entre 2006 et 2015, avec seulement 6%.

Très peu d'appartements ont été construits : seulement 15 en 70 ans. Ainsi, la maison individuelle est largement prédominante sur le territoire. Le PLU devra donc mettre en œuvre

une diversification des typologies de logements, en permettant notamment la construction d'appartements.

## 2.3.4 LA TAILLE DES LOGEMENTS

La commune dispose principalement d'une offre de logements de grande taille, comportant 5 pièces ou plus, représentant 73,8% des résidences principales sur le territoire. On peut noter que le nombre de logements 1 pièce a légèrement augmenté, puisqu'il est passé de 0% (aucun logement de 1 pièce) à 0,4%.

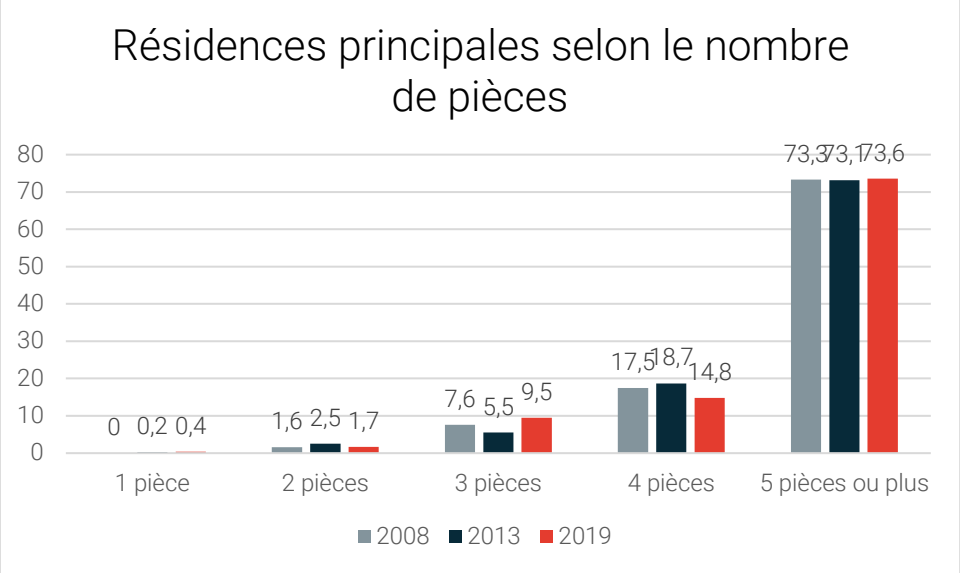


| | 2008 | % | 2013 | % | 2019 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ensemble | 508 | 100 | 519 | 100 | 555 | 100 |
| 1 pièce | 0 | 0 | 1 | 0,2 | 2 | 0,4 |
| 2 pièces | 8 | 1,6 | 13 | 2,5 | 10 | 1,7 |
| 3 pièces | 39 | 7,6 | 29 | 5,5 | 53 | 9,5 |
| 4 pièces | 89 | 17,5 | 97 | 18,7 | 82 | 14,8 |
| 5 pièces ou plus | 372 | 73,3 | 379 | 73,1 | 408 | 73,6 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

En 2019, le nombre de pièces des résidences principales est de 5,5 à Villers-sur-Coudun, ce qui est supérieur à la moyenne de l'intercommunalité (4,8).

Un des enjeux du PLU est donc de **développer l'offre des logements de petite et moyenne taille,** car l'offre actuelle ne permet pas de satisfaire la demande de ce type de logements. Ces logements, souvent privilégiés par les populations plus jeunes (étudiants, jeunes actifs, …), permettront de lutter contre le phénomène de vieillissement de la population au sein de la commune.

## 2.3.5 LE STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

En 2019, 88,5% des logements sont occupés par leurs propriétaires et 11,3% par des locataires. Toutefois, cette tendance commence à s'inverser puisque la part de propriétaires a diminué (-2,4%) en 10 ans, au profit des locataires dont la part a augmenté (+3,8%).

On peut noter que le territoire ne possède aujourd'hui aucun logement social de type HLM. En 2013, le territoire était doté d'un seul logement HLM, ce qui ne représentait que 0,2% du parc immobilier.

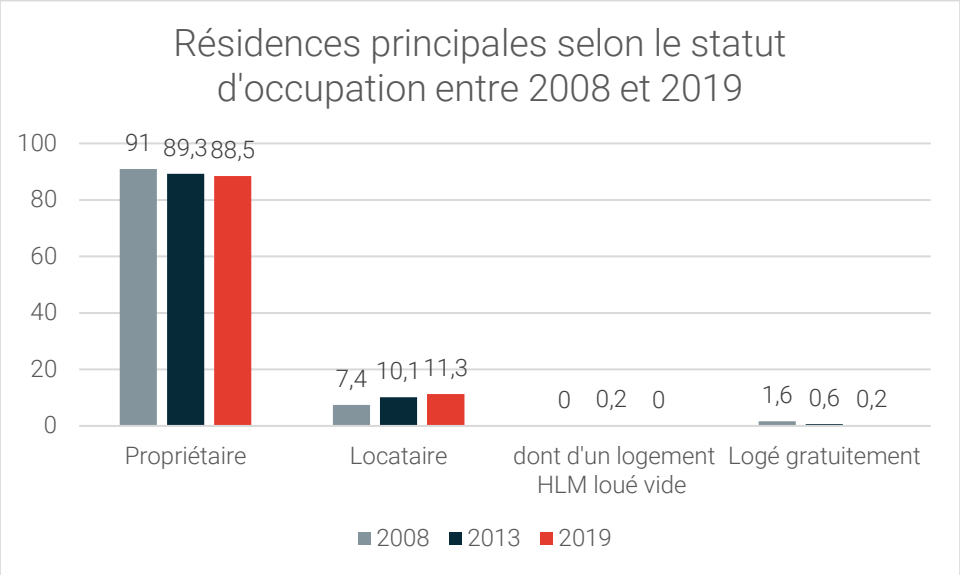


| | 2008 | | 2013 | | 2019 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| **Ensemble** | **508** | **100** | **519** | **100** | **555** | **100** |
| Propriétaire | 462 | 91 | 464 | 89,3 | 491 | 88,5 |
| Locataire | 38 | 7,4 | 53 | 10,1 | 63 | 11,3 |
| *dont d'un logement HLM loué vide* | *0* | *0* | *1* | *0,2* | *0* | *0* |
| Logé gratuitement | 8 | 1,6 | 3 | 0,6 | 1 | 0,2 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

## 2.3.6 LE MAINTIEN DE LA POPULATION SUR LA PERIODE 2013-2018 : LE BESOIN EN LOGEMENTS

Ce chapitre a pour objectif de permettre de définir la future offre résidentielle de la commune, tant dans sa dimension quantitative (le « point mort ») que dans sa dimension qualitative (typologie et nature des logements, « usages » du foncier).

RAPPEL DE LA DEFINITION ET DE L'OBJECTIF DU POINT MORT :

Le point mort correspond au nombre de logements à construire pour maintenir la population à son niveau initial. En effet, compte tenu du desserrement de la population (de moins en moins de personnes par ménage et par logement), mais aussi de la démolition ou la rénovation du parc ancien, et le cas échéant de l'évolution de la vacance, il faut davantage de logements pour loger un même nombre d'habitants. La production de nouveaux logements ne se traduit alors pas nécessairement par une augmentation en conséquence de l'offre de résidences principales.

Le but est donc de calculer le nombre de logements nécessaire au maintien de la population de Villers-sur-Coudun entre 2013 et 2018.

Seront étudiés quatre phénomènes qui participent à l'évolution du parc de logement :

- LE PHENOMENE DE DESSERREMENT

Le parc de logement se doit de répondre à l'évolution des comportements sociaux. En l'occurrence, le territoire français dans sa globalité se voit observer une baisse significative de la taille des ménages depuis plusieurs années, due à l'augmentation des divorces, du nombre de familles monoparentales et du vieillissement de la population. Un plus grand nombre de logement doit alors être nécessaire pour loger le même nombre d'habitants.

- LE PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT

Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux…). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement » ce qui n'entraine alors pas autant de nouveaux logements que de constructions réalisées. Parfois, à l'inverse, ce phénomène se produit dans le sens d'une nouvelle production de logements : des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.

- LA VARIATION DES LOGEMENTS VACANTS ET DES RESIDENCES SECONDAIRES

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une ville de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, séparation...)

Cependant, l'importance du parc de logements vacants est fluctuante : l'insuffisance de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants ; à l'inverse, une offre abondante ou un parc ancien, vétuste, engendre une augmentation du nombre de logements vacants.

La variation négative de résidences secondaires et des logements vacants signifie le plus souvent que des résidences secondaires et des logements initialement inoccupés sont devenus des résidences principales occupées en permanence.

### A. LE PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT

Entre 2013 et 2018

Sur cette période, le parc s'est accru de 30 logements (parc total – données INSEE).
Dans le même temps, 6 logements ont été construits (données SITADEL).
32 – 6 = **26 logements**

Cette différence signifie que 26 logements sont issus d'une reconversion ou d'une réhabilitation du bâti.

### B. LE PHENOMENE DE DESSERREMENT

Le nombre de résidents par logements diminue, ce qui crée un desserrement de la population dans le parc. Ainsi, à population égale, une augmentation du nombre de logements est nécessaire pour faire face à ce phénomène. Le phénomène de desserrement de la population a contribué à la consommation de logements pouvant être évaluée à :

Entre 2013 et 2018

Population en 2013 / Taux d'occupation des logements en 2018 – Nombre de résidences principales en 2013 = 1382 / 2,51 – 519 = **31 résidences principales**

Ainsi, la production de 31 logements était nécessaire pour assurer le phénomène de desserrement de la population sur la période 2013-2018.

### C. LE PHENOMENE DE VACANCE

En 2018, le taux de vacance est de 5,2% à Villers-sur-Coudun. Ce taux correspond à la norme de 5% recommandée.

| Années | Nombre de logements vacants | Evolution |
|---|---|---|
| **1968** | 9 | |
| **1975** | 22 | +13 |
| **1982** | 16 | -8 |
| **1990** | 10 | -6 |
| **1999** | 15 | +5 |
| **2008** | 19 | +4 |
| **2013** | 28 | +9 |
| **2019** | 33 | +5 |

*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales*

### D. LES RESIDENCES SECONDAIRES

Le nombre de résidences secondaires est peu élevé à Villers-sur-Coudun et en baisse depuis les années 1990. En 2018, elles ne représentent que 5,3% du parc.

| Années | Nombre de résidences secondaires | Evolution |
|---|---|---|
| **1968** | 17 | |
| **1975** | 79 | +62 |

| | | |
|---|---|---|
| 1982 | 110 | +31 |
| 1990 | 104 | -6 |
| 1999 | 67 | -37 |
| 2008 | 52 | -15 |
| 2013 | 41 | -11 |
| 2019 | 34 | -7 |

*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales*

**RECAPITULATIF PAR PERIODE INTERCENSITAIRE**

| | |
|---|---|
| Phénomène de renouvellement | +26 logements |
| Phénomène de desserrement | +31 logements |
| Variation des logements vacants | +5 logements |
| Variation des résidences secondaires | -7 logements |
| TOTAL | 55 |

55 logements étaient nécessaires pour assurer le maintien de la population sur la période 2013-2018, mais seulement 30 logements ont été créés. Pourtant, la population a augmenté de 14 unités.

# 2.4 LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

## 2.4.1 LA POPULATION ACTIVE

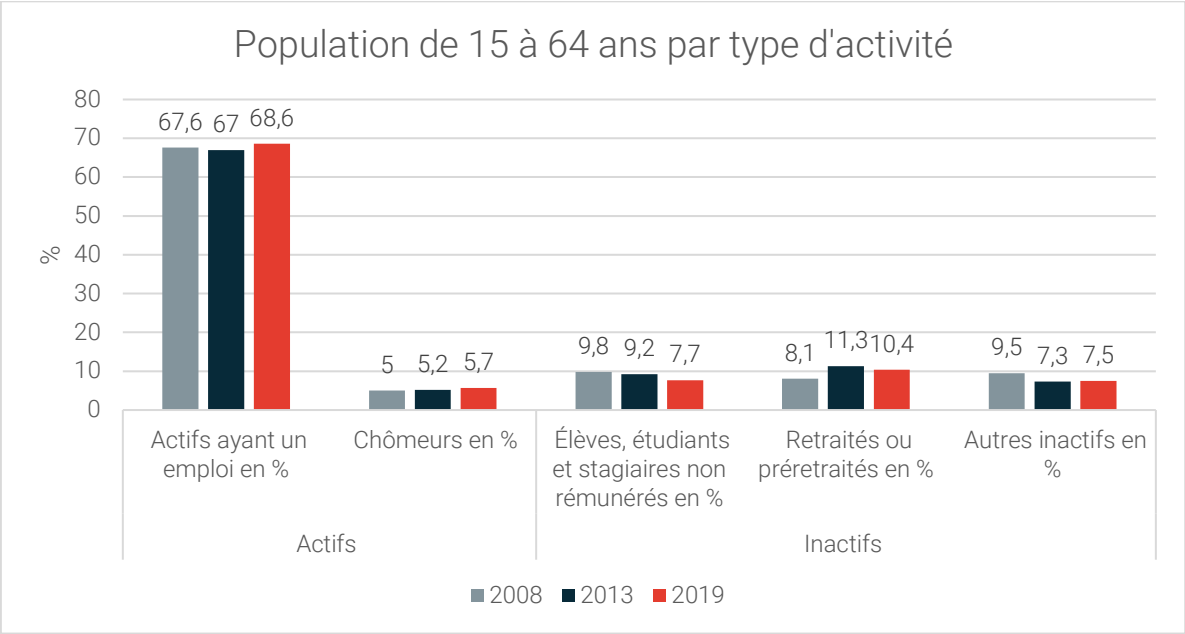


*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

La répartition de la population n'a pas significativement évolué entre 2008 et 2013. On peut cependant noter que le nombre de retraités a augmenté (+2,3%), au détriment des élèves, étudiants et stagiaires (-2,1%).

Le nombre d'actifs a légèrement augmenté (+1,7%) en 11 ans, tandis que la part des inactifs a diminué (-1,7%). En 2019, 74,3% de la population de Villers-sur-Coudun est active.

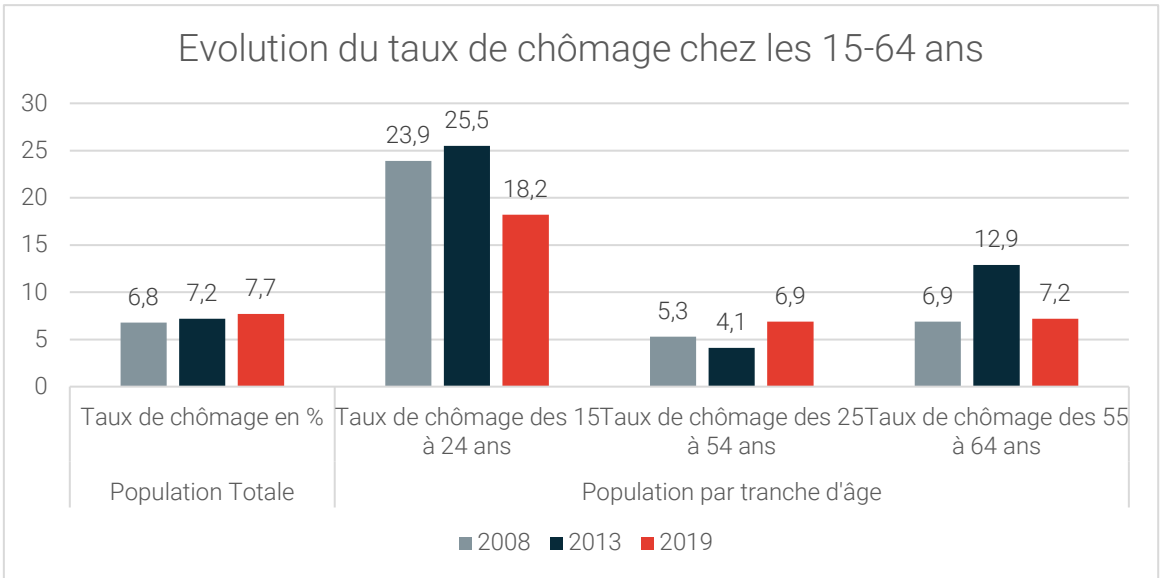


*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

Le taux de chômage n'a pas varié significativement entre 2008 et 2019. Bien qu'en légère augmentation (+0,9% en 11 ans), il reste inférieur aux taux aux échelles intercommunale (10,8%) et nationale (9,1%). Le chômage a connu une baisse chez les 15-24 ans (-5,7%) tandis que chez les 25-64 le taux a augmenté (+1,9%).

| | 2008 | 2013 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'emplois dans la zone | 113 | 96 | 129 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone | 642 | 626 | 600 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.*

Le nombre d'emplois dans la zone a augmenté de +12,4% en 11 ans. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone a diminué, ce qui est en accord avec l'augmentation du chômage et la croissance de la population âgée (donc retraitée). On peut rappeler que la commune de Villers-sur-Coudun fait partie de la couronne de l'aire urbaine et de la zone d'emploi de Compiègne.

La valeur du taux d'emploi (rapport du nombre d'emplois/population active totale) est de 0,2 par habitant en 2019. Lorsqu'il est inférieur à 1, cet indicateur signifie que les emplois localisés sur la commune ne suffisent pas à satisfaire sa population. Le taux d'emploi est particulièrement bas à Villers-sur-Coudun, en comparaison à celui de l'intercommunalité qui est de 0,42 et à celui du département qui est de 0,69. L'un des objectifs du PLU sera donc de favoriser l'implantation d'emplois locaux, afin d'améliorer la vitalité et l'attractivité de la commune, et de limiter les déplacements.

## 2.4.2 LES SECTEURS D'ACTIVITES

Aujourd'hui, les secteurs d'activités à Villers-sur-Coudun sont peu diversifiés. Comme précisé ci-avant, il existe seulement 129 emplois sur la zone, répartis sur 82 établissements. Le territoire est dominé par les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (34,1%). Les autres secteurs d'activités majeurs sont :

- Le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (18,3%) ;
- Le secteur de la construction (11%) ;
- Le secteur des activités immobilières (9,8%).

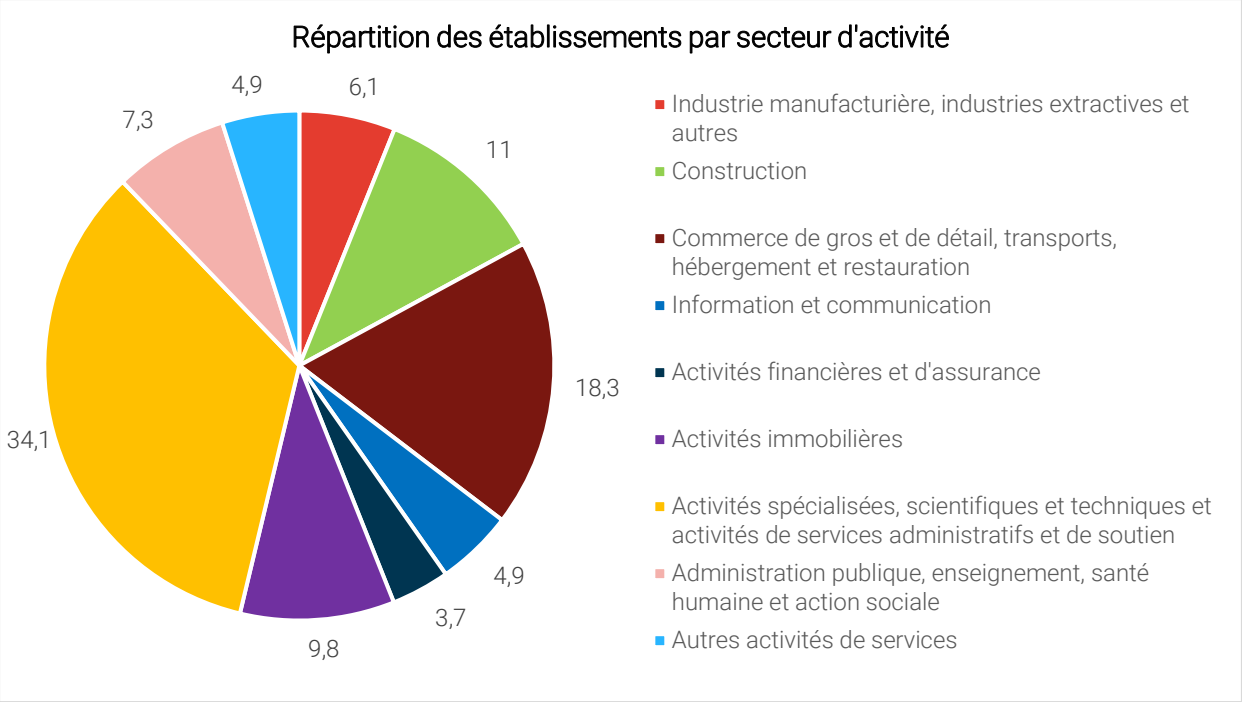


*Champ : activités marchandes hors agriculture.*

*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.*

Le nombre d'établissements créés sur la commune est en hausse depuis 2012 (+95 en 9 ans). **L'un des objectifs du PLU sera donc de conserver ces établissements et de permettre leur développement.**

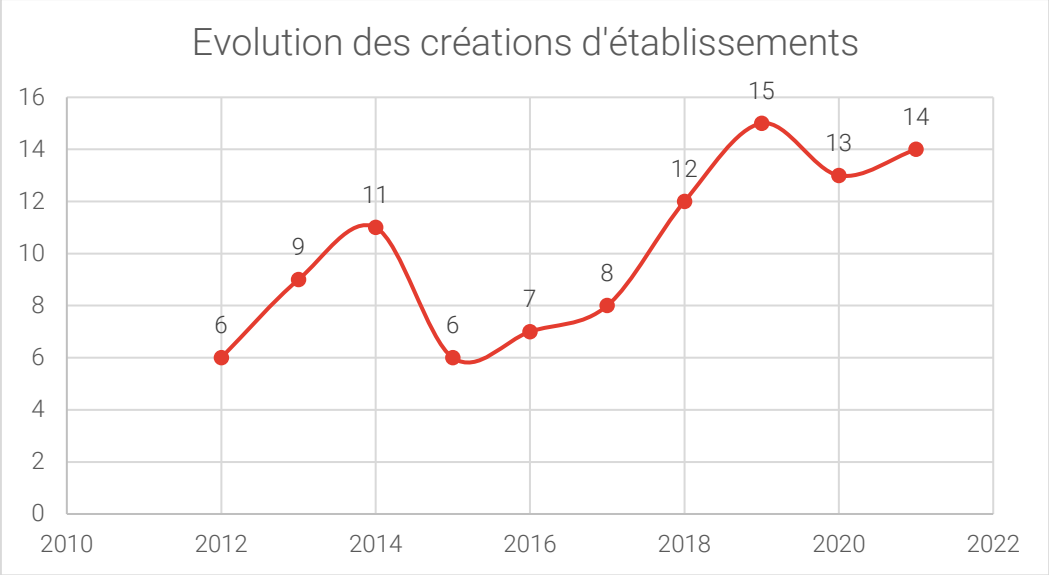


*Champ : activités marchandes hors agriculture.*

*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.*

## 2.4.3 LES ETABLISSEMENTS

Aucun commerce de proximité de type boulangerie ou épicerie n'est recensé sur le territoire. Cependant, on peut noter qu'un restaurant (« La Bergerie ») est présent sur le territoire, ce qui est un véritable atout pour la commune. De plus, on recense plusieurs établissements de services aux particuliers.

| Equipement | Nombre |
|---|---|
| Services aux particuliers | |
| Maçon | 1 |
| Plombier, couvreur, chauffagiste | 1 |
| Electricien | 1 |
| Entreprise générale du bâtiment | 2 |
| Restaurant | 1 |
| Agence immobilière | 1 |
| Ecole de conduite | 1 |
| | |
| Commerces | |
| Magasin d'équipements du foyer | 1 |
| Magasin de meubles | 1 |
| | |
| Transports et déplacements | |
| Taxi | 1 |

*Source : Porter à Connaissance, Fiche n°2 : L'économie, DDT Oise*

## 2.4.4 LES ZONES ECONOMIQUES

Aucune zone économique n'est présente actuellement sur le territoire communal. On recense cependant plusieurs zones aux alentours de Villers-sur-Coudun :

| Nom | Commune | Superficie (ha) | Distance (km) |
|---|---|---|---|
| Z.A.C. Le Gramont | COUDUN | 2,65 | 2,3 |
| Z.A.C. du Gros Grelot | THOUROTTE | 52,37 | 3 |
| Z.A. de Longueil-Annel | LONGUEIL-ANNEL | 12,58 | 3 |
| Z.A. Pont du Matz | THOUROTTE | 4,41 | 4 |
| Z.I. de Thourotte | THOUROTTE | 61,52 | 4,5 |
| Z.I. la Nacelle | THOUROTTE | 11,03 | 4,5 |
| Z.A.C. du Valadan | CLAIROIX | 6,18 | 4,2 |
| Z.A. du Port à Carreaux | CLAIROIX | 4,74 | 5,3 |
| Z.I. Nord | COMPIEGNE | 131,41 | 6 |
| Espace Goujon | CHOISY-AU-BAC | 2,84 | 5,6 |
| Z.I. du bois de Plaisance | VENETTE | 78,32 | 6,8 |
| Z.I. la petite Normandie | LACHELLE | 5,53 | 6,2 |
| Yoplait | RESSONS-SUR-MATZ | 6,79 | 6,2 |
| Z.I. Matz | RESSONS-SUR-MATZ | 30,82 | 7,1 |
| Z.I. du Chevreuil | RESSONS-SUR-MATZ | 11,58 | 6,6 |

*Sources : OpenStreetMap, simplanter.fr*

# 2.5 LES EQUIPEMENTS

## 2.5.1 LES EQUIPEMENTS DE SERVICE PUBLIC

### 2.5.1.1 La mairie de Villers-sur-Coudun

La mairie, située au 40 rue Saint-Jean, est ouverte au public du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

- Lundi de 15h30 à 18h00 ;
- Le mardi de 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 18h00 ;
- Le mercredi de 10h00 à 12h00 ;
- Le jeudi de 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 18h00 ;
- Le vendredi de 15h00 à 17h00.

Mairie de Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

### 2.5.1.2 Les équipements scolaires

La commune est dotée de deux établissements scolaires :

- Une école maternelle, qui accueille 36 élèves ;
- Une école primaire, qui accueille 71 élèves.

*(Source : education.gouv.fr)*

Il n'y a pas de collège, ni de lycée. Les élèves peuvent poursuivre leur scolarité aux collèges de Compiègne, Thourotte, Margny-lès-Compiègne ou Ressons-sur-Matz, et aux lycées de Compiègne ou Ribécourt-Dreslincourt.

Ecole maternelle de Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

Ecole élémentaire de Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

### 2.5.1.3 Les équipements sportifs et de loisirs

On recense plusieurs équipements sportifs sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

- Un court de tennis ;
- Deux salles ou terrain multisports ;

- Un terrain de grands jeux ;
- Un bassin de natation ;
- Une salle ou terrain de sport spécialisé.

*(Source : Porter à Connaissance, Fiche n°2 : L'économie, DDT Oise)*

On peut aussi noter la présence d'un centre équestre.

N

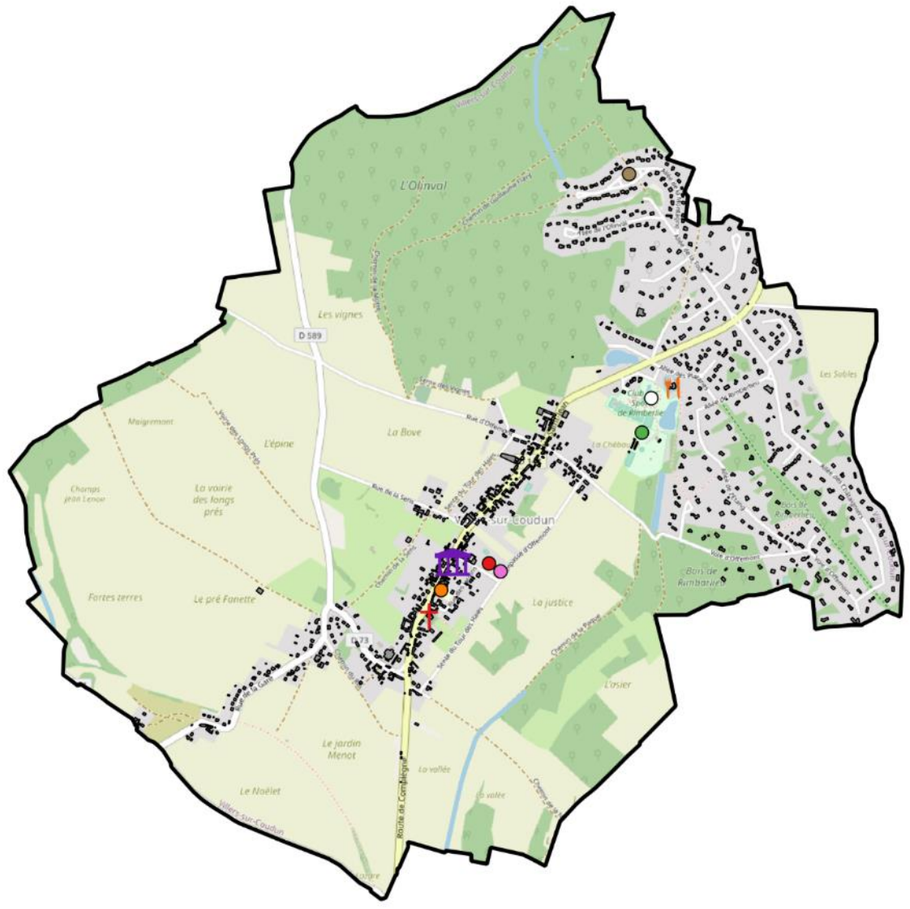


## Légende

- Limite communale
- Bâti

Equipements

- Mairie
- Eglise Saint-Jean-Baptiste
- Ecole maternelle
- Tour
- Club des sports de Rimberlieu
- Centre équestre
- Restaurant
- Ecole élémentaire
- Salle des fêtes

**Equipements à Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : OpenStreetMap, cadastre.data.gouv

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

### 2.5.1.4 Eau potable

L'eau potable est issue de deux captages, situés aux entrées Nord et Sud du village (arrêtés de DUP des 6 février 1986 et 16 août 1990). La production, le transport et la distribution sont assurés par la commune. Il n'existe pas de syndicat intercommunal chargé de la distribution d'eau potable. En 2019, environ 71 000 $m^3$ d'eau potable ont été prélevés sur le territoire communal.

L'exploitation et l'entretien du réseau sont assurés par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

La qualité des eaux dans la commune respecte les normes nitrates et atrazine. En 2019, l'eau du robinet présentait une conformité microbiologique et physico-chimique de 100%.

*Sources : services.eaufrance.fr, SIGES Seine-Normandie, SCoT CCPS*

### 2.5.1.5 Assainissement

La commune de Villers-sur-Coudun a fait le choix de l'assainissement collectif. Elle fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de Coudun, Giraumont, Villers-sur-Coudun et Braisnes-sur-Aronde. Il est en charge de la collecte, du transport et du traitement des effluents. La SAUR est chargée de l'exploitation et de l'entretien du réseau.

La commune est raccordée à la station d'épuration (STEP) de Coudun, qui dispose d'une capacité de 4 000 équivalents / habitants. Les eaux usées sont traitées par traitement de boue activée aération prolongée puis les eaux traitées sont rejetées dans l'Aronde.

Concernant l'assainissement individuel, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la CCPS.

*(Source : Porter à Connaissance, Fiche n°2 : L'économie, DDT Oise)*

### 2.5.1.6 Hydraulique

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau non domaniaux :

- Le ru de Rimberlieu ;
- Le ru du Courtil-Vannier.

On peut aussi noter la présence de trois plans d'eau sur le territoire. La Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise, Service de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (SEEF) est chargée de la police de l'eau.

La commune est partiellement incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de craie et ses exutoires du bassin de l'Aronde. Elle est concernée par la présence d'une zone à dominante humide au Nord de son territoire, à la limite de Vandelicourt et Marest-sur-Matz.

Enfin, Villers-sur-Coudun est concernée par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie et par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de Oise-Aronde. Le PLU doit être compatible avec ces documents et devra à ce titre intégrer un plan de gestion des eaux de ruissellement en annexe.

*(Source : Porter à Connaissance, Fiche n°2 : L'économie, DDT Oise)*

Plan d’eau à Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

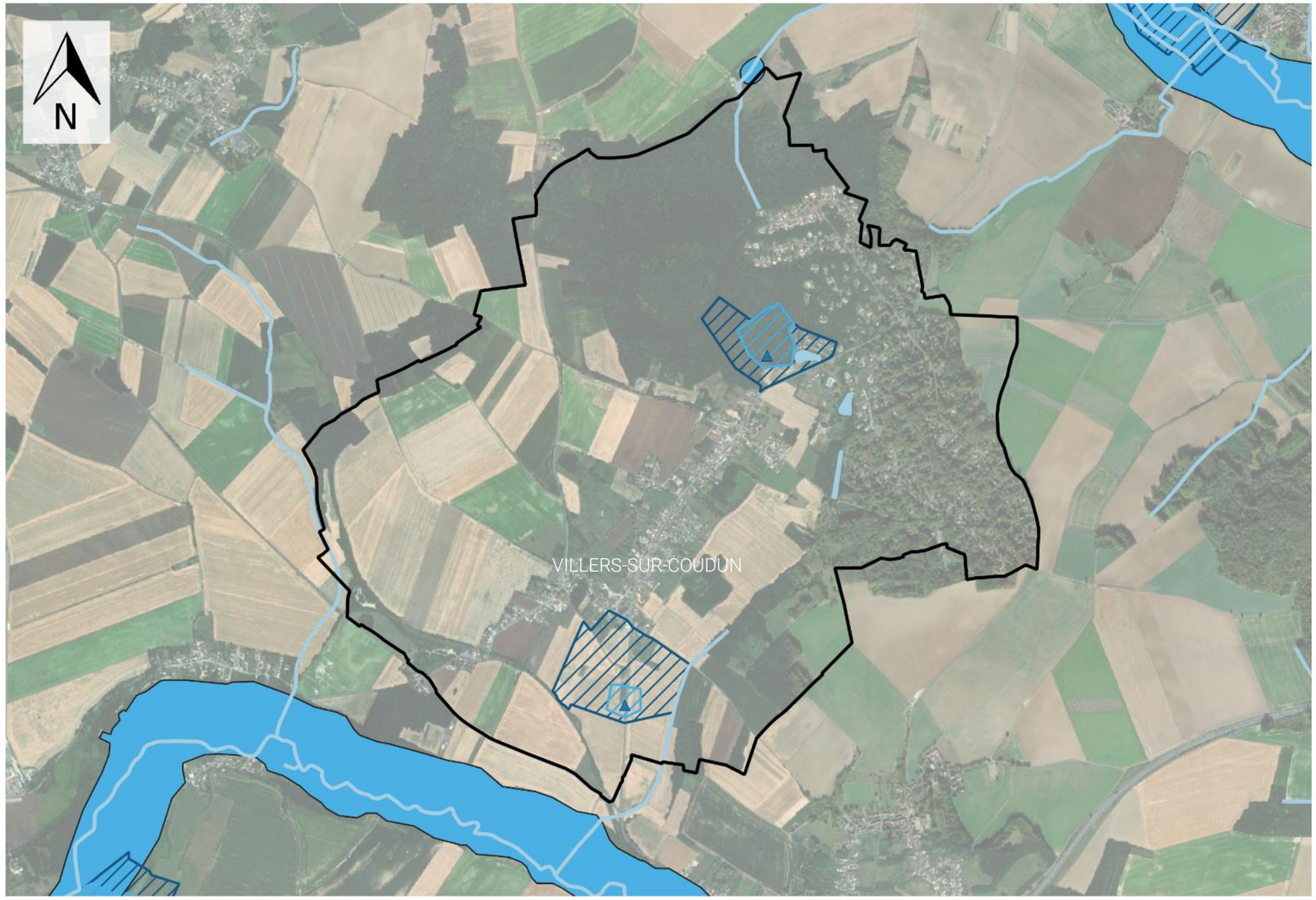


## Légende

- Limite communale
- Eau
- Cours d'eau
- Captage d'eau potable
- Perimetre de protection rapproche de captage d'eau potable
- Perimetre de protection eloigne de captage d'eau potable
- Milieux humides

**L'eau à Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : OpenStreetMap, cadastre.data.gouv, serveur Géo-IDE service DDT 60

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

### 2.5.1.7 Les équipements de défense incendie

La commune est équipée de 29 Points d'Eau Incendie dont 1 est indisponible. *(Source : Service Départemental d'Incendie et de Secours)* La caserne de pompiers la plus proche se trouve à Thourotte (Centre de secours), soit à 10 minutes en voiture.

### 2.5.1.8 Traitement des déchets

La commune a délégué la gestion des déchets à la CCPS. Le territoire de l'intercommunalité est également doté de trois déchetteries, auxquelles les particuliers peuvent accéder gratuitement :

- Ecuvilly ;
- Lassigny ;
- Ressons-sur-Matz.

Les déchetteries sont gérées par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Le SMDO a pour mission le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il gère aussi les centres de tri et de la collecte sélective, et le centre de valorisation énergétique.

Le bac jaune est ramassé tous les 15 jours et les ordures ménagères 1 fois par semaine.

Deux bornes d'apport volontaire de verre sont implantées sur le territoire (L'une près de l'église, l'autre rue de la gare).

Borne à verre en face de l'église de Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

### 2.5.1.9 Electricité

L'électricité est fournie par SICAE-OISE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité), un concessionnaire de distribution et de fourniture d'électricité.

On peut noter qu'aucun ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (> 50 kV) n'est présent sur le territoire.

#### 2.5.1.10 Couverture réseau

La commune est entièrement couverte par le réseau 4G, et ce pour tous les opérateurs de téléphonie mobile. Un émetteur 3G/4G/5G est situé à Giraumont (à environ 3 km). Le taux de locaux raccordables à la fibre optique est supérieur à 80%. Villers-sur-Coudun dispose donc d'une très bonne couverture réseau. *(Source : ARCEP)*

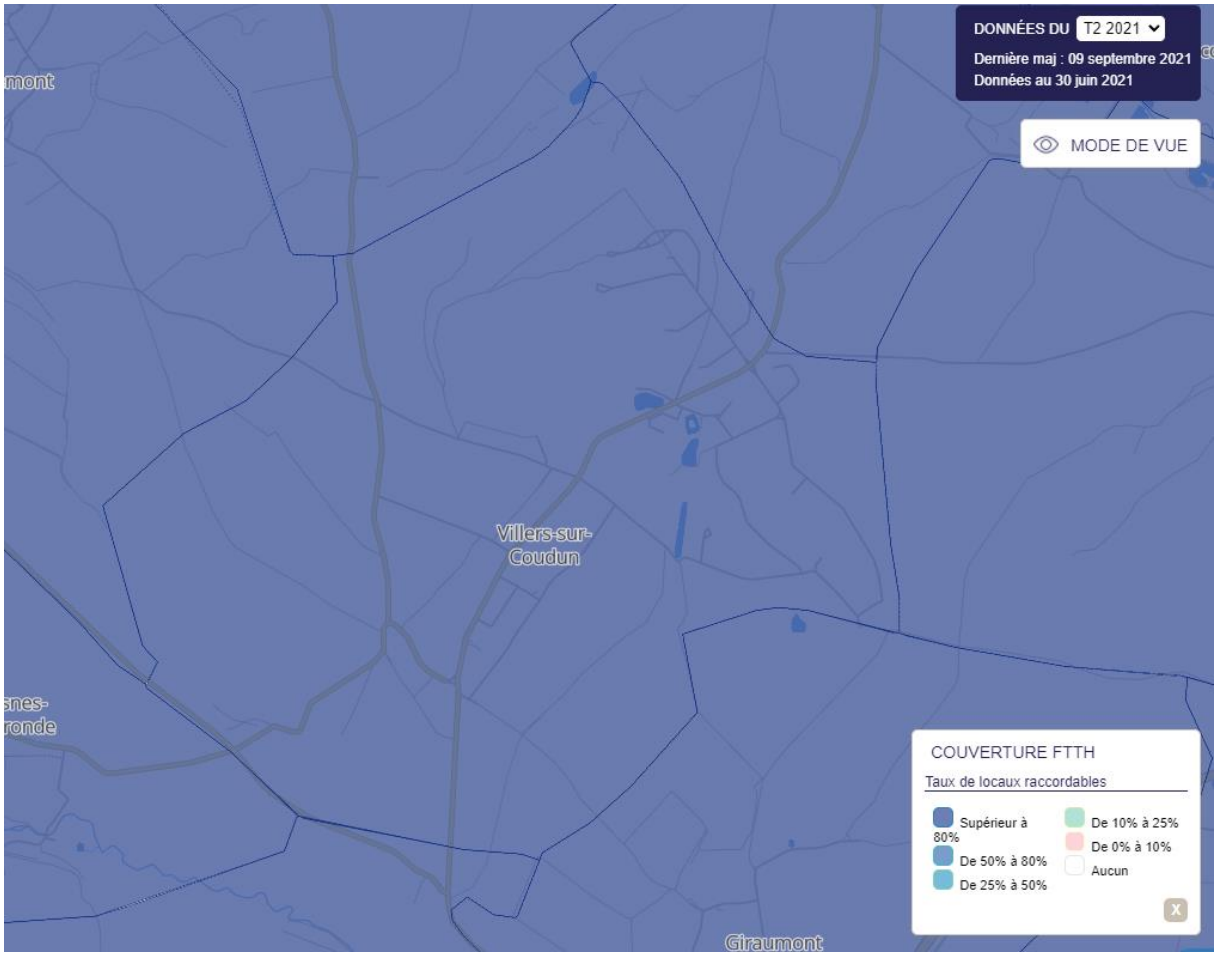


Carte de la couverture FFTH de Villers-sur-Coudun *(source : ARCEP, 2021)*

# 2.6 ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

## 2.6.1 LE RESEAU ROUTIER

### 2.6.1.1 A grande échelle

La commune de Villers-sur-Coudun est située à 10 km au Nord-Ouest de Compiègne et à environ 20 km au Sud-Ouest de Noyon. Elle bénéficie de la proximité de l'A1, reliant Paris et Lille.

### 2.6.1.2 A l'échelle locale

La commune de Villers-sur-Coudun est traversée par les RD (Route Départementale) 41, 73, 142 et 589.

Concernant le comptage, il ressort les données suivantes :

| Voie | Catégorie | PR | Comptage (v/j) | PL (%) | Année |
|---|---|---|---|---|---|
| RD 41 | 4 | 1.000 | 1 693 | 2,1 | 2017 |
| RD 73 | 4 | / | / | / | / |
| RD 142 | 3 | / | / | / | / |
| RD 589 | 4 | / | / | / | / |

*Source : Porter à Connaissance, Fiche n°6 – Les mobilités et le numérique, DDT Oise*

Concernant l'accidentologie, aucun accident n'a été recensé sur la commune depuis 2014.

Les infrastructures routières n'ont fait l'objet d'aucun classement sonore sur le territoire de la commune.

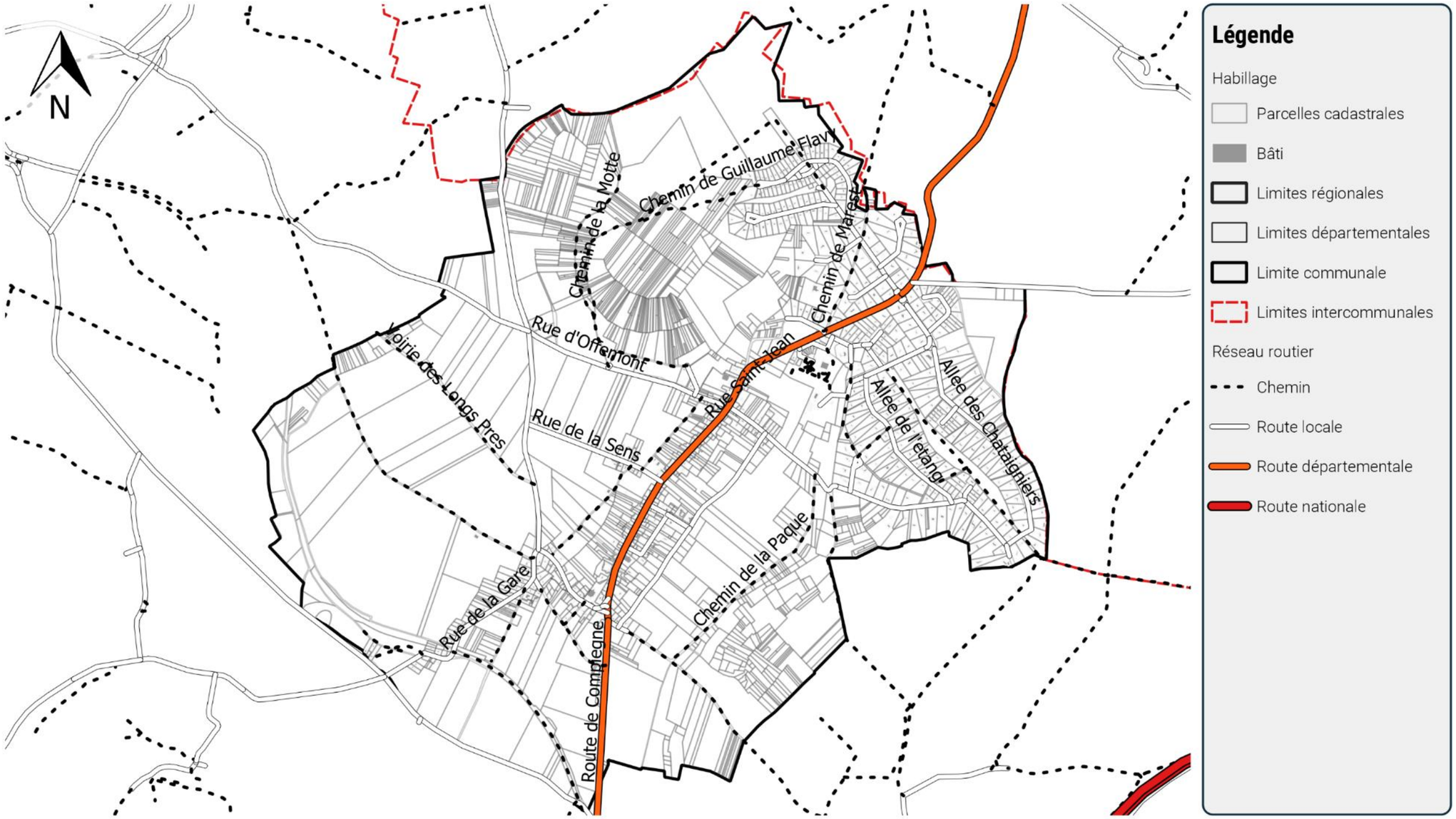


**Carte du réseau routier de Villers-sur-Coudun** Echelle: 1 / 21 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Source : cadastre.data.gouv, OpenStreetMap

0 500 1000 m

VERDI

## 2.6.2 TRANSPORT INDIVIDUEL ET STATIONNEMENT

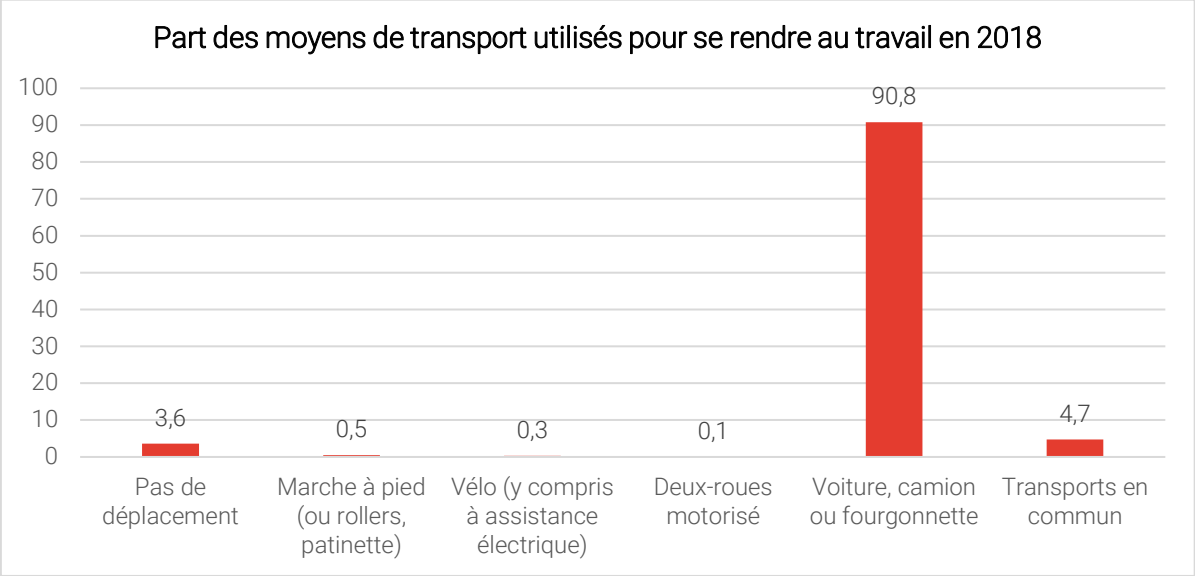


*Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.*

*Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.*

Les habitants de Villers-sur-Coudun utilisent très majoritairement la voiture pour se rendre au travail (90,8%). Ce taux est supérieur à celui de la CCPS (87,9%), de l'Oise (78,5%) et très supérieur à celui de la France (70,4%). Seulement 4,7% des habitants utilisent les transports en commun. Enfin, c'est seulement 0,8% de la population qui utilise les mobilités douces (marche, vélo, …).

Cette importante utilisation de la voiture s'explique par le caractère rural de la commune. L'utilisation de modes doux reste ainsi minoritaire. En effet, Villers-sur-Coudun est facilement accessible par les axes routiers mais n'est pas adaptée aux mobilités douces et n'est pas bien desservie par les transports en commun.

| | 2008 | % | 2013 | % | 2018 | % | CCPS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **508** | **100** | **519** | **100** | **553** | **100** | **100** |
| Au moins un emplacement réservé au stationnement | 425 | 83,7 | 418 | 80,5 | 450 | 81,3 | 79,5 |
| | | | | | | | |
| Au moins une voiture | 494 | 97,2 | 507 | 97,7 | 536 | 97 | 93,6 |
| 1 voiture | 157 | 30,9 | 165 | 31,9 | 176 | 31,8 | 38,5 |
| 2 voitures ou plus | 337 | 66,3 | 342 | 65,8 | 360 | 65,2 | 55,1 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

En 2018, 97% des ménages possèdent au moins une voiture et 65,2% en possèdent deux ou plus. Entre 2008 et 2018, ces chiffres n'ont pas varié de manière significative. Le taux d'équipement des ménages à Villers-sur-Coudun est légèrement supérieur à celui de la CCPS.

Concernant le stationnement, 81,3% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement. Ce taux a légèrement diminué en 10 ans (-2,4%) mais reste supérieur à celui de l'intercommunalité (79,5%).

On peut noter que plusieurs espaces de stationnements sont présents sur le territoire communal, ce qui représente environ 220 places. Ces espaces sont représentés sur la carte suivante. On recense :

- Un parking en face de l'église ;
- Un parking en face de la mairie ;
- Un parking au Club des sports de Rimberlieu ;
- Un parking devant l'école maternelle et la salle des fêtes ;
- Des espaces de stationnement dans la rue principale (Rue Saint-Jean).

De haut en bas : Parking en face de la mairie, en face de l'église, à la salle des fêtes *© Verdi 2021*

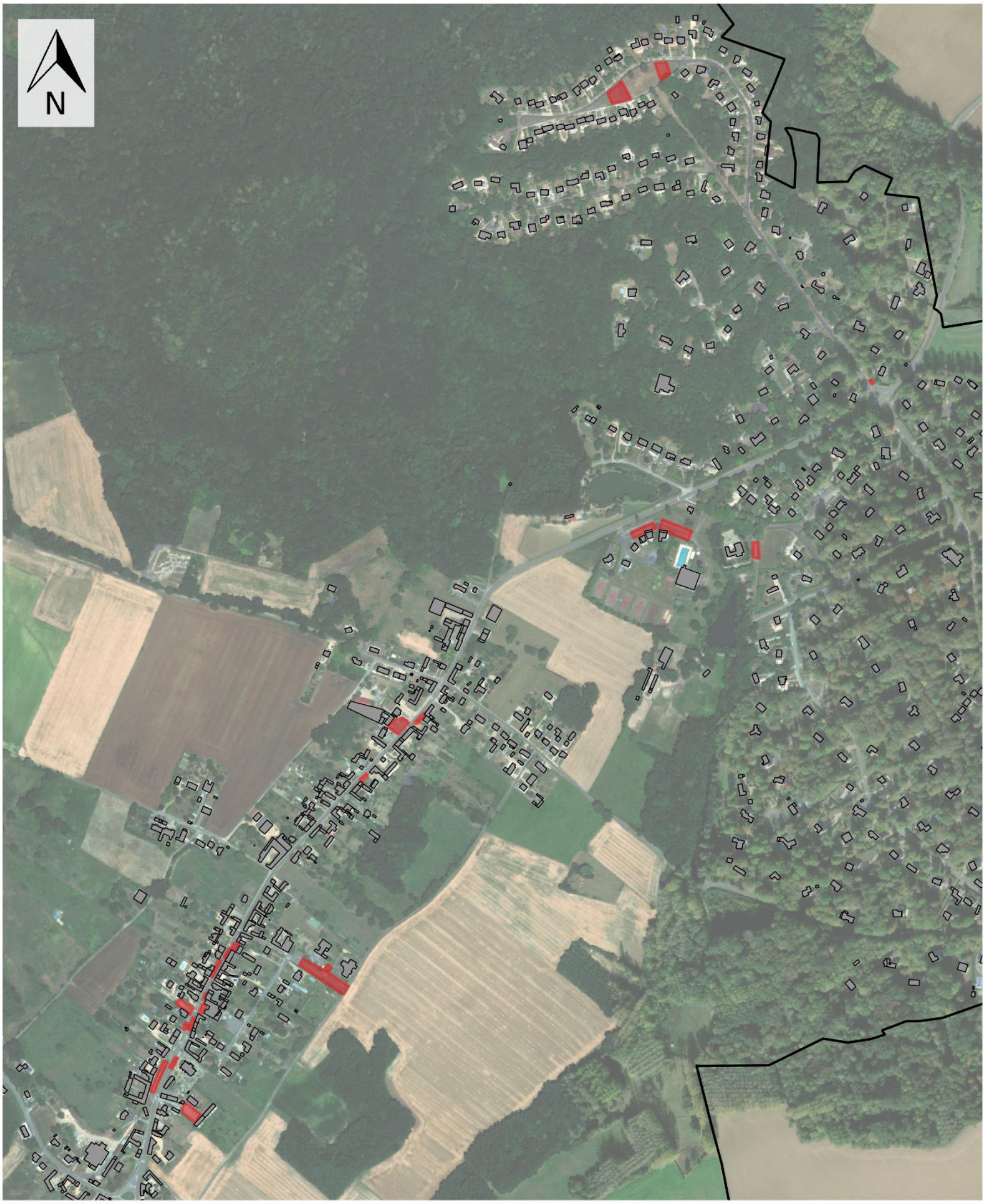


## Espaces de stationnement

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : ESRI Satellite, cadastre.data.gouv.fr
Verdi 2021

Echelle: 1 / 8 000

**Légende**

- Limites communales
- Bâti
- Espaces de stationnement

VERDI

## 2.6.3 LES RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN

La commune de Villers-sur-Coudun est desservie par 4 lignes gérées par le réseau Oise Mobilité :

- La ligne 654 Ressons-sur-Matz – Compiègne, qui circule du lundi au samedi et permet notamment de rejoindre les lycées Pierre d'Ailly, Mireille Grenet et Charles de Gaulle de Compiègne, et le collège de Ressons-sur-Matz ;
- La ligne 655 Roye – Boulogne-la-Grasse – Compiègne, qui circule du lundi au samedi et permet de rejoindre les lycées de Compiègne.
- La ligne 6306 qui circule du lundi au vendredi et qui permet de rejoindre le collège de Thourotte, uniquement en période scolaire ;
- La ligne 6311 qui circule du lundi au vendredi et qui permet de rejoindre le collège de Margny-lès-Compiègne, uniquement en période scolaire ;

Les horaires des lignes sont consultables sur oise-mobilite.fr.

*Ligne 654*

Ligne 655

*(Source : oise-mobilite.fr)*

On recense 4 arrêts de bus sur le territoire communal.

Deux arrêts de bus de Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

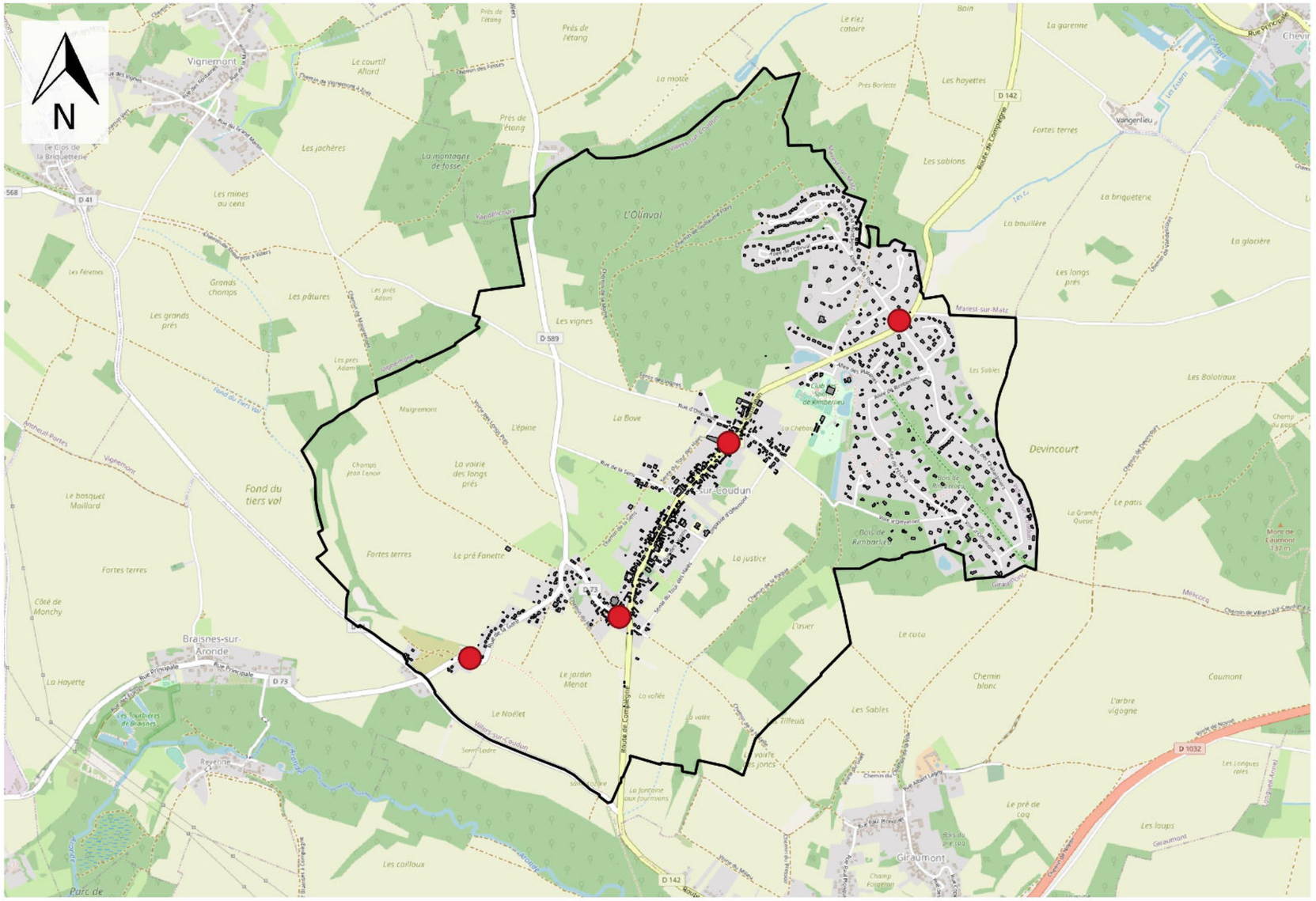


## Légende

- Limites communales
- Bâti
- Arrêts de bus

## Arrêts de bus de Villers-sur-Coudun

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : OpenStreetMap, cadastre.data.gouv.fr
Verdi 2021

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

## 2.6.4 LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Un service de transport à la demande appelé « Transport Solidaire » a été mis en place par la CCPS. Il s'adresse aux habitants de l'intercommunalité sans véhicule et/ou sans permis, et donc principalement aux personnes âgées et aux jeunes. Ce service permet de se déplacer pour :

- les courses, sur le territoire de la CCPS ;
- pour raison médicale, jusqu'à 30 km autour du territoire de la CCPS ;
- pour les démarches administratives, dans l'arrondissement de Compiègne.

Les transports se font du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Le tarif est fixé à 3€ par heure et par personne. Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 10 ans, accompagnés d'un adulte.

*Source : Communauté de Communes du Pays des Sources*

## 2.6.5 LES MODES DOUX

Villers-sur-Coudun est traversée par (Source : Porter à Connaissance, Fiche n°6 – Les mobilités et le numérique) :

- Un circuit équestre inscrit au Plan Départemental de randonnée équestre approuvé le 8 novembre 1991 ;
- Le circuit de la Vallée de l'Aronde, itinéraire de 12 km et d'une durée de 3h15, proposé par la CCPS. Au départ de l'église de Villers-sur-Coudun, ce circuit passe par Giraumont, Coudun et Braisnes ;
- De nombreux chemins ruraux aux alentours de l'enveloppe agglomérée ;
- Des sentiers dans les bois du domaine de Rimberlieu.

La commune n'est pas concernée par le projet de la Trans'Oise.

Sentiers à Villers-sur-Coudun *© Verdi 2021*

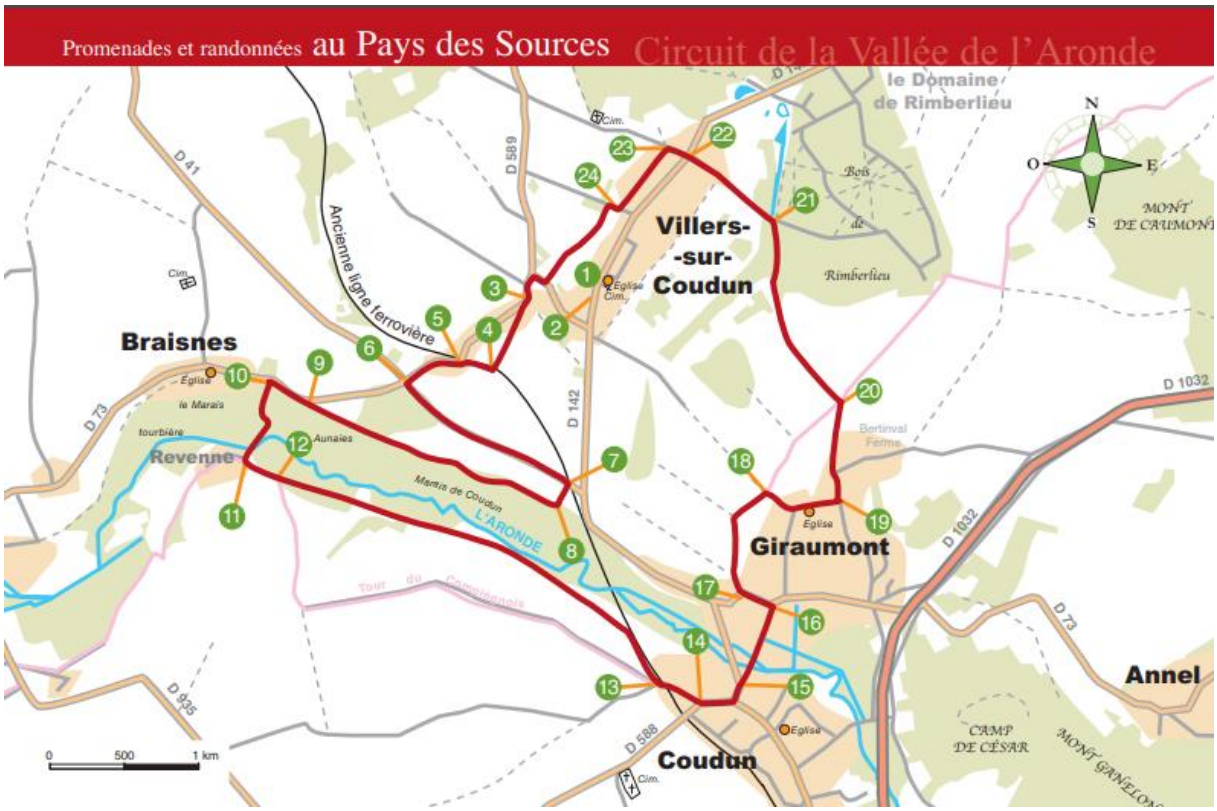


Plan du circuit de la Vallée de l'Aronde

*(Source : Communauté de Communes du Pays des Sources)*

## 2.6.6 LE RESEAU FERROVIAIRE

La commune n'est pas directement desservie par le réseau ferroviaire, car aucune gare et emprise ferroviaire en fonctionnement ne sont présentes sur son territoire.

Cependant, on recense plusieurs gares à proximité de la commune :

- Longueil-Annel (7 km)
- Thourotte (6,4 km)
- Ribécourt (10,4 km)
- Rémy (12 km)
- Compiègne (10,4 km)

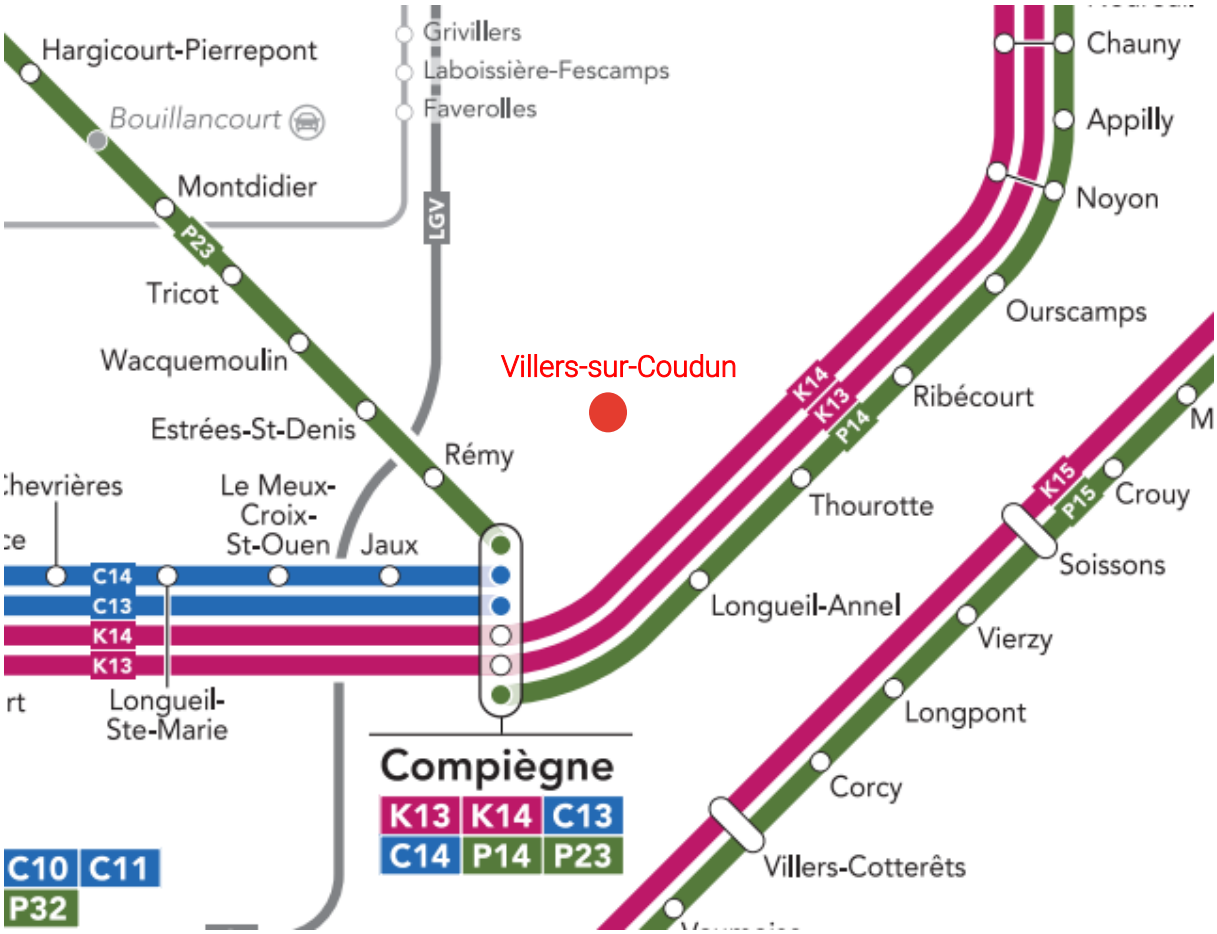
Hargicourt-Pierrepont
Bouillancourt
Montdidier
P23
Tricot
Wacquemoulin
Estrées-St-Denis
Rémy
Grivillers
Laboissière-Fescamps
Faverolles
LGV
Villers-sur-Coudun
Chauny
Appilly
Noyon
Ourscamps
Ribécourt
K14
K13
P14
Thourotte
Longueil-Annel
K15
P15
Crouy
Soissons
Vierzy
Longpont
Corcy
Villers-Cotterêts
Chevrières
Le Meux-
Croix-
St-Ouen
Jaux
C14
C13
K14
K13
Longueil-
Ste-Marie
Compiègne
K13 K14 C13
C14 P14 P23
C10 C11
P32

*Source : SNCF*

# 2.7 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE VILLERS-SUR-COUDUN

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Villers-sur-Coudun est caractérisée par un ralentissement de la croissance démographique et par le vieillissement de sa population. Le nombre de logements est en augmentation, en accord avec la diminution de la taille des ménages et les changements sociétaux (décohabitation, familles monoparentales, …).

Le parc de logements est très majoritairement composé de maisons individuelles de 5 pièces ou plus. Les appartements sont rares sur le territoire et les petits logements sont rares.

La population active est prédominante sur la commune, représentant 74,3% des 15-64 ans en 2018. Le taux de chômage (7,7%), bien qu'en légère hausse, reste inférieur aux taux aux échelles intercommunale (10,8%) et nationale (9,1%). Les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ainsi que le commerce de gros et de détail, sont prédominants. Cependant, il existe peu d'emplois disponibles sur le territoire, malgré la création de nouveaux établissements, ce qui induit un taux d'emploi faible et entraîne des migrations pendulaires sur les bassins d'emplois alentours (Compiègne, Noyon).

On peut noter la présence d'une offre diversifiée d'équipements sportifs (terrains de sport, gymnases, …), citée ci-avant. La présence d'une école élémentaire et d'une école maternelle sur le territoire communal sont un véritable atout.

Enfin, la majorité des habitants est équipée d'une voiture. En effet, la commune est facilement accessible par les axes routiers et est proche des villes de Compiègne (10km) et de Noyon (21km). Des lignes de bus permettent aux collégiens et aux lycéens de se rendre dans leur établissement scolaire mais sont peu empruntées par le reste des habitants. Concernant les modes doux, ils sont peu développés sur le territoire.

Ainsi, on peut définir les enjeux suivants sur la commune de Villers-sur-Coudun :

→ Maintenir la croissance démographique ;

→ Favoriser l'arrivée de jeunes populations en améliorer l'attractivité de la commune ;

→ Développer le parc de logements, avec des logements plus petits et des appartements ;

→ Favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises et commerces, afin de développer les emplois sur le territoire et l'économie locale ;

→ Développer et encourager l'utilisation des modes doux.

# 3
# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

# 3.1 LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

## 3.1.1 LA GEOGRAPHIE

La commune de Villers-sur-Coudun est située dans le Noyonnais, bordé au sud par la Vallée de l'Oise. Le Noyonnais est une entité paysagère au relief doux et aux paysages variés. Il s'agit d'un espace principalement rural, composé de bourgs, de boisements, de cultures et d'herbages. Plus particulièrement, Villers-sur-Coudun est située au cœur d'un paysage de boisements, à proximité de l'entité paysagère de la Vallée de l'Oise. Il s'agit d'une vallée à fond plat, qui traverse le département du nord-est au sud-ouest.

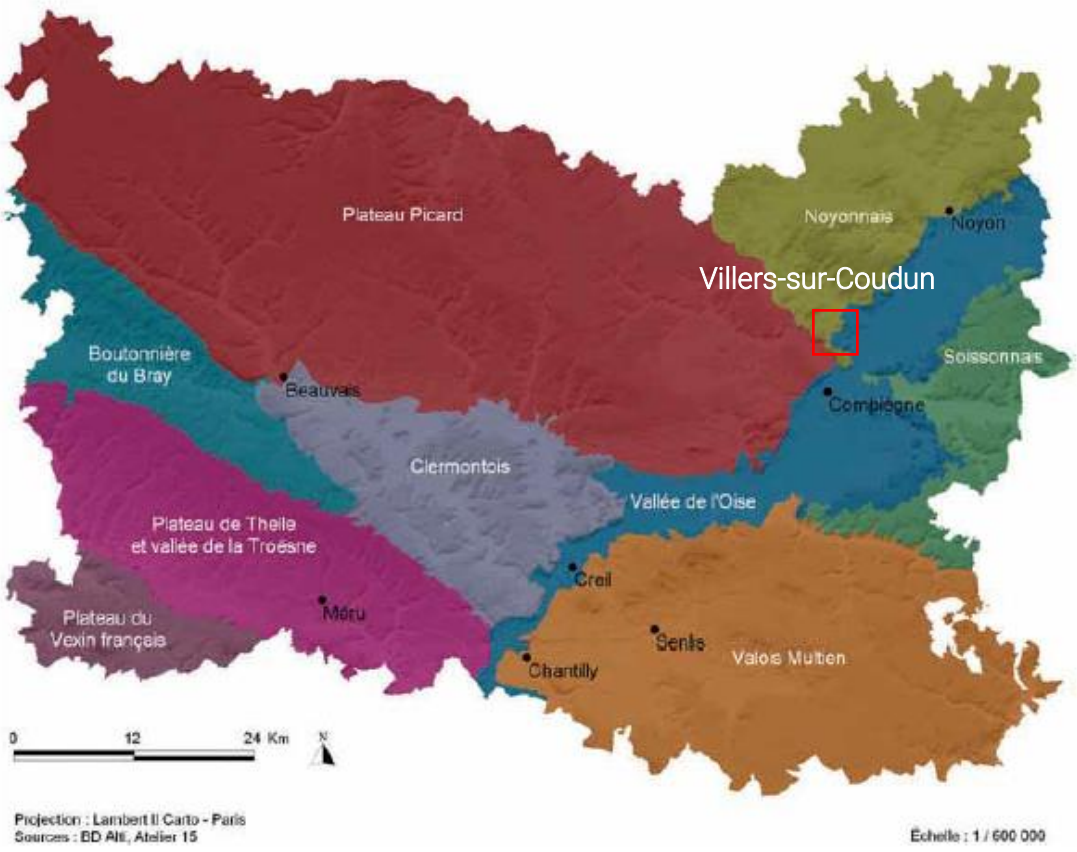


*(Source : Atlas des paysages de l'Oise – Direction Régionale de l'Environnement Picardie, Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise)*

## 3.1.2 LA TOPOGRAPHIE

Le village est situé à flanc de colline « L'épine de Flavy », dont le sommet culmine à 143 m NGF. Le point le plus haut de Villers-sur-Coudun (156 m NGF) est situé au Nord du territoire communal, au niveau du lieu-dit les Vignes. Le point le plus bas est situé à 46 m NGF, ce qui correspond au passage d'un cours d'eau. L'amplitude d'altitude sur la commune est ainsi de 110 m.

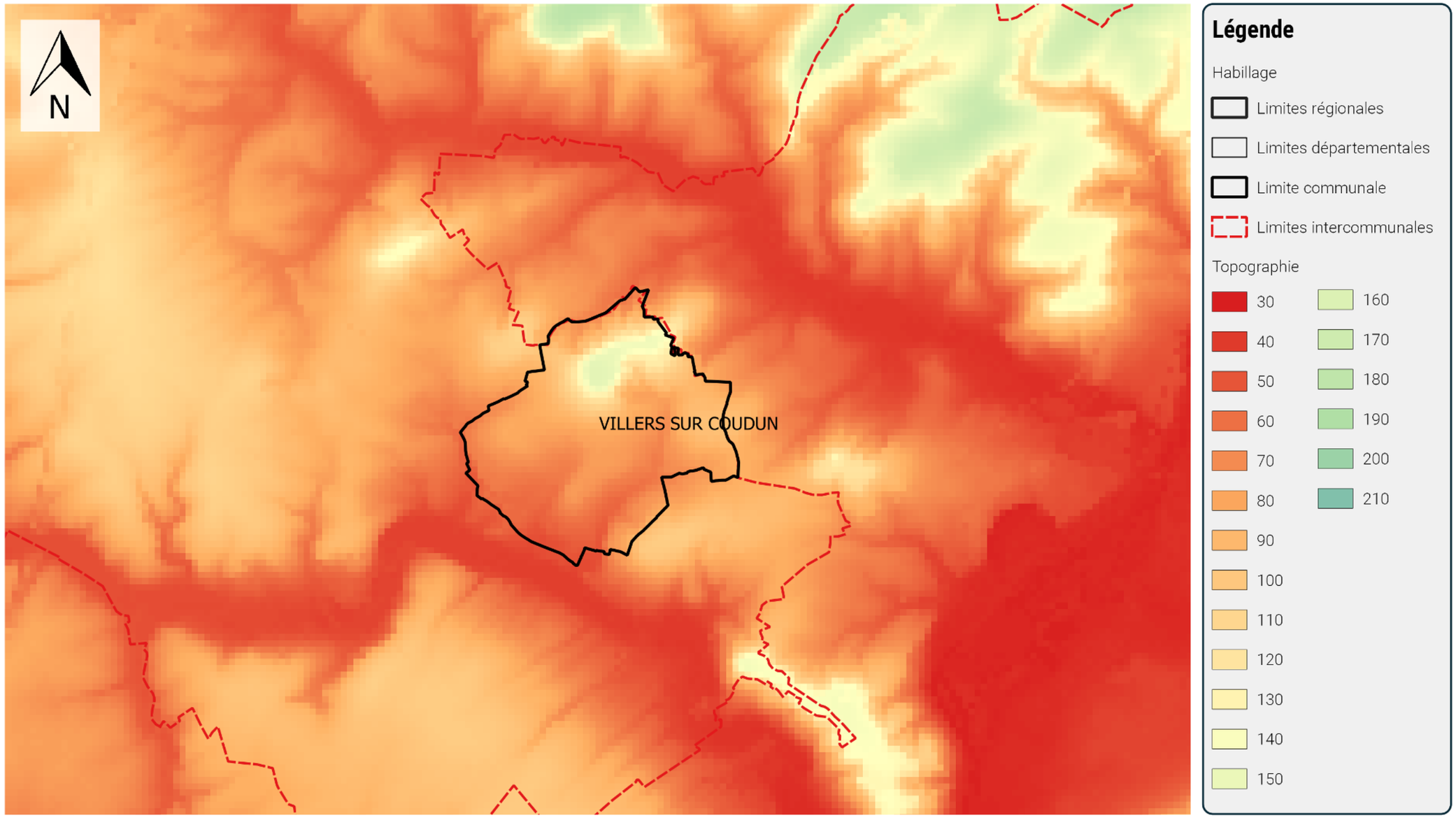


**Légende**

Habillage

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limite communale
- Limites intercommunales

Topographie

| | |
|---|---|
| 30 | 160 |
| 40 | 170 |
| 50 | 180 |
| 60 | 190 |
| 70 | 200 |
| 80 | 210 |
| 90 | |
| 100 | |
| 110 | |
| 120 | |
| 130 | |
| 140 | |
| 150 | |

**Carte topographique de Villers-sur-Coudun**

Echelle: 1 / 60 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Source : BD ALTI, cadastre.data.gouv

0 1 2 km

VERDI

## 3.1.3 LA GEOLOGIE

*Note : Cette partie a été rédigée d'après la carte géologique au 1/50 000ème réalisée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière).*

Le bourg de Villers-sur-Coudun s'est développé principalement sur un sol argileux (E3). Le lieu-dit de Rimberlieu s'est quant à lui développé sur un terrain constitué d'argile de Laon et de sables de Cuise (E4). Dans la partie Nord du territoire, on retrouve un sol calcaire et sableux, qui correspond à un point d'eau, tandis que la partie sud est principalement constituée de sables à débris coquilliers et ligniteux. Sur le territoire communal, on retrouve les feuilles géologiques $E_3$, $E_2a$, LV, $E_4$, $E_5a$-b, $E_4a_1$

La couche $E_3$ correspond à l'Yprésien inférieur, composé d'argiles plastiques à lit gréseux à débris végétaux et bancs ligniteux (« Argiles et lignites du Soissonnais »).

La couche $E_2a$ correspond au Thanétien supérieur, composé de sables à débris coquilliers et de sables à débris ligniteux (« Sables de Bracheux »).

La couche LV correspond à des colluvions de dépressions et limons de fond de vallée sèche et de piedmont.

La couche $E_4$ correspond à l'Yprésien supérieur, composé d'argile de Laon et de sables de Cuise (faciès « cuisien » indifférencié).

La couche $E_5a$-b correspond au Lutétien inférieur, composé de calcaires et sables glauconieux (« Glauconie grossière »), calcaire à Nummulites laevigatus (« Pierre à Liards »).

La couche $E_4a_1$ correspond à l'Yprésien basal, composé de marnes azoïques (« Marnes de Sinceny »), Marnes sableuses à huitres (« Marnes de Marquéglise »), calcaire laguno-marin (« Calcaires de Mortemer »), sables calcaires (« Calcaires de Clairoix ») (faciès "Sparnacien" inférieur).

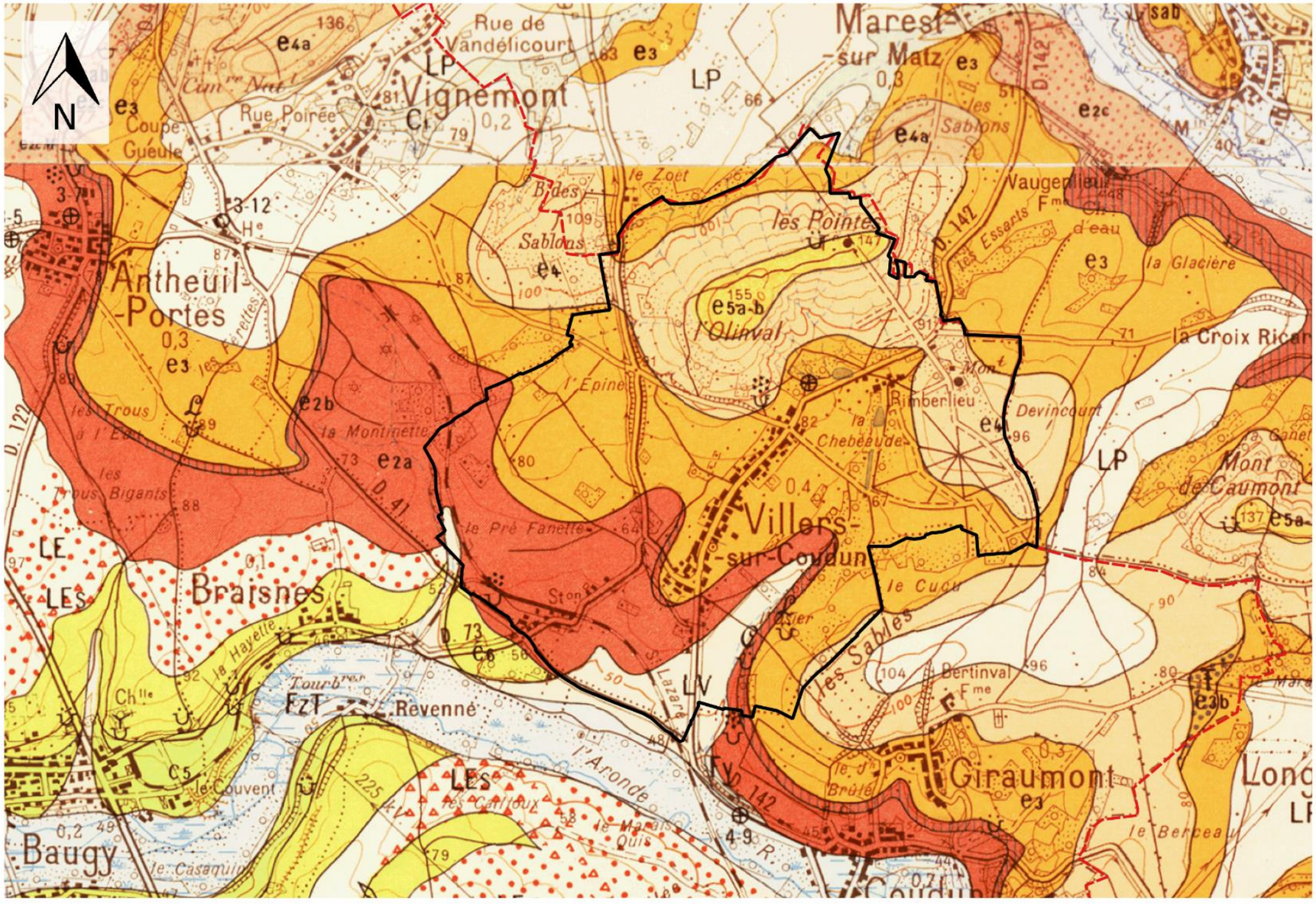


## Légende

Habillage

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limite communale
- Limites intercommunales

- Limons de pente
- Alluvions modernes
- Limons des fonds de vallées sèches
- Alluvions anciennes
- Limons des plateaux
- Lutétien : sables calcaro-dolomitiques glauconieux, et horizon à Nummulites laevigatus abondante
- Cuisien (Yprésien supérieur) : Argiles de Laon ; sables marins à Nummulites planulatus
- Sparnacien (Yprésien inférieur), indifférencié
- Thanétien lagunaire : Calcaire de Mortemer, Tuf de Clairoix, Marnes de Marquéglise
- Thanétien marin : sables de Bracheux
- Sénonien, Campanien : craie à Bélemnitelles
- Colluvions de dépressions, limons de fond de vallée sèche et de piedmont
- Limons loessiques
- Yprésien supérieur (Cuisien) Sables de Cuise
- Yprésien inférieur "Sparnacien" argile et lignite

## Carte géologique de Villers-sur-Coudun

Echelle: 1 / 30 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Source : Carte géologique image de la France au 1/50 000e, BRGM

0 500 1000 m

VERDI

## 3.1.4 QUALITE DE L'AIR

### 3.1.4.1 A Villers-sur-Coudun

La surveillance de l'air sur le territoire est assurée par ATMO Hauts-de-France. Suite à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, la surveillance de la qualité de l'air en France a été confiée à des associations indépendantes (AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). Les missions d'ATMO Hauts-de-France sont les suivantes :

- ✓ Surveiller l'air que nous respirons ;
- ✓ Informer au quotidien et alerter en cas de phénomènes de pollution atmosphérique ;
- ✓ Accompagner nos partenaires dans leurs projets Air en lien avec les thématiques Santé, Climat, Energie ;
- ✓ Améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Les résultats figurent dans les bilans réalisés par l'association. Il est possible de consulter la qualité de l'air chaque jour. Cependant, il est difficile d'estimer précisément la qualité de l'air à Villers-sur-Coudun, car les stations de mesures les plus proches se situent à Roye (27 km) et à Rieux (40 km).

Les concentrations moyennes annuelles de NO2 et de PM10 sont estimées entre 17.7 et 19.2 sur la commune de Villers-sur-Coudun en 2017. La commune étant située dans un espace rural et ne présentant aucune industrie polluante sur son territoire, on peut estimer que la qualité de l'air est relativement bonne.

### 3.1.4.2 Aux alentours

Le Registre national des Emissions Polluantes, mis à jour deux fois par an et disponible sur georisques.gouv.fr, recense les établissements rejetant des polluants. Aucun établissement n'est recensé sur le territoire de Villers-sur-Coudun, mais on en retrouve cependant sur les communes alentours :

| Commune | Distance | Etablissement | Identifiant | Activité | Polluants rejetés |
|---|---|---|---|---|---|
| COUDUN (60150) | 3,4 km | Duo Métal | 051.01087 | Récupération de déchets triés | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 7,5 km | Sanofi Winthrop Industrie | 051.01081 | Fabrication de préparations pharmaceutiques | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 7 km | Colgate Palmolive Industriel | 051.01078 | Fabrication de parfums et de produits pour la toilette | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 11,7 km | Engie chaufferie de Compiègne | 051.01075 | Production et distribution de vapeur et d'air conditionné | Co (9329,31 kg/an) CO2 (21631200 kg/an) |
| COMPIEGNE (60205) | 9 km | OLEON | 051.01637 | Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a. | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 11,5 km | ACVO | 051.06110 | Aide par le travail | Pas de données |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| COMPIEGNE (60205) | 7 km | ALLARD Emballages | 051.01074 | Fabrication de carton ondulé | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 11 km | XPO TANK CLEANING Nord agence de Compiègne | 051.01055 | Autres activités de nettoyage n.c.a. | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 10,8 km | CHANEL PARFUM BEAUTE COMPIEGNE | 051.01077 | Fabrication de parfums et de produits pour la toilette | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 7,9 km | PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY France | 051.01636 | Fabrication d'emballages en matières plastiques | Pas de données |
| COMPIEGNE (60205) | 7,3 km | REGEAL | 051.01072 | Métallurgie de l'aluminium | Pas de données |
| GOURNAY-SUR-ARONDE (60190) | 8,8 km | Station de stockage souterrain de GOURNAY-SUR-ARONDE | 051.01211 | Entreposage et stockage non frigorifique | CO2 (23914000 kg/an)<br>Méthane (242666 kg/an) |
| GOURNAY-SUR-ARONDE (60190) | 9 km | VALNOR | 051.07970 | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Pas de données |
| VENETTE (60280) | 8 km | Plastic Omnium Auto Inergy Services | 051.07811 | Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques | Pas de données |
| THOUROTTE (60150) | 5,9 km | SAINT GOBAIN GLASS France | 051.01610 | Fabrication de verre plat | Pas de données |
| CLAIROIX (60280) | 6,6 km | Galloo Clairoix | 051.01039 | Récupération de déchets triés | Pas de données |
| LE MEUX (60880) | 15 km | DEN BRAVEN France | 051.07182 | Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics | Pas de données |
| LE MEUX (60880) | 15,5 km | Unilever France HPC Industrie | 051.01339 | Activités des sièges sociaux | Hg (15,71 kg/an) dans l'eau |
| LE MEUX (60880) | 14,5 km | PLACOPLATRE | 051.01138 | Fabrication d'éléments en matière plastique pour la construction | COVNM (349000 kg/an) |
| LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60126) | 18,2 km | CORNEC S.A.S. | 051.07560 | Récupération de déchets triés | Pas de données |
| LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60126) | 20 km | LAFARGEHOLCIM GRANULATS | 051.01291 | Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin | Pas de données |
| LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60126) | 19,5 km | FM Logistic | 051.03610 | Entreposage et stockage non frigorifique | Pas de données |
| LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60126) | 20,2 km | BIC RASOIRS | 051.05439 | Fabrication de coutellerie | Pas de données |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| NOYON (60403) | 18,7 km | MAT FRICTION NOYON SAS | 051.01422 | Fabrication d'autres équipements automobiles | Pas de données |
| LASSIGNY (60310) | 12 km | Beauté, Recherche & Industries | 051.01267 | Fabrication de parfums et de produits pour la toilette | Pas de données |

### 3.1.4.3 Dans la Communauté de Communes du Pays des Sources

La qualité de l'air est aussi mesurée sur l'ensemble territoire de l'intercommunalité par ATMO Hauts-de-France. Le tableau ci-dessous recense les émissions de polluants atmosphériques tous secteurs d'activité confondus au sein de la CCPS.

Au regard de la part des émissions de la CCPS dans les émissions régionales et départementales totales, on peut dire que l'intercommunalité est faiblement émettrice de polluants atmosphériques. On peut cependant noter qu'elle est fortement émettrice de NOx (Oxydes d'azote), puisqu'elle représente 59,7% des émissions départementales (750 872 kg). La majorité de ces émissions sur le territoire est due au transport routier.

| Polluant atmosphérique | CCPS (en kg) | Oise | | Hauts-de-France | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Valeur (en kg) | % de la CCPS | Valeur (en kg) | % de la CCPS |
| NOx – Oxydes d'azote | 750872 | 1257729 | 59,7 | 102648781 | 0,7 |
| SO2 – Dioxyde de soufre | 16801 | 1500884 | 1,1 | 29340000 | 0,1 |
| PM10 – Particules en suspension | 279700 | 4806814 | 5,8 | 32311714 | 0,9 |
| PM2.5 – Particules fines | 157408 | 2933390 | 5,4 | 20488987 | 0,8 |
| CO – Monoxyde de carbone | 2018557 | 37974116 | 5,3 | 374173368 | 0,5 |
| C6H6 – Benzène | 111738 | 2395574 | 4,7 | 12412166 | 0,9 |
| As – Arsenic | 2,42 | 46,2 | 5,2 | 515 | 0,5 |
| Cd – Cadmium | 0,208 | 12,8 | 1,6 | 279,5 | 0,1 |
| Ni – Nickel | 1,695 | 73 | 2,3 | 2025,8 | 0,1 |
| Pb – Plomb | 33,8 | 1258 | 2,7 | 14664,8 | 0,2 |
| COVNM – Composés Organiques Volatils Non Méthaniques | 1399591 | 30210755 | 4,6 | 118580852 | 1,2 |
| NH3 – A oniac | 497632 | 7354939 | 6,8 | 50131883 | 1,0 |
| BaP – Benzo(a)pyrène | 4,35 | 87 | 5,0 | 473 | 0,9 |

*Source : ATMO Hauts-de-France.*

## 3.1.5 LE CLIMAT

Le climat de la commune de Villers-sur-Coudun est du type « climat océanique altéré » selon la classification établie par Météo-France, qui comporte 5 types de climats. Il s'agit d'une zone de transition entre climat océanique et climat semi-continental. Le climat est doux et la pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer.

La station météorologique la plus proche de Villers-sur-Coudun est située à Margny-lès-Compiègne (5km à vol d'oiseau), ce qui permet d'avoir des données relativement précises pour la commune.

D'après les données pour l'année 2020, la température maximale moyenne annuelle était de **17,1°C** et la température minimale moyenne annuelle était de **8,3°C**. Le mois le plus froid était janvier avec une température moyenne de 5,2°C, tandis qu'août était le mois le plus chaud avec une température moyenne de 21,5°C.

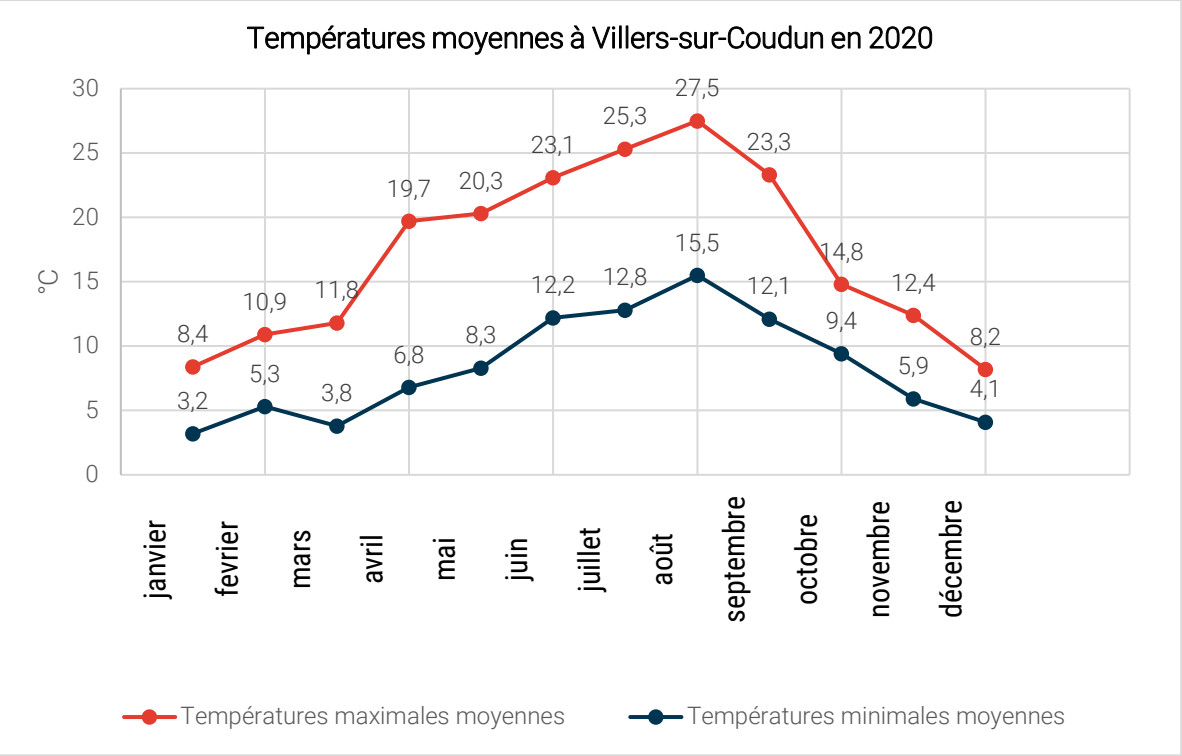


| Mois | Température maximale | Température minimale | Température max. moyenne | Température min. moyenne |
|---|---|---|---|---|
| Janvier | 13,7 | -3,9 | 8,4 | 3,2 |
| Février | 16,9 | -0,9 | 10,9 | 5,3 |
| Mars | 19 | -1,6 | 11,8 | 3,8 |
| Avril | 25,1 | -1,9 | 19,7 | 6,8 |
| Mai | 28,3 | 2,3 | 20,3 | 8,3 |
| Juin | 32,5 | 6,8 | 23,1 | 12,2 |
| Juillet | 38,9 | 7,6 | 25,3 | 12,8 |
| Août | 38,9 | 9,3 | 27,5 | 15,5 |
| Septembre | 34,8 | 7,9 | 23,3 | 12,1 |
| Octobre | 20,3 | 4,5 | 14,8 | 9,4 |
| Novembre | 19,5 | -0,4 | 12,4 | 5,9 |
| Décembre | 15 | -1,1 | 8,2 | 4,1 |

*Source : meteociel.fr*

La commune a connu 440,7 millimètres de pluie en 2020.

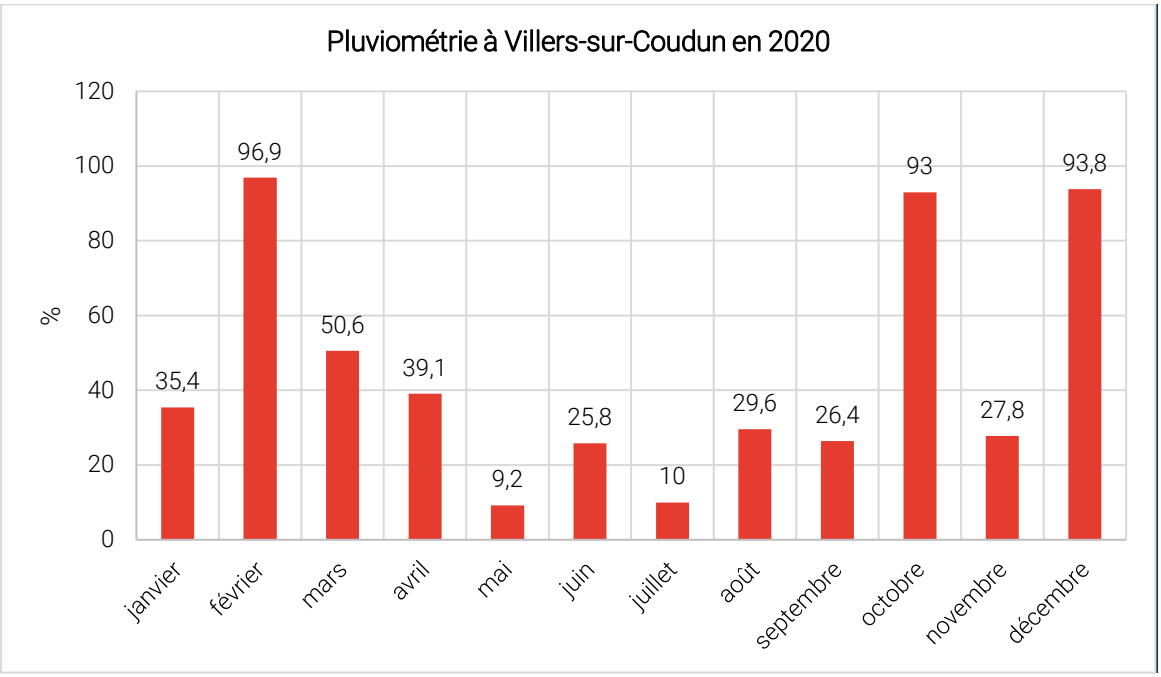


*Source : meteociel.fr*

# 3.1.6 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

## 3.1.6.1 Hydrogéologie

La commune de Villers-sur-Coudun est située dans le sous-bassin versant des **Vallées d'Oise**, appartenant au grand bassin hydrographique de la **Seine et des cours d'eau côtiers normands**, qui s'étend de la Normandie jusqu'en Bourgogne-Franche-Comté.

Le sous-bassin versant des Vallées d'Oise s'étend sur 17 000 km² et présente une activité agricole intense, une forte industrialisation et une densité de population importante.

La commune fait partie de l'unité hydrographique de **l'Oise Moyenne** et entre dans le périmètre de la masse d'eau souterraine « Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (ME HG106), et de la masse d'eau souterraine « Craie picarde » (ME HG205). Elle entre dans le périmètre des masses d'eau superficielles « L'aronde de sa source au confluent Oise (exclu) » (FRHR188) de 28 516 ha et « Le matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu) » (FRHR187) de 21 393 ha. Enfin, la commune entre dans le périmètre de la masse d'eau souterraine Albien-néocomien captif (HG218), qui couvre la quasi-totalité du bassin hydrographique. Elle est captive jusqu'à de très grandes profondeurs : 600 m sous Paris, et 800 m sous Coulommiers.

*(Source : eau-seine-normandie.fr)*

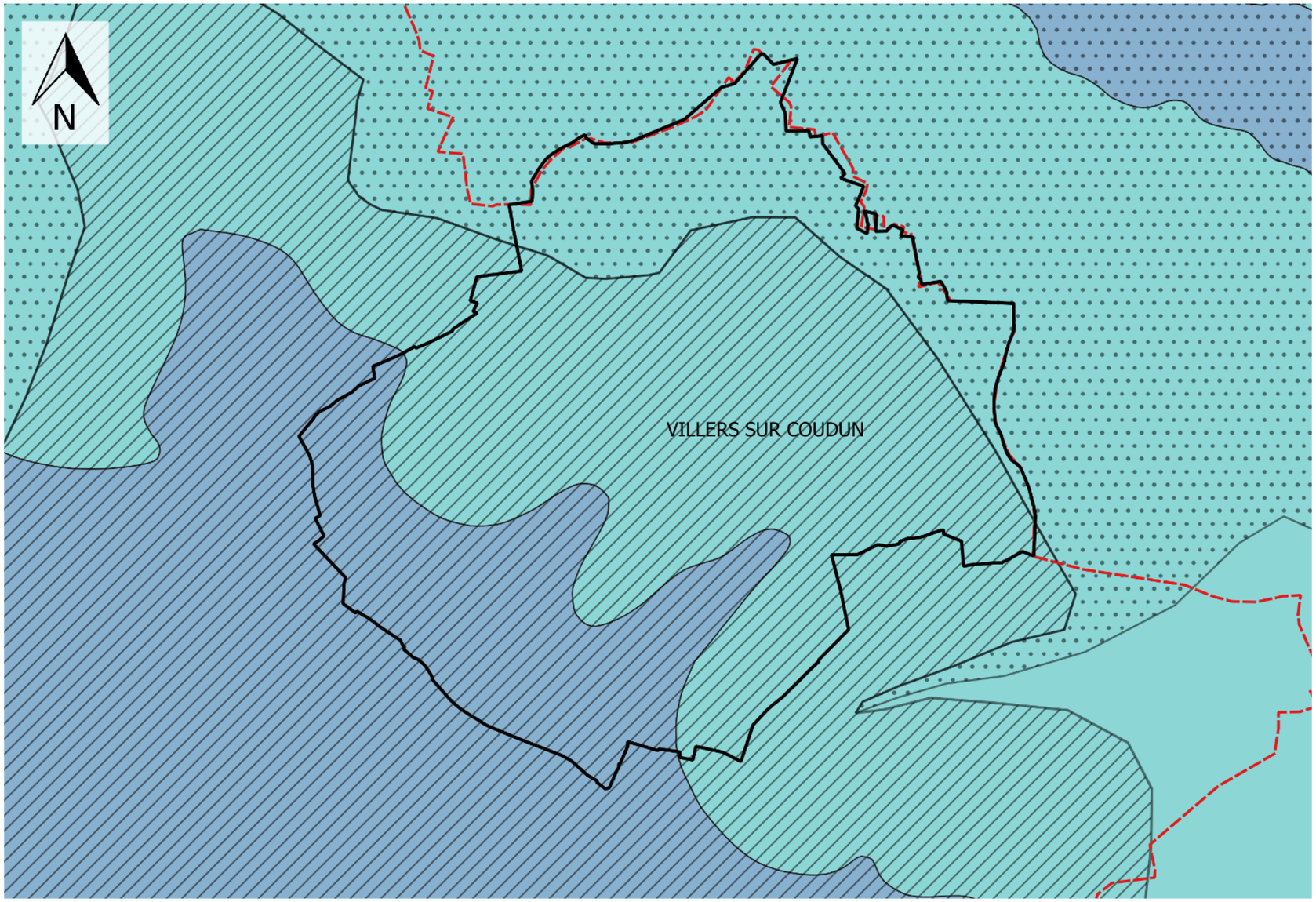


## Légende

Habillage

Limite communale

Limites intercommunales

Masses d'eau superficielles

L'aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)

Le Matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu)

Masses d'eau souterraines

Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois

Craie picarde

**Les masses d'eau à Villers-sur-Coudun**

Echelle: 1 / 25 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : services.sandre.eaufrance.fr, cadastre.gouv.fr

0 500 1000 m

VERDI

### 3.1.6.2 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par **« le fossé de la Commune de Coudun »**, au Sud du territoire, et par « **le Matz** » au Nord. Le fossé de la Commune de Coudun, d'une longueur de 1,33 km, prend sa source à Villers-sur-Coudun et se jette dans l'Aronde au niveau de la commune de Coudun. L'Aronde s'écoule de l'amont vers l'aval, prenant sa source à Montiers et confluant à Clairoix. Le Matz prend sa source à Canny-sur-Matz et conflue à Thourotte.

On peut aussi noter la présence de plusieurs plans d'eau sur le territoire communal. La carte ci-après représente la situation hydrographique de la commune :

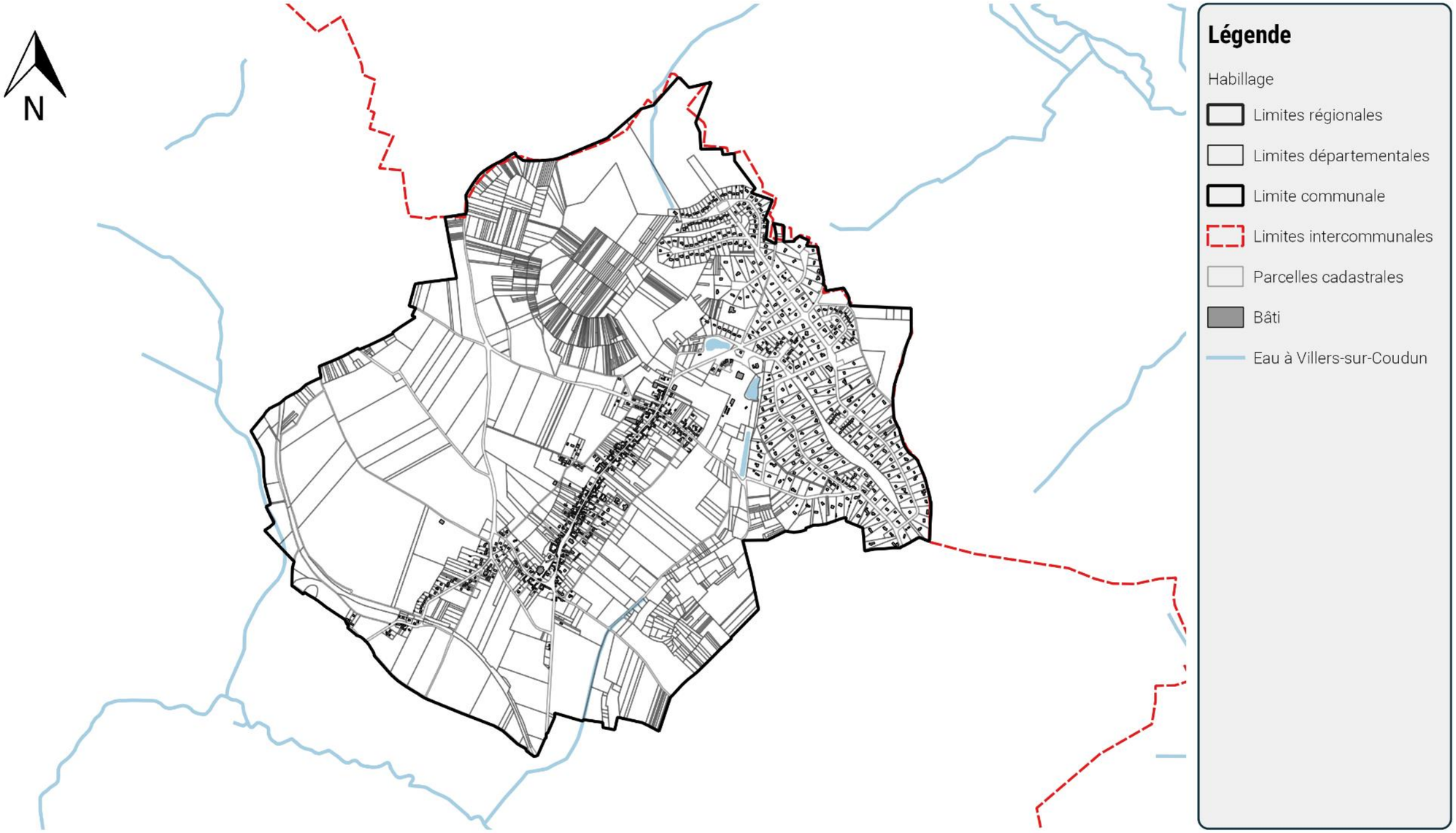


**Situation hydrographique de Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, public.opendatasoft.com, OpenStreetMap

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

### 3.1.6.3 Le document cadre sur l'eau : le SDAGE de la Seine et des Cours d'eau côtiers Normands

La commune de Villers-sur-Coudun est concernée par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Ce document de planification fixe pour 6 ans les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin hydrographique.

Le SDAGE 2022 – 2027 a été approuvé le 6 avril 2022. Les 5 objectifs suivants ont été fixés par le comité du bassin :

- ✓ Défi 1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- ✓ Défi 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- ✓ Défi 3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- ✓ Défi 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- ✓ Défi 5 : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

### 3.1.6.4 A l'échelle locale, le SAGE Oise Aronde

A l'échelle locale, le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands se décline en SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Né de la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un outil de planification locale composé d'un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et d'un règlement.

Villers-sur-Coudun est ainsi concernée par le SAGE Oise Aronde, approuvé le 27 novembre 2019. Le SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde), créé le 1er février 2010, a mis en œuvre ce SAGE qui s'étend sur 92 communes, dont Villers-sur-Coudun. Il définit plusieurs enjeux majeurs :

- ✓ Article 1 : Gérer les rejets d'eaux pluviales
- ✓ Article 2 : Protéger les frayères, les zones de croissance et les zones d'alimentation
- ✓ Article 3 : Protéger les Marais de Sacy
- ✓ Article 4 : Compenser la destruction de zones humides au sein du territoire du SAGE
- ✓ Article 5 : Protéger les cours d'eau de nouveaux plans d'eau
- ✓ Article 6 : Gérer la ressource en eau dans la ZRE (Zone de Répartition des Eaux)

Le PLU se doit donc d'être compatible avec les orientations du SAGE.

# 3.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

## 3.2.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

### 3.2.1.1 Les sites Natura 2000

Le réseau des sites Natura 2000, outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité, vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité. Il s'appuie sur deux directives européennes :

- La directive « Oiseaux », qui désigne des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- La directive « Habitats », qui désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas située dans un site Natura 2000. Cependant, on peut noter la présence de plusieurs sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour de la commune :

- Zones de Protection Spéciales :
    - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (FR2212001) ;
    - Moyenne vallée de l'Oise (FR2210104) ;
- Zones Spéciales de Conservation :
    - Massif forestier de Compiègne, Laigue (FR2200382) ;
    - Coteaux de la vallée de l'Automne (FR2200566) ;
    - Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (FR220383) ;
    - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) (FR2200369).

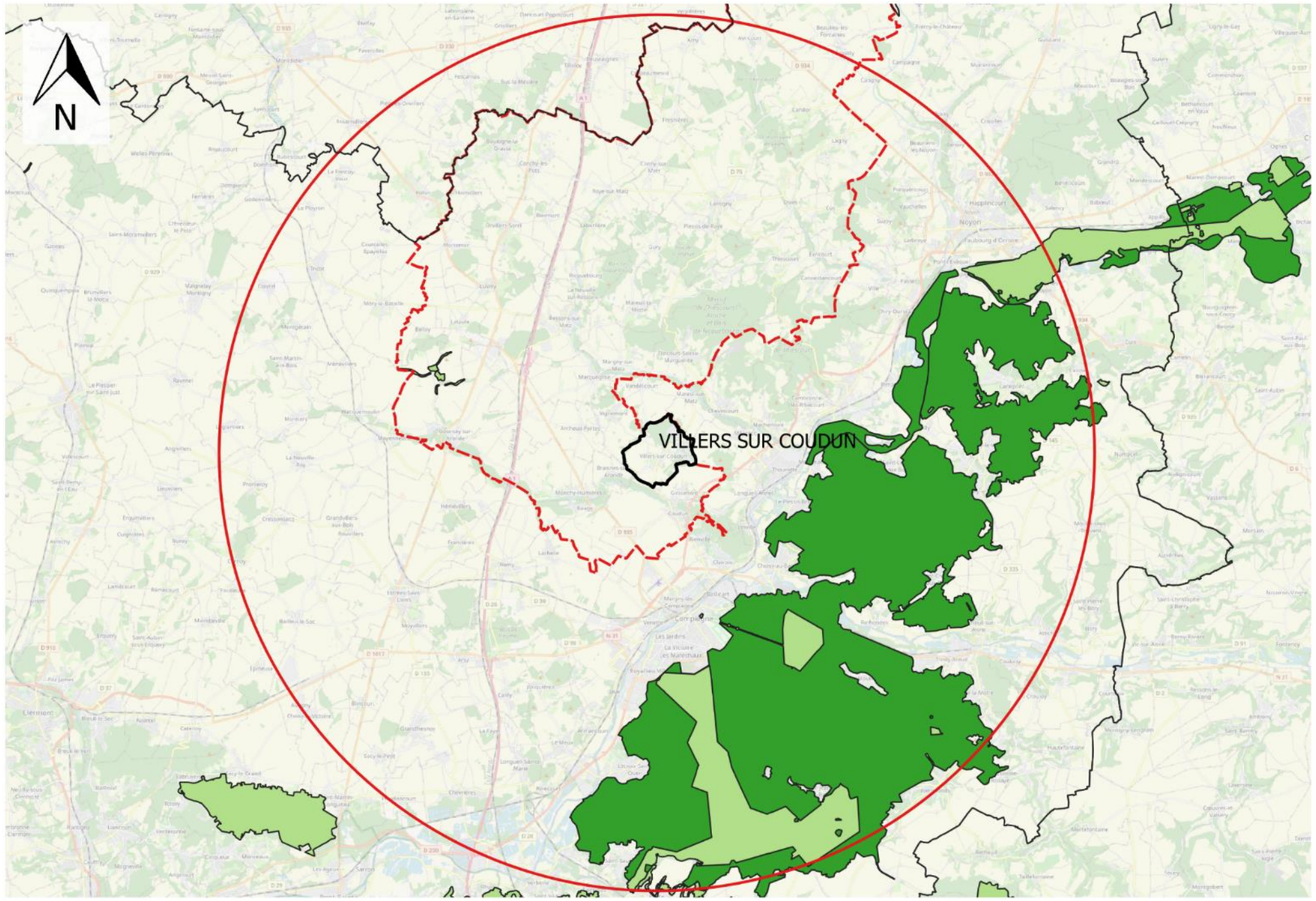


**Légende**

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limite communale
- Limites intercommunales
- Zone tampon de 20 km

Zones Natura 2000

- Zones Spéciales de Conservation "Directive Habitats"
- Zones de Protection Spéciales "Directive Oiseaux"

**Zones Natura 2000 autour de Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, OpenStreetMap, INPN

Echelle: 1 / 250 000

0 5 10 km

VERDI

## 3.2.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRE

### 3.2.2.1 Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) vise à :

- L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;
- Créer un socle de connaissances ;
- Être un outil d'être à la décision.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

Aucune ZNIEFF n'est présente sur le territoire de Villers-sur-Coudun, mais on en recense plusieurs dans un rayon de 20 km :

| Nom | Distance |
|---|---|
| ZNIEFF de type I | |
| Massif de Thiescourt / Attiche et bois de Ricquebourg | 3 km |
| Tourbière et marais alcalins du Marais Quint à Marest-sur-Matz | 1,5 km |
| Etangs tourbieux de Revenne à Braisnes | 1 km |
| Mont Ganelon | 1,5 km |
| Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont | 5 km |
| Forêt de Rémy et bois de Pieumelle | 8 km |
| La montagne de Longueil et la motte du moulin | 13 km |
| Butte sableuse de Sarron et des Boursaults | 19 km |
| Bois de trois étots et de Pronleroy | 17 km |
| Bois et pelouses de la vallée de la Somme d'or à Belloy et Lataule | 8 km |
| Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau Picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde et Brêche | 5 km |
| Massif forestier d'Avricourt/Régal et montagne de Lagny | 12 km |
| Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des essarts | 12 km |
| Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont | 4 km |
| Coteaux de Moulin-sous-Touvent | 18 km |
| Coteaux du vallon du ru de Milleville à Attichy | 17 km |
| Bois du Crocq | 16 km |
| Forêt de l'antique massif de Beine | 18 km |
| Coteau de la Logette à Attichy | 16 km |
| ZNIEFF de type II | |
| Vallée de l'Oise d'Hirson à Thourotte | 6 km |
| Vallée de l'Automne | 19 km |

| | |
|---|---|
| Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, butte de Coivrel | 14 km |

*Source : INPN*

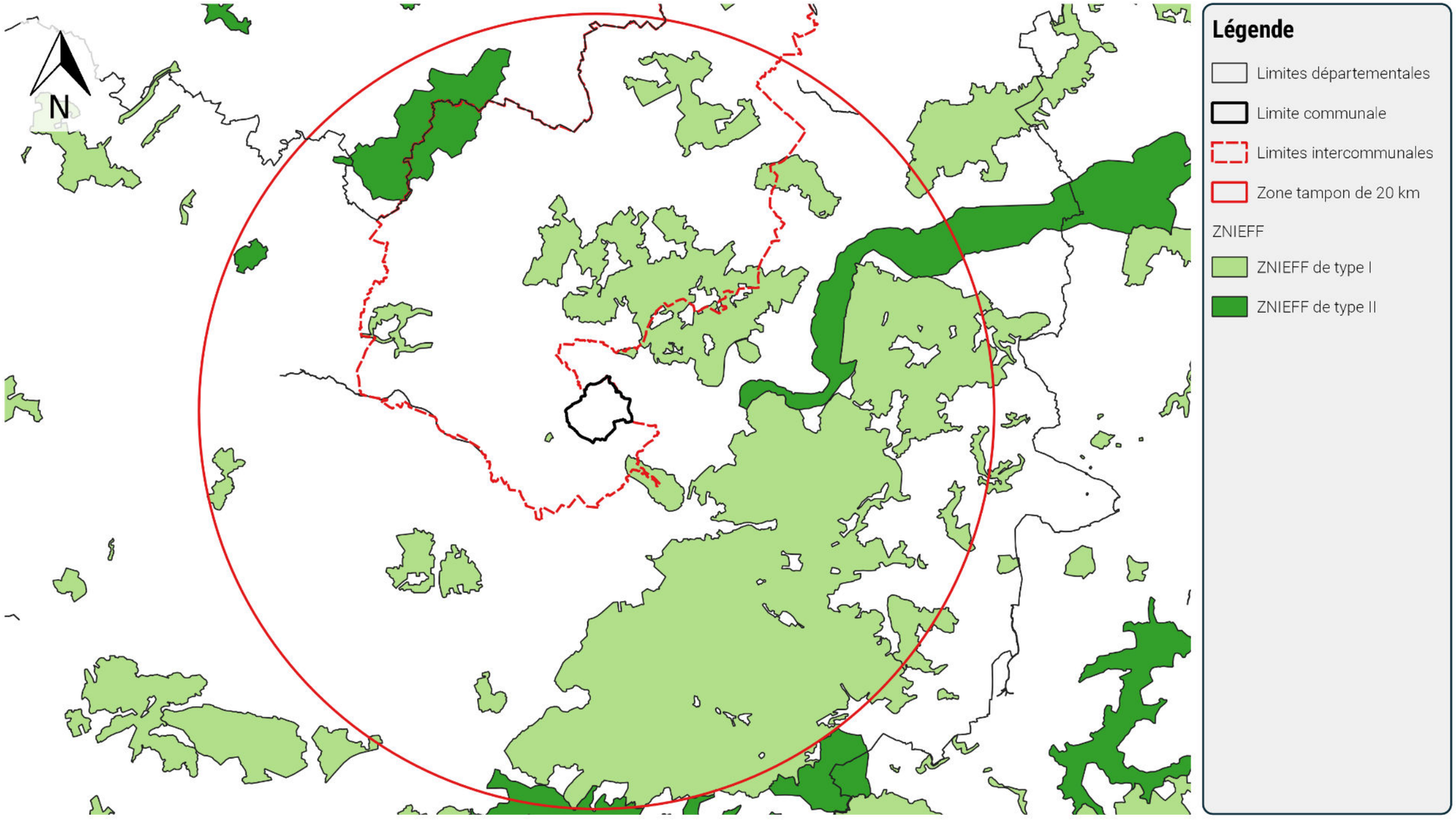


**ZNIEFF autour de Villers-sur-Coudun**

Echelle: 1 / 250 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, OpenStreetMap, INPN

0 5 10 km

VERDI

### 3.2.2.2 Les Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Les Plantes Exotiques Envahissantes sont définies comme des espèces se développant de manière excessive et nuisible dans l'écosystème dans lequel elles ont été introduites. La présence de ces espèces dans la zone géographique considérée est généralement due à une intervention humaine.

Deux espèces de flore ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

- Une espèce potentiellement envahissante largement implantée (La présence de ces espèces n'est actuellement pas problématique mais pourrait le devenir) : Le *prunus laurocerasus* (Laurier-cerise)
- Une espèce avérée largement implantée (trop nombreuses, une lutte systématique n'est plus envisageable) : Le *robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia)

Robinier faux-acacia

Laurier-cerise

*Sources : INPN, CBNBL*

### 3.2.2.3 Les continuités écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) *(Source : Géoportail)*

La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé. On recense aussi plusieurs corridors à proximité de du territoire communal, notamment deux corridors de la trame bleue et un corridor dit « multi trame » (mêlant à la fois espaces boisés et herbacés). Un corridor principal est situé à environ 4 km de la commune.

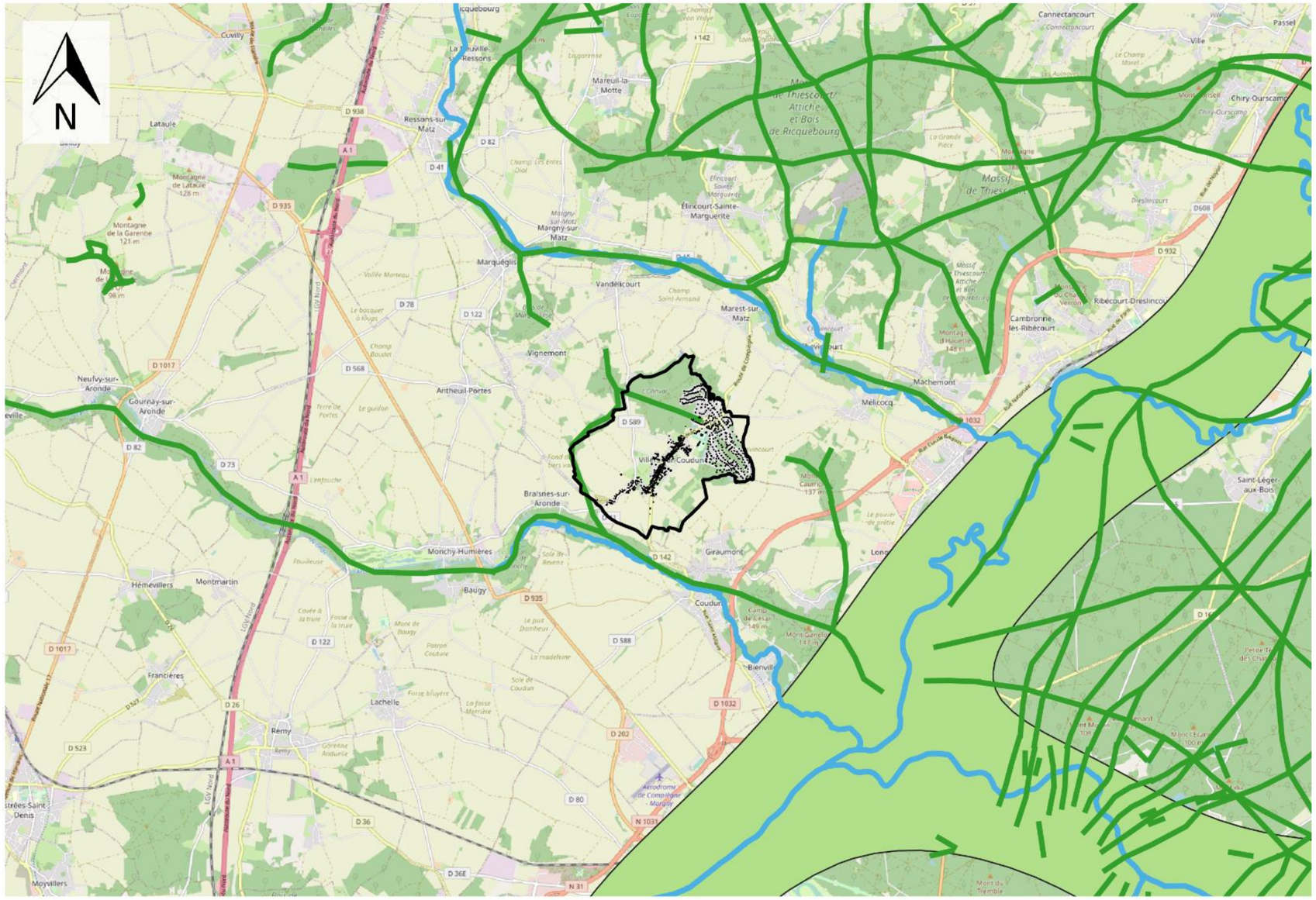


**Continuités écologiques autour de Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : OpenStreetMap, cadastre.data.gouv, GéoCatalogue Hauts-de-France

Echelle: 1 / 100 000

0 1 2 km

VERDI

### 3.2.2.4 Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des espaces dans lesquels le développement économique et social du territoire est assuré tout en préservant son patrimoine naturel, culturel et paysager. En 2021, il en existe 58 en France. Cependant, les PNR ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire, au contraire des parcs nationaux ou des sites classés.

Villers-sur-Coudun n'est pas située dans le périmètre d'un PNR et le plus proche se trouve à environ 20 km de la commune. Il s'agit du PNR Oise – Pays de France, qui s'étend du Sud de l'Oise jusqu'au Nord du Val d'Oise.

### 3.2.2.5 Les sites inscrits et classés

A proximité de Villers-sur-Coudun, on recense :

| Nom | Caractère | Site | Distance |
|---|---|---|---|
| Mont Ganelon | Grand ensemble paysager | Inscrit | 2,5 km |
| Centre urbain de Compiègne | Site urbain, bourg, village | Inscrit | 7 km |
| Carrefour Armistice et ses abords | Site historique, commémoratif, cimetière | Inscrit | 9,5 km |
| Parc du château d'Offemont | Parc et jardin | Classé | 13 km |
| Grand parc du château de Compiègne | Parc et jardin | Classé | 7,5 km |
| Carrefour de l'Armistice à Rethondes | Site historique, commémoratif, cimetière | Classé | 10 km |
| Etang et parc de l'établissement thermal de Pierrefonds | Parc et jardin | Classé | 20 km |
| Butte de sable de Pierrefonds | Site urbain, bourg, village | Classé, inscrit | 20 km |
| Château de Jonval et son parc à Pierrefonds | Edifice et leur cadre ou propriété particulière | Classé | 20 km |
| Abords de la gare de Pierrefonds | Edifice et leur cadre ou propriété particulière | Inscrit | 20 km |
| Abords de l'étang de Pierrefonds | Site urbain, bourg, village | Inscrit | 20 km |
| Abords du château, place publique, chaussée Deflube | Site urbain, bourg, village | Inscrit | 20 km |
| Carrefour rues de Compiègne et de Villers-Cotterets | Site urbain, bourg, village | Inscrit | 20 km |
| Carrefour Melaine Fourdrinoy | Site urbain, bourg, village | Inscrit | 20 km |

### 3.2.2.6 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles ont été créés en 1976, dans le but de préserver le caractère naturel et les espèces d'un espace menacé. Le Département est compétent pour la création d'ENS d'après l'article L.133-8 du Code de l'Urbanisme :

*« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels*

*d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2. »*

Aucun ENS n'est présent sur le territoire de Villers-sur-Coudun, mais on en recense plusieurs dans une zone de 20 km, et plus particulièrement :

- Les étangs tourbeux de Revenne, à 1 km ;
- Le marais quint à Marest-sur-Matz, à 1,3 km ;
- Les étangs, massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg, à 2 km ;
- Le Mont Ganelon, à 1,5 km.

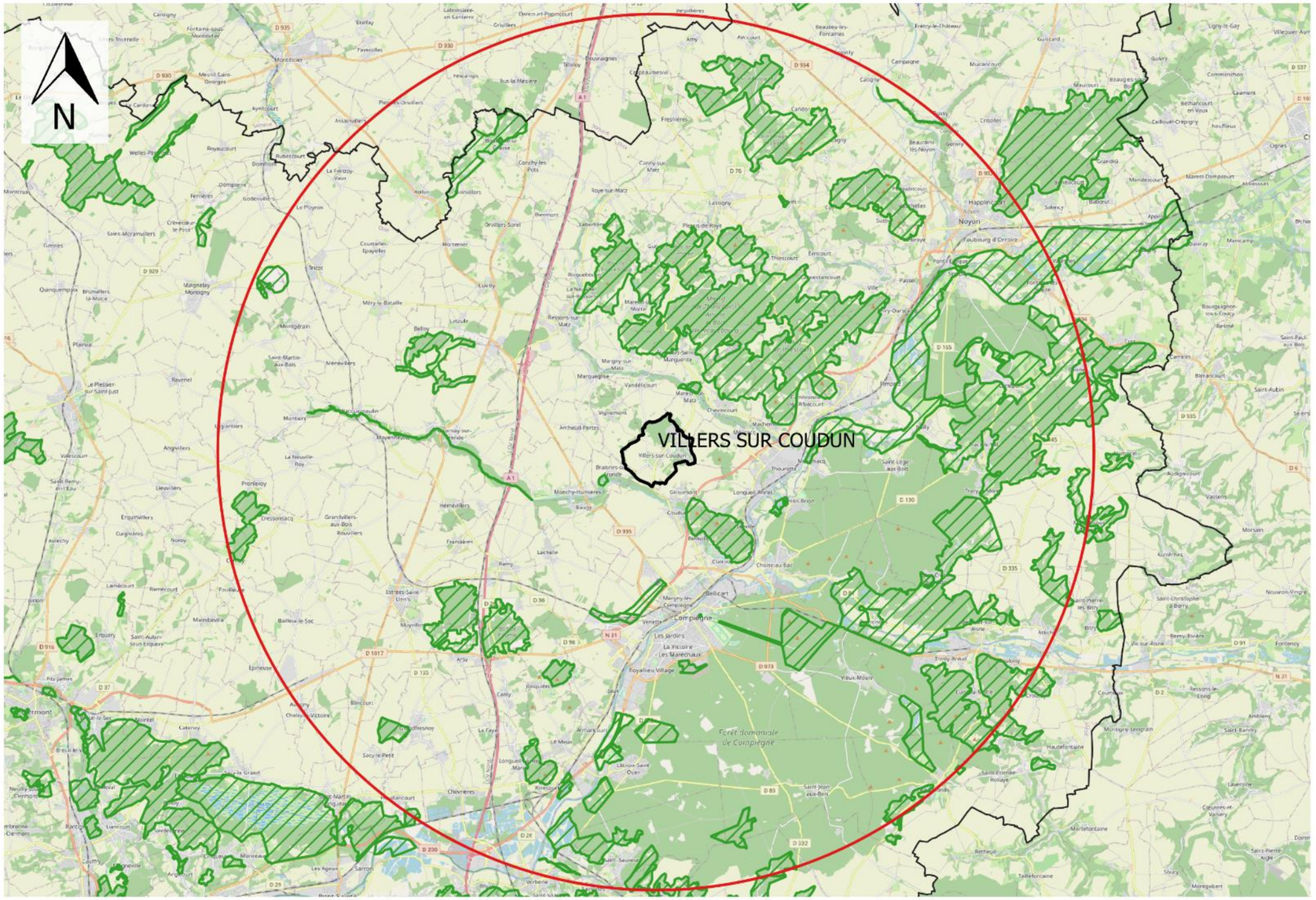


## Légende

- Limites départementales
- Limite communale
- Zone tampon de 20 km
- Espace Naturel Sensible

**Espaces Naturels Sensibles autour de Villers-sur-Coudun**

Echelle: 1 / 250 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, OpenStreetMap, INPN

0 5 10 km

VERDI

### 3.2.2.7 Les espèces menacées et protégées

D'après le système d'information sur la flore et la végétation Digitale 2, développé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, on recense 2 espèces protégées et/ou menacées sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

| Nom du taxon | Nom courant | Dernière observation | Protégée | Menacée |
|---|---|---|---|---|
| Asparagus officinalis | Asperge | 26/08/1982 | / | Liste rouge : en danger d'extinction en région Hauts-de-France |
| Carex pseudobrizoides Clavaud | Laîche fausse-brize | 26/08/1982 | Protégée en France et en Hauts-de-France | / |

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

→ Un territoire à la périphérie de zones règlementaires et d'inventaire, à enjeux environnementaux

→ Présence de continuités écologiques sur la commune

→ Inscription dans un espace rural à préserver

# 3.3 LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

## 3.3.1 LES RISQUES NATURELS LIES A LA NATURE DES SOLS

### 3.3.1.1 La prise en compte des risques dans l'aménagement

La commune de Villers-sur-Coudun n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

### 3.3.1.2 Le risque de mouvement de terrain lié à l'activité sismique

La commune est située dans une zone de sismicité de niveau 1 sur 12 (risque très faible). Ainsi le risque de mouvement de terrain lié à l'activité sismique est très faible sur le territoire. Pour rappel, un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Il peut prendre la forme d'un affaissement, d'un éboulement, d'un glissement de terrain….

### 3.3.1.3 Le risque de mouvement de terrain lié au retrait et gonflement des argiles

L'argile est un matériau dont le volume peut varier en fonction de sa teneur en eau. Ainsi les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier selon les conditions météorologiques. Lors d'une sécheresse, l'argile est dure et cassante (phénomène de *retrait*) tandis qu'en cas de pluie, elle est hydratée et gonfle (phénomène de *gonflement*).

Ce phénomène génère des tassements du sol, ce qui peut endommager les bâtiments sur ces terrains à long terme. Cela peut se traduire par l'apparition de fissures sur les murs. *(Source : géorisques.gouv.fr)*

La commune de Villers-sur-Coudun est exposée à ce risque avec un niveau d'aléa allant de moyen à fort. La majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone à forte exposition. En 2009, environ 45% du territoire était soumis à une forte exposition *(Source : BGRM, RP-57482-FR)*. Cependant, la commune n'est pas soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux.

3.3.1.4

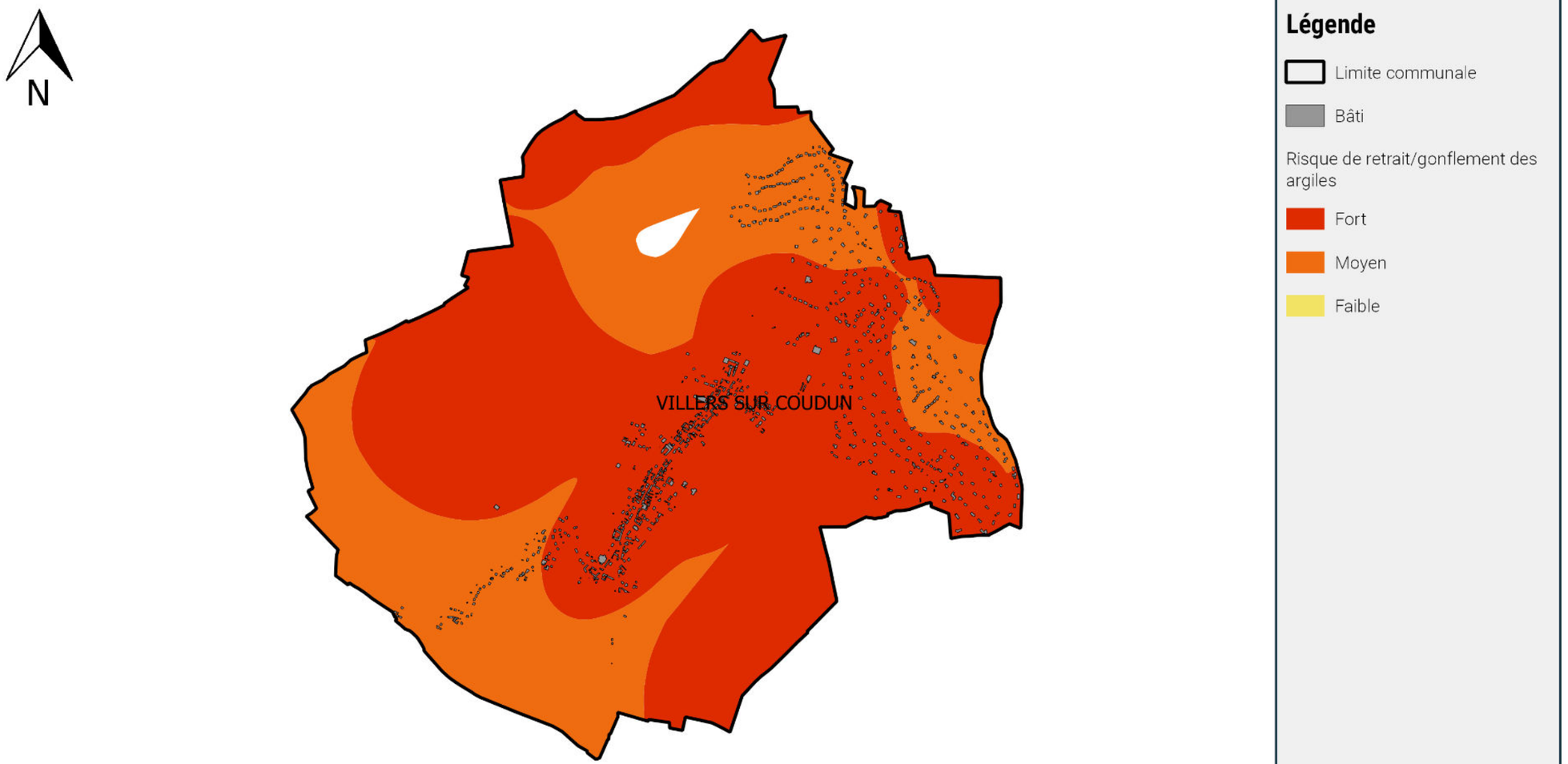


**Risque de retrait/gonflement des argiles à Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

### 3.3.1.5 Le risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités

Aucune cavité n'est recensée sous le territoire communal. Pour rappel, une cavité est un trou dans le sol, d'origine naturelle ou créé par l'Homme. La commune n'est pas concernée par ce type de risque.

On peut noter que la commune de Villers-sur-Coudun a connu un glissement de terrain, au Sud du territoire, d'après *georisques.gouv.fr* :

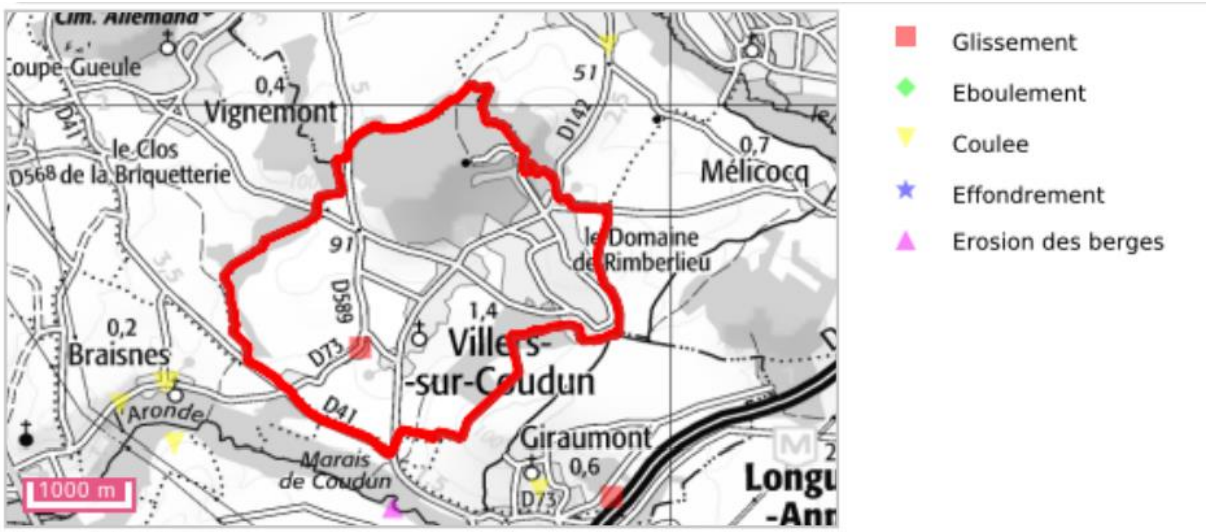


Source: BRGM

### 3.3.1.6 Le risque d'inondation et coulées de boues

Plusieurs inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années. Pour rappel, une inondation est définie comme la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

Trois catastrophes naturelles ont été recensées :

| Code CATNAT | Type de catastrophe naturelle | Date | Au journal officiel |
|---|---|---|---|
| 60PREF19990702 | Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 au 29/12/1999 | 29/12/1999 |
| 60PREF20180032 | Inondations et coulées de boue | 28/05/2018 | 09/07/2018 |
| 60PREF19990022 | Inondations et coulées de boue | 06/09/1999 | 29/11/1999 |

*Source : georisques.gouv.fr*

### 3.3.1.7 Le risque de remontée de nappes phréatiques

La commune est située dans une zone comportant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave. Cependant, la majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone sans risques. Au Sud du territoire, on peut noter la présence de quelques bâtis présents sur des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ou aux inondations de cave.

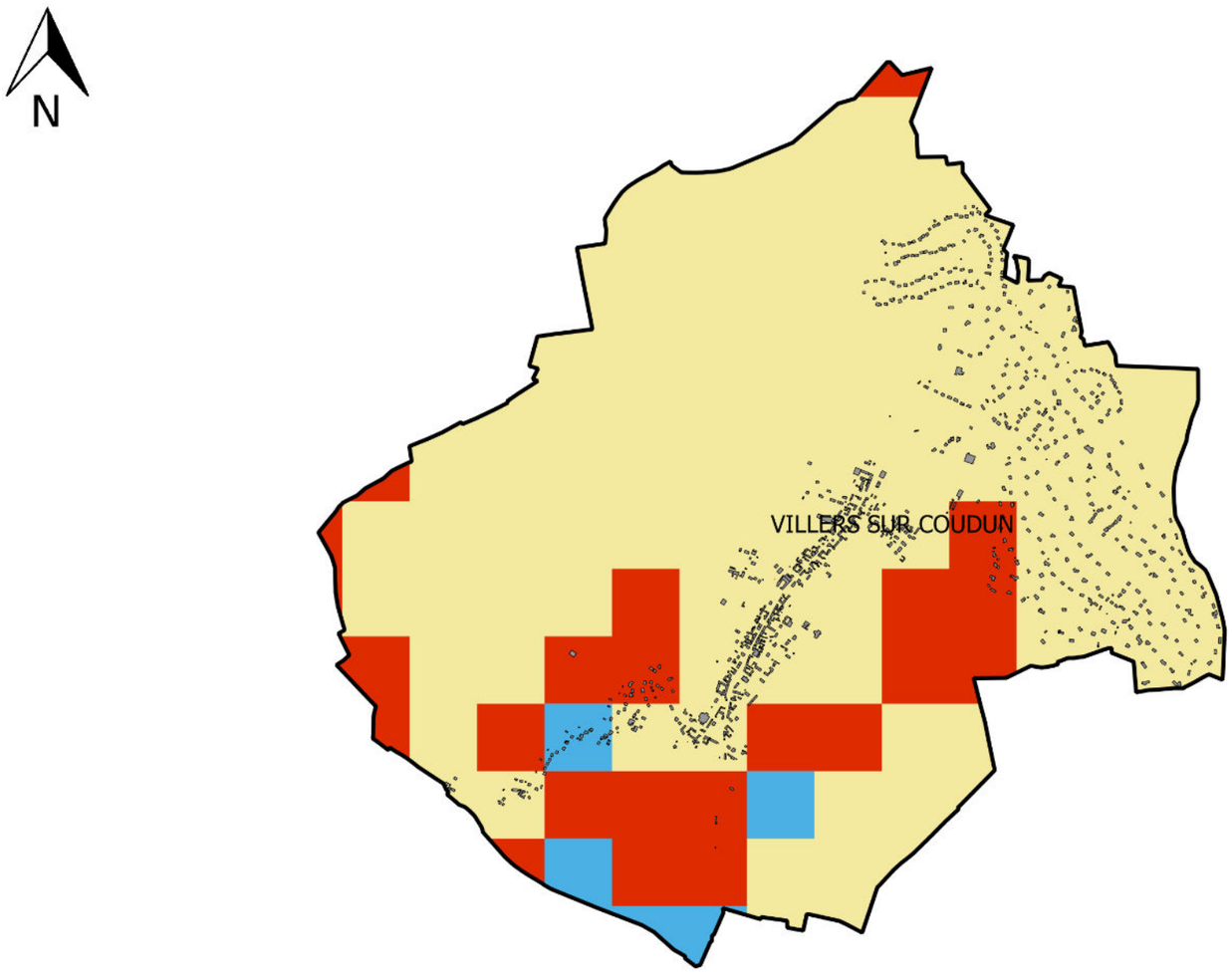


**Légende**

- Limite communale
- Bâti

Aléa inondations par remontée de nappes

- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

**Risques d'inondations par remontée de nappes à Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Source : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

## 3.3.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### 3.3.2.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Aucune ICPE n'est recensée sur le territoire de Villers-sur-Coudun.

### 3.3.2.2 Les sites industriels ou activités de services

Les sites industriels sont recensés dans la BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et activités de services), disponible sur *georisques.gouv.fr* :

| N° Identifiant | Entreprise | Code activité | Activités | Etat d'occupation |
|---|---|---|---|---|
| PIC6001882 | Méta-Méta Sté | C25.61Z V89.01Z V89.03Z | Traitement et revêtement des métaux ; Stockage de produits chimiques ; Dépôt de liquides inflammables | Activité terminée |
| PIC6003948 | De Rouck Julien Ets | V89.07Z G47.30Z V89.03Z | Dépôt ou stockage de gaz ; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé ; Dépôt de liquides inflammables | Activité terminée |
| PIC6003949 | SORMECA | C25.22Z C25.62B V89.03Z | Chaudronnerie, tonnellerie ; Mécanique industrielle ; Dépôt de liquides inflammables | En activité |
| PIC6004197 | Nourry Jeanine et Albert Ets | V89.03Z V89.07Z | Dépôt de liquides inflammables ; Dépôt ou stockage de gaz | Activité terminée |

N

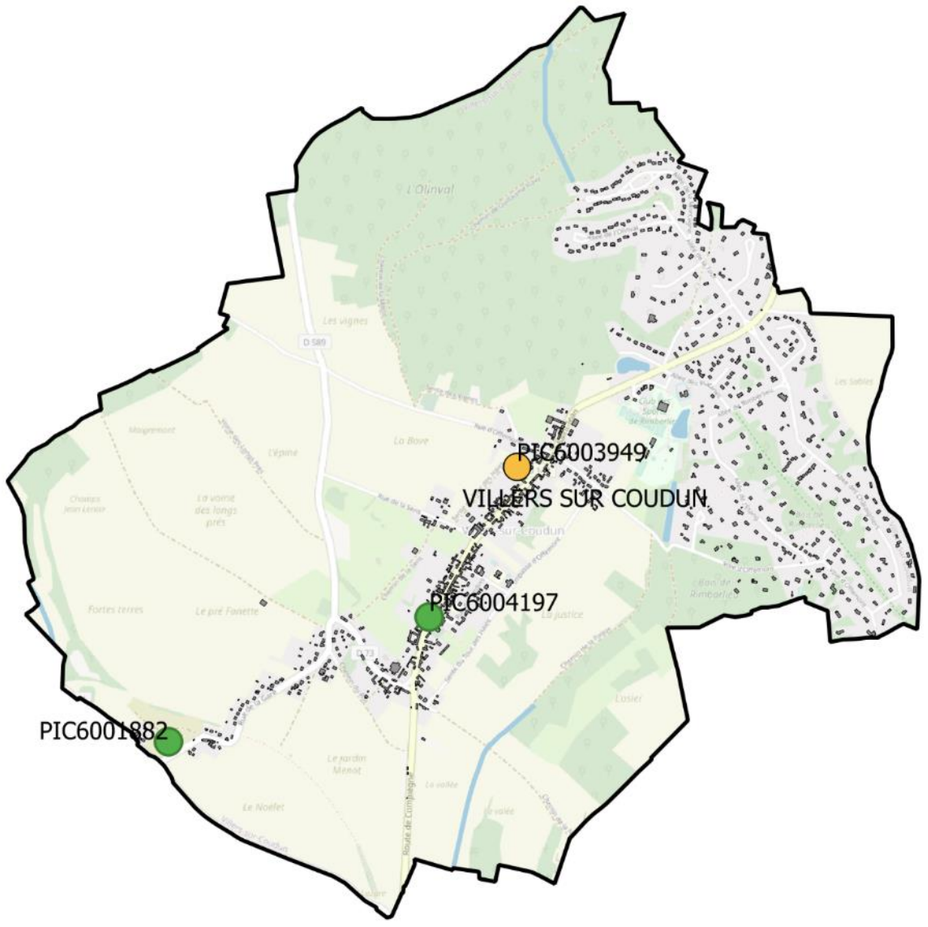


**Légende**

- Limite communale
- Bâti

Site industriel et activité de services

- Activité terminée
- En activité

L'adresse du site PIC6003948 est inconnue

**Anciens sites industriels et activités de service dans la commune**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

### 3.3.2.3 Les sites pollués

Les sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans la BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués) consultable sur *georisques.gouv.fr*. Une installation polluante est recensée sur le territoire de Villers-sur-Coudun :

| Nom | Adresse | Activité | Situation actuelle |
|---|---|---|---|
| META MECA | 46 rue de la gare | Atelier de traitement de surface à l'origine d'une contamination par du chrome hexavalent de l'eau du captage de Villers-sur-Coudun | Exploitation de l'installation cessée en 1989. Le site est inoccupé en 2021. |

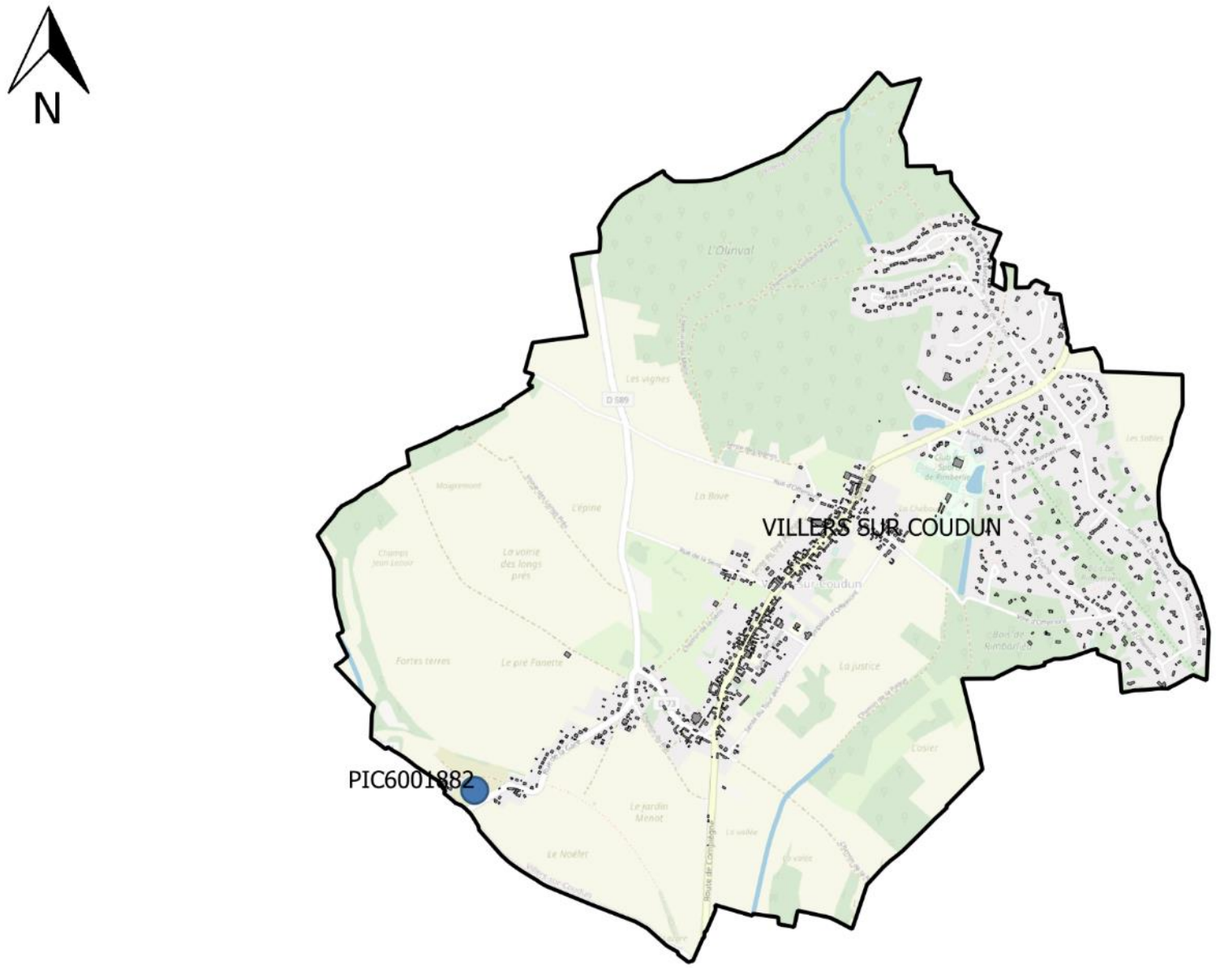


**Légende**

- Limite communale
- Bâti
- Site pollué ou potentiellement pollué (BASOL)

**Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) à Villers-sur-Coudun**

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr

Echelle: 1 / 25 000

0 500 1000 m

VERDI

#### 3.3.2.4 Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La commune n'est soumise à aucun PPRT.

#### 3.3.2.5 Le risque de transport de matière dangereuse

La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas concernée par le risque de transport de matière dangereuse. Pour rappel, une canalisation de matière dangereuse achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou des produits chimiques.

# 3.4 L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE

## 3.4.1 L'OCCUPATION DU SOL

La commune de Villers-sur-Coudun présente une superficie de 639 hectares. La carte ci-après présente l'occupation du sol du territoire communal et de ses alentours.

Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu, des forêts, des terres arables et des systèmes culturaux. Ces données sont issues de la base de données Corine Land Cover 2018. Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes.

| Zone | Superficie (ha) | Pourcentage (%) |
|---|---|---|
| Forêts de feuillus | 179 | 28 |
| Prairies | 26 | 4 |
| Systèmes culturaux et parcellaires complexes | 25 | 4 |
| Tissu urbain discontinu | 134 | 21 |
| Terres arables hors périmètres d'irrigation | 275 | 43 |

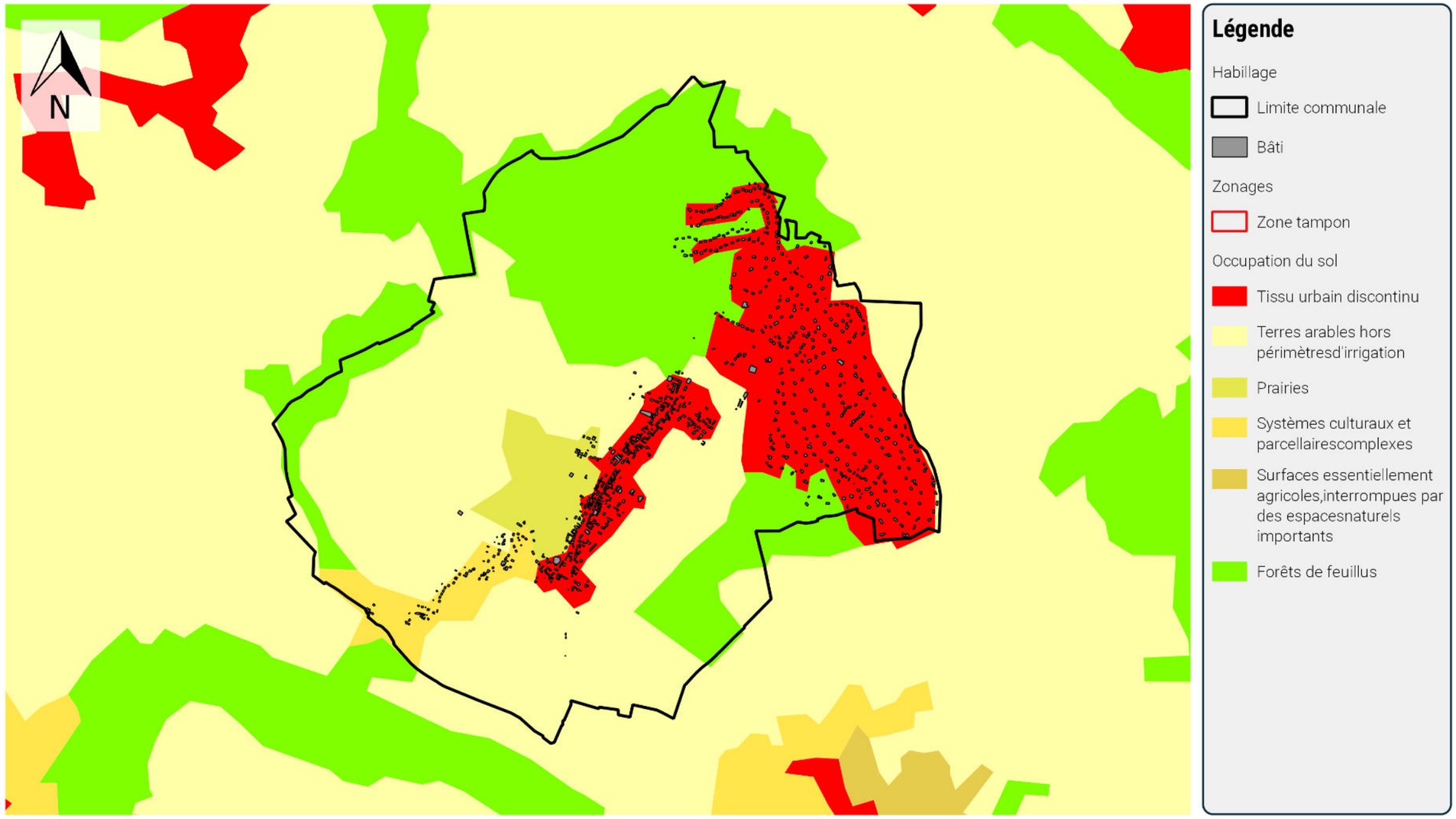


**Occupation du sol à Villers-sur-Coudun**

Echelle: 1 / 25 000

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : cadastre.data.gouv, Corine Land Cover (2018)

0 500 1000 m

VERDI

## 3.4.2 LES COUVERTS AGRICOLES

Le dernier recensement agricole, réalisé par le ministère de l'Agriculture, date de 2010. Il est donc possible que les données présentées ici ne soient pas totalement en accord avec la réalité. Un nouveau recensement (2020) est en cours d'élaboration et devrait être disponible en 2022.

En 2010, la superficie agricole utilisée par les exploitations était de 381 hectares. En 1970, la superficie utilisée était de 286 ha, on peut donc constater une augmentation de 33%. Cependant, le nombre d'exploitations a fortement diminué : il est passé de 10 en 1970 à 3 en 2010.

L'activité agricole à Villers-sur-Coudun est principalement basée sur la culture céréalière (68% des terres agricoles).

| | 1970 | 2010 |
|---|---|---|
| Nombre d'exploitations | 10 | 3 |
| Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein) | 14 | 5 |
| Production brute standard (millier d'euros) | Pas de données | 456 |
| Superficie agricole utilisée (ha) | 286 | 381 |
| Terres labourables (ha) | Pas de données | 358 |
| Céréales | 154 | 246 |
| Blé tendre | 67 | 200 |
| Maïs | 29 | 39 |
| Oléagineux | 0 | 30 |
| Protéagineux | 0 | 26 |
| Colza | 0 | 30 |
| Fourrages | 105 | 27 |
| Superficie toujours en herbe | 64 | 23 |
| Jachères | 0 | 4 |

*Source : Agreste – Recensements 1970, 2010, agreste.agriculture.gouv.fr*

## 3.4.3 LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES

L'étude de la consommation des terres agricoles est basée sur la comparaison des photographies aériennes prises entre 2010 et 2021.

Au vu de l'étude des photographies aériennes, on constate qu'une partie d'une parcelle a été consommée entre 2010 et 2021, pour la construction d'habitations. Cette parcelle a une superficie d'environ 0,4 ha. On peut noter que la zone consommée se trouve au sein de l'enveloppe bâtie.

**Légende**

- Limite communale
- Terres agricoles consommées entre 2010 et 2021

## Consommation des terres agricoles à Villers-sur-Coudun

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : ESRI Satellite, IGN

Echelle à gauche : 1 / 20 000

Echelle à droite : 1 / 2 000

VERDI

### 3.4.4 LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

# 3.5 L'OCCUPATION ET LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL

## 3.5.1 LA MORPHOLOGIE URBAINE ET SES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée le long de la rue Saint-Jean, comme on peut l'observer sur la carte de l'état-major (1820-1866) ci-après. Cette rue était composée majoritairement de corps de ferme en brique rouge. La plupart existent encore aujourd'hui. Aujourd'hui, cette rue est empruntée par la route départementale RD 142 et connaît une assez forte circulation.

géoportail

# Carte d'état-major (1820-1866)

© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 48′ 27″ E
Latitude : 49° 28′ 57″ N

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun

Puis, le village s'est développé au Nord. Le domaine de Rimberlieu, lieu-dit situé sur le territoire communal, a été créé dans les années 1970. Il s'agit d'un lotissement pavillonnaire au cœur d'un domaine forestier de 190 hectares. Le domaine de Rimberlieu est nettement séparé de l'enveloppe bâtie ancienne de Villers-sur-Coudun. D'une part, les bâtis sont très différents : anciens corps de ferme et brique rouge d'un côté, villas et pavillons de l'autre. D'autre part, les deux enveloppes bâties sont séparés par des espaces agricoles.

On peut noter que ce nom provient du château de Rimberlieu, construit vers 1800 par le comte de Béthune. Endommagé pendant la Première Guerre Mondiale, il a été démonté dans les années 1925-1930.

*Source : Association Syndicale de Rimberlieu Sud (ASRS)*

Villers-sur-Coudun en 1970

*Source : Portail IGN – Remonter le temps, photographie aérienne de 1970*

Enfin, Villers-sur-Coudun s'est développé au Sud de la rue Saint-Jean à la fin des années 1980, le long de la rue de la Nacelle et de la rue de la Gare. Ces rues sont bordées de maisons pavillonnaires.

On distingue donc 3 entités au sein du territoire :

- Au Nord, le domaine de Rimberlieu ;

*Domaine de Rimberlieu © Verdi 2021*

- Au centre du territoire, le bâti ancien, composé principalement d'anciens corps de fermes en brique rouge et comportant de nombreux murs anciens ;

*Bâtiments et murs anciens © Verdi 2021*

- Au Sud, des lotissements pavillonnaires.

*Lotissements pavillonnaires © Verdi 2021*

## 3.5.2 LES ENTREES DE VILLAGE

On recense 4 entrées de village à Villers-sur-Coudun.

Entrées de Villers-sur-Coudun

*Source : geoportail.gouv.fr*

### 3.5.2.1 L'entrée Sud-Ouest (1)

L'entrée Sud-Ouest, située dans la rue de la Gare, est marquée par des talus herbacés de chaque côté de la route. La route permet de rejoindre la commune de Braisnes-sur-Aronde, située au Sud-Ouest de Villers-sur-Coudun. On peut apercevoir au loin l'enveloppe bâtie. Cependant, les talus masquent la vue sur le paysage environnant.

*Entrée Sud-Ouest de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021*

### 3.5.2.2 L'entrée Sud-Est (2)

L'entrée Sud-Est est l'une des entrées principales du village. Elle est située sur la RD 142, le long de la route de Compiègne. Elle connaît ainsi une circulation assez importante. En arrivant dans la commune, on a une vue dégagée des deux côtés de la route. Une maison isolée du reste de l'enveloppe bâtie est présente sur la gauche. Sur la droite se trouve un champ, ce qui permet d'avoir une vue dégagée sur le paysage environnant.

*Entrée Sud-Est de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021*

### 3.5.2.3 L'entrée au cœur du village (3)

Une entrée se trouve au cœur du village. Elle bifurque vers la rue de la Gare et la rue de la Nacelle, permettant de rejoindre la rue Saint-Jean. Les deux côtés de la route sont bordés d'arbres, tandis qu'on aperçoit plus loin les premières maisons, entourées de haies.

*Entrée au cœur de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021*

### 3.5.2.4 L'entrée Nord (4)

L'entrée Nord est une des entrées principales permettant d'accéder à Villers-sur-Coudun. Située sur la RD 142 (route de Compiègne), elle se trouve à l'entrée du domaine de Rimberlieu. Les habitations présentes sur la droite sont masquées par des haies. Sur la gauche, on a une vue dégagée sur les champs et le village de Chevincourt en contrebas.

*Vue sur Chevincourt et entrée Nord de Villers-sur-Coudun et © Verdi 2021*

## 3.5.3 TYPOLOGIE DU BATI

On peut distinguer trois typologies principales :

- Le bâti ancien, caractérisé par des briques rouges et majoritairement présent au centre de la commune. Il est composé principalement d'anciens corps de fermes, alignés le long de la voirie. ;
- Le bâti récent, caractérisé par des pavillons et une trame aérée. La majorité des maisons récentes possèdent de grands jardins et sont situées en retrait de la voirie. Ces constructions récentes se sont implantées autour de l'enveloppe bâtie ancienne, notamment au Nord (domaine de Rimberlieu) et au Sud.
- Le bâti d'activité, et plus particulièrement du bâti agricole à Villers-sur-Coudun.

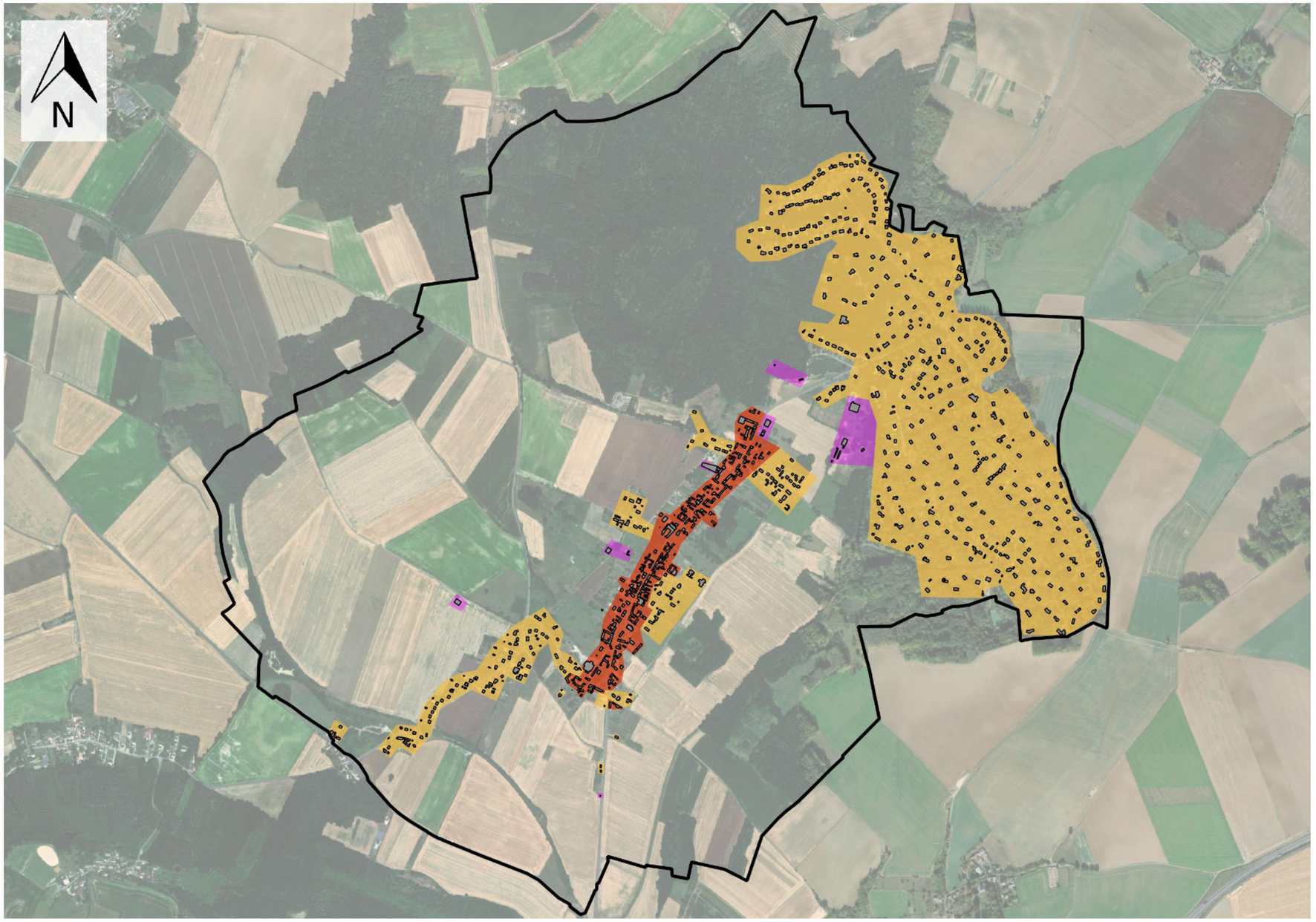


**Légende**

- Limite communale
- Bâti

Type de bâti

- Activités
- Ancien
- Récent

## Typologie du bâti à Villers-sur-Coudun

Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun
Sources : ESRI Satellite, cadastre.data.gouv

Echelle: 1 / 20 000

0 500 1000 m

VERDI

### 3.5.3.1 Le bâti ancien

Cette typologie de bâti est située principalement dans le centre ancien de la commune, le long de la rue Saint-Jean. Elle est caractérisée par :

- Une continuité du bâti ;
- Un alignement du bâti sur la voirie ;
- Des briques rouges ;
- Des toitures en tuiles orangées ;
- Des murs anciens épais et hauts, en briques ou pierres.

### 3.5.3.2 Le bâti récent

Le bâti récent est situé principalement en périphérie de l'enveloppe bâtie ancienne. Il est composé de lotissements ou de maisons isolées. Il se caractérise par :

- Des enduits de couleurs claires ;
- Une uniformité du bâti ;
- De grands jardins ;
- Une discontinuité du bâti ;
- Un retrait du bâti par rapport à la voirie ;
- Des toitures en tuiles noires ou orangées ;
- Des clôtures plus transparentes et plus basses, de type muret ou haie.

### 3.5.3.3 Le bâti d'activité

Le bâti d'activité se présente sous différentes formes selon son domaine d'utilité.

Cette typologie de bâti diffère de l'architecture traditionnelle retrouvée dans la commune, dans ses formes (aspect cubique, toit plat) et dans ses matériaux (tôles, parpaings, …).

On retrouve principalement des bâtiments destinés à l'activité agricole.

## 3.5.4 LES ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

### 3.5.4.1 Les éléments bâtis patrimoniaux

On recense plusieurs bâtiments anciens remarquables à Villers-sur-Coudun. Cependant, il y a aucun monument historique sur le territoire.

L'Eglise Saint-Jean-Baptiste est présente au centre du village, à proximité du monument aux morts et est entourée par l'ancien cimetière. Sa période de construction est estimée allant de la fin du XIIe siècle au début du XIIIe. Elle a été remaniée de nombreuses fois à plusieurs époques. Sa façade avant a deux pignons.

*L'Eglise Saint-Jean-Baptiste © Verdi 2021*

Dans les années 1800, le château de Rimberlieu est construit par le Comte de Béthune, propriétaire du domaine. Au début du XXe siècle, la majorité des villageois y travaillaient, le domaine comportant un grand espace forestier et une grande ferme. Partiellement détruit pendant la Première Guerre Mondiale, il fut démonté dans les années 1925-1930. Aujourd'hui, on peut observer la tour de Rimberlieu qui surplombe le domaine de Rimberlieu, vestige du château. Quelques autres traces de l'ancien château sont visibles sur le domaine.

*La tour de Rimberlieu © Verdi 2021*

*Vestige du château de Rimberlieu © Verdi 2021*

On peut aussi noter la présence d'un bâtiment à l'architecture extérieure remarquable, appelé le clos St-Claude (20 rue des Jardins). La façade longeant la voirie porte plusieurs

blasons, dont le blason de Villers-sur-Coudun. Ce bâtiment est un ancien corps de ferme, comme en témoignent sa forme et ses matériaux (briques rouges, pierres).

*Le Clos St-Claude portant le blason de Villers-sur-Coudun © Verdi 2021*

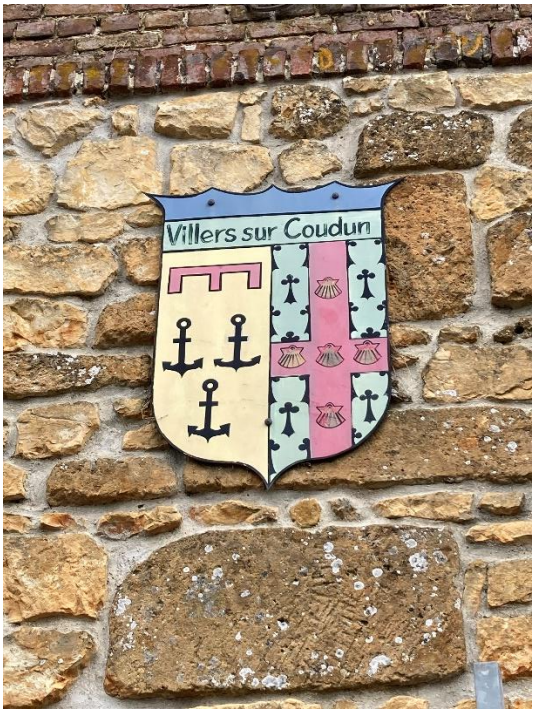


### 3.5.4.2 Les éléments paysagers remarquables

On recense de nombreux éléments paysagers remarquables à Villers-sur-Coudun :

- Le domaine forestier de Rimberlieu : D'environ 190 hectares, le domaine forestier compte de nombreuses espèces d'arbres (sapins, châtaigniers, bouleaux…) et constitue une trame verte importante ;

- Des vues remarquables sur les paysages autour de la commune, qui est entourée de collines et de boisements ;

- Les étangs situés à proximité du club des sports de Rimberlieu et du centre équestre.

### 3.5.4.3 La trame verte

Une trame verte importante est présente dans la commune, notamment grâce à la présence du domaine forestier de Rimberlieu et à la présence de nombreux jardins autour des habitations.